BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.info

N° 4101 du Mercredi 24 Novembre 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou installé dans ses fonctions

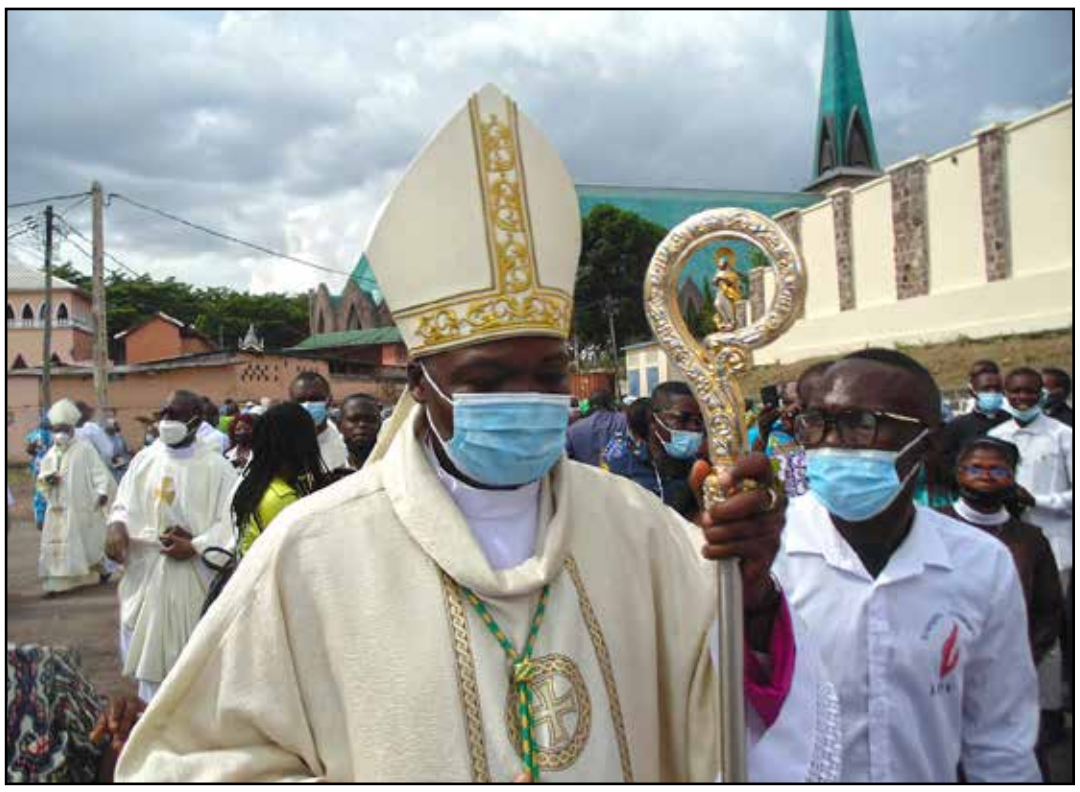

Le nouvel archevêque métropolitain de Brazzaville

(P.12)

VIE POLITIQUE NATIONALE

L'opposition politique vidée de ses dirigeants

(P.3)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Le mea culpa de philippe Mvouo à la presse

(P.3)

EDITORIAL

Brazzaville: Nouveauté et continuité

LA SEMAINE AFRICAINE EN DEUIL

Jean Banzouzi-Malonga s'en est allé

Le Responsable du bureau de La Semaine Africaine à Pointe-Noire, Jean Banzouzi-Malonga, a trouvé la mort à Pointe-Noire mercredi 17 2021 au soir. Voulant traverser la chaussée, il a été fauché par un minibus roulant à vive allure. Sous l'effet de l'impact, sa tête a heurté la chaussée. Les témoignages concordent à dire qu'une plus grande diligence des services de secours aurait pu sauver notre ami ; il est arrivé sans vie à l'hôpital.

Pendant plus de dix ans, Jean a été la matérialisation de notre présence et de notre difficultueuse installation à Pointe-Noire. L'expansion d'un journal imprimé à Brazzaville et transporté par les moyens ordinaires chaque jeudi, a occupé ses journées ainsi que celle de sa petite équipe restreinte autour de lui.

Jean Banzouzi-Malonga était bien homme de presse écrite, même si son parcours professionnel l'a conduit par intermittence à la radio. C'est en effet au quotidien gouvernemental Mweti que débute sa carrière de journaliste-fonctionnaire, après un stage en Allemagne, au début des années 1980. Ceux qui ont partagé ce parcours se souviennent de lui sous le surnom de Bonisseur. Il a œuvré aussi au journal sportif Le Stade, puis à La Nouvelle République.

C'est de ce dernier journal qu'il est passé à l'équipe de La Semaine Africaine avec laquelle il collaborait épisodiquement sur les sujets les plus divers. Même avec son entrée dans la période officielle de retraite, il a voulu poursuivre sa tâche au sein de l'hebdomadaire qui ne serait pas ce qu'il est sans lui à Pointe-Noire et au sein de ses réalités socio-économiques.

Nous pleurons un collègue, un ami, un frère : un sourire jovial, un humour discret et une connaissance fine de Pointe-Noire et de ses réalités. C'est tout cela que nous perdons avec sa disparition.

Les obsèques de Jean Banzouzi-Malonga auront lieu en fonction du programme que nous communiquera la famille. Nous vous tiendrons informés. En attendant, merci de porter l'âme de Jean dans vos ferventes prières.

La Semaine Africaine

Chers lecteurs

Des raisons techniques à l'imprimerie nous contraignent à paraître une seule fois la semaine, le mercredi. Dès que cette difficulté sera levée, nous reprendrons notre rythme bihebdomadaire. Avec nos excuses.

La Semaine Africaine

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE Une nouvelle acquisition pour le Groupe SUNU : Allianz Congo Assurances Allianz Congo Assurances fait officiellement partie du Groupe SUNU depuis le vendredi 5 novembre 2021, date à laquelle l'opération d'acquisition-cession a été finalisée entre les groupes SUNU et Allianz. Allianz Congo Assurances prendra la nouvelle dénomination SUNU Assurances IARD Congo avant la fin du premier semestre 2022. Avec cette acquisition, le Groupe SUNU fait son entrée sur le marché du Congo-Brazzaville, avec l'objectif d'offrir aux entreprises, aux populations et aux institutions, mais aussi à tous les clients internes et externes, des assurances solides et pérennes. La stratégie d'expansion en Afrique du Groupe SUNU se poursuit, après la création de SUNU Assurances IARD RDC en 2020 et la présence renforcée ces dernières années de SUNU Assurances au Cameroun, au Gabon et en République centrafricaine. Parallèlement le Groupe a racheté la participation du groupe Allianz dans SUNU Assurances IARD Centrafrique, suite à une fusion-absorption de ex-Allianz Centrafrique Assurances réalisée en 2019, faisant passer sa part dans le capital de 49,3% à 93,4%. L'ambition du Groupe se confirme avec la proposition de produits et services financiers dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest et du centre. A ce jour, le Groupe SUNU est présent dans 16 pays avec 30 sociétés dont 25 compagnies d'assurance (9 Vie et 16 IARD), 1 banque (SUNU Bank), 1 société de Microfinance (Kajas), 1 société de gestion de santé (SUNU Santé), 1 société de participations financières (SUNU Investment) et 1 société de gestion financière (Attica).

Organisation mondiale de la Santé

Bureau de la Représentation au Congo
BP : 2465 ; Tél. : (242) 663 83 29 – 666 33 56 ; Fax : (242) 81 34 47
Brazzaville

AVIS D'APPEL D'OFFRE

N°...030...../2021

PROJET D'INSTALLATION D'UN FORAGE AU BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS AU CONGO

OBJET :

Le bureau de la Représentation de l'OMS au Congo désire procéder à l'installation d'un forage d'une capacité de 15m3/h pour remédier aux problèmes de fourniture d'eau dans le site et invite les sociétés exerçant dans ce domaine de pouvoir soumissionner.

•MATERIEL NECESSAIRE

L'entreprise sélectionnée devra avoir un atelier complet de forage, et au minimum les équipements et matériels suivant :

-Une foreuse, pouvant descendre jusqu'à plus de 160,00 m ;

•LIEUX D'EXECUTION DES TRAVAUX :

Bureau de la Représentation Organisation mondiale de la santé au Congo, Avenue Charles De Gaule, Enceinte Cité Louis Pasteur, B.P. : 2465 – Brazzaville.

•OBJECTIFS DES TRAVAUX

Il s'agit des travaux de construction d'un forage, l'objectif est de réaliser un (1) forage d'eau potable d'environ 15m3/h de débit pour pallier aux problèmes de fourniture d'eau, parfois irrégulière et assurer l'approvisionnement de l'ouvrage existant. Améliorer l'alimentation du système d'adduction d'eau potable dans la cité de l'OMS Congo.

Un compresseur d'au moins 10 bars ;

Un camion-citerne à eau de bonne capacité ;

Un camion de transport pour les tiges et les conduites ;

Des tiges de forage ;

Une sonde, et bien d'autres équipements nécessaires pour la réalisation dans des zones de roche dure.

La visite des lieux est vivement encouragée. Les prestataires intéressés pour la visite sont priés de prendre contact avec l'Administrateur du bureau de l'OMS au Congo et se munir d'un lé USB neuve pour enregistrer le fichier cahier des charges à la réception.

RESULTATS ATTENDUS

Un forage de grande capacité, réalisé avec débit cumulé d'au moins 15 m3/h pour l'augmentation de la réserve interne du système d'alimentation en eau potable dans l'enceinte du Bureau de la représentation de l'OMS au CONGO.

Les conduites d'alimentation de la bâche qui sont à proximité des forages réalisés et posées.

Tous les équipements pour le fonctionnement des forages ont été posés.

Les analyses microbiologiques et bactériologiques ont été réalisées.

Un rapport final mentionnant les caractéristiques des travaux réalisés et les recommandations concernant la mise en place d'un système durable de fonctionnement de l'ouvrage a été élaboré.

Tous les livrables demandés ont été mis à disposition de l'OMS/CONGO.

DEPOT DES OFFRES :

Les prestataires intéressés par cette annonce sont priés de déposer leurs offres sous pli fermé à l'adresse suivante :

Organisation Mondiale de la Santé
Avenue Charles De Gaule,
Enceinte Cité Louis Pasteur
B.P. : 2465
Brazzaville – Congo

Avec la mention suivante : « AVIS D'APPEL D'OFFRE PROJET D'INSTALLATION D'UN FORAGE AU BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS AU CONGO »

La date butoir pour la réception des offres est fixée au vendredi 26 Novembre 2021 à 12h00.

VIE POLITIQUE NATIONALE

L'opposition politique vidée de ses dirigeants

Face aux multiples échecs essuyés par différentes plateformes nées dans le feu du combat pour le respect de l'ordre constitutionnel en 2015, l'opposition politique réunie autour de Pascal Tsaty-Mabiala avait scellé le 23 juin 2018, l'alliance d'une nouvelle ère politique par la signature d'un mémorandum d'entente. Un projet fédérateur minimal devait sous tendre son action politique. Cela a fait flop!

La nouvelle plateforme de l'opposition portée sur les fonts baptismaux par onze partis politiques, en a compté quatorze, signe de son attraction. Voilà que cinq de ses leaders: Guy Brice Parfait Kolélas, président de l'UDH-Yuki; Raymond Timothée Mackitha, président du Front uni pour les républicains congolais (FURC), Paul Marie Mpouelé, président du Parti des républicains (PR), Abel Godefroy Boucka, président de l'Union patriotique des démocrates congolais (UPDC), et Paul Dihoulou, de l'Union pour la démocratie et la République (UDR-Mwinda), ont été rappelés à Dieu.

Deux autres leaders: Jean Jacques Yhombi-Opango, président du Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD) et Armand Mpourou, de la Dynamique pour le développement du Congo (DDC), avaient suspendu leur participation au sein de cette plateforme politique.

Constituée par l'ensemble des partis politiques ne soutenant pas l'action du Gouvernement, l'opposition congolaise s'était donnée la mission d'assurer une alternance démocratique dans le pays.

De ce fait, elle entendait être une alternative politique crédible; réaliser l'unité et la cohésion de l'opposition; exercer les prérogatives dévolues à l'opposition; contribuer à la consolidation de la paix et de la démocratie; participer à l'animation de la vie politique et du pluralisme démocratique; renforcer l'image de l'opposition à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Résolument engagés sur la voie de la restauration de la démocratie, de la justice et de la défense des libertés fondamentales, les partis signataires de ce mémorandum ont réaffirmé leur engagement à lutter pour la mise en place d'une gouvernance électorale fiable et équitable. Pour cela, ils avaient exigé la refonte du fichier électoral à travers un recensement administratif spécial qui s'appuierait sur les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2008; la mise en œuvre de la carte biométrique en 2021; la réécriture de la loi électorale de 2001; la réalisation d'un découpage électoral équitable; l'autonomisation administrative et financière de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI); le renouvellement de la CNEI; le renforcement des moyens de lutte contre la fraude et la nomination, par le bureau de la CNEI des membres des commissions locales; le renforcement exclusif des opérations préélectorales et électorales par la CNEI; le plafonnement des dépenses de campagne électorale; la révision à la baisse du montant des cotisations pour les élections présidentielle, législatives, sénatoriales et locales. Tout cela a explosé en vol.

Les leaders de l'oppositiion politique lors de la sortie officielle de la plateforme

Sur son engagement à réaliser l'unité et la cohésion de l'opposition, ce rêve n'a été qu'un vœu pieux. L'opposition reste toujours divisée et empêtrée dans des querelles intestines, des conflits d'intérêt et de leadership. Difficile pour ces leaders de s'entendre et de s'accorder sur la nécessité de constituer une alternance crédible au pouvoir, une opposition organisée et disciplinée du fait de la nature hétéroclite des membres qui la composent et des comportements calculateurs qui la minent.

Aucun leader ne fait l'unanimité aux yeux des autres qui ne veulent aucunement entendre être dirigés par tel ou tel autre responsable de parti. Plusieurs membres de l'opposition congolaise ont des positions pas trop claires. Ce qui compromet l'unité et la cohésion en son sein est une équation difficile à résoudre tant il est vrai que l'opposition au Congo est seulement de circonstance et de temps.

Il y a eu des leaders de l'opposition qui sont allés à la majorité ou soutenir le candidat de la majorité et ceux de la majorité devenir des opposants quand leurs intérêts n'ont plus été assurés et garantis ou quand ils ont été déboutés du Gouvernement. La question du ventre est une vraie énigme.

Dans le domaine de la gouvernance électorale, son combat sur l'introduction de la biométrie, le découpage électoral et le plafonnement des dépenses électorales a laissé un goût d'inachevé.

Maintenant que l'opposition politique congolaise s'est vidée des poids lourds qui donnaient du crédit à cette plateforme, l'UPADS qui est restée le seul grand parti, aura-t-elle les moyens de sa politique pour mener à bien ce combat ou devrait-elle s'allier avec d'autres partis, afin de réaliser le chapelet de bonnes intentions annoncées par la plateforme lors de sa sortie officielle pour quitter le fatalisme et porter le rêve d'une alternance démocratique encore possible dans le pays?

«Plutôt que de camper dans les lamentations quasi obsessionnelles, notre conviction est de croire en la possibilité d'un autre destin, celui de l'émergence d'un Congo nouveau, un et indivisible qui fut le rêve des pères fondateurs de la République. C'est notre challenge. Ce jour, contre toute attente et déjouant tous les mauvais augures, nous voici enfin rassemblés autour d'un idéal partagé, celui d'offrir à notre pays d'autres perspectives», avait déclaré Pascal Tsaty-Mabiala.

Au vu des maigres performances récoltées sur ces chantiers, l'opposition donne l'impression de préférer le verbe à l'action.

KAUD

Editorial

Brazzaville: Nouveauté et continuité

Depuis Dimanche nous avons un nouvel Archevêque à Brazzaville. La cérémonie de son installation a été un symbole de belle communion de pays. Les croyants et les non-croyants, les autorités civiles et militaires, les fidèles de toutes les paroisses : bel exemple d'une Nation en symbiose autour d'un événement devenu celui de tous, au-delà des particularismes idéologiques, ethniques ou régionaux.

Mgr Anatole Milandou, qui nous quitte après 20 ans au service de l'archidiocèse, dit qu'il s'agit de diriger près de deux millions d'âmes, une population cosmopolite, diverse. Parfois cacophonique, elle doit pourtant, sous la houlette de son Pasteur, retrouver une symphonie de bonne marche pastorale vers son unité et la cohérence de son témoignage de chrétiens. Une page se tourne donc, une autre s'ouvre. Avec Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou portant le bâton de Pasteur. Il a tracé sa feuille de route, qui insiste sur l'humilité et le service. A l'instar du Christ. Nous devons entrer dans la civilisation de l'humilité. Cette prescription est une exigence qui s'adresse à tous, prêtres comme laïcs dont les égos encombrants n'ont pas toujours facilité l'annonce et la diffusion de la Parole du Salut. Ni la coexistence fraternelle. Ou ecclésiale.

Mgr Manamika vient dans les dispositions de nous réveiller tous et de ne pas dormir sur nos lauriers, ni de nous adonner, a-t-il insisté, à notre jeu favori de la paille et de la poutre. Nos poutres, nous devons en prendre conscience. De se le voir rappeler par un Pasteur dynamique, nous insufflera sans doute du dynamisme aussi. Ou nous invitera à nous inspirer du sien.

Une ère nouvelle s'ouvre avec la venue de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. Elle s'inaugure par le respect des délimitations de pouvoir entre le sacré et le profane. Entre ce qui est de César et ce qui est de Dieu : les évêques ont dit leur gratitude au Chef de l'Etat, au Premier ministre et au Gouvernement ; ils ont témoigné de l'embellie de leurs rapports qui doivent tous tendre vers le bien de tous. Chacun dans le champ de compétences qui lui est reconnu. De temps en temps, ces relations traversent une période de bourrasque et d'incompréhensions, mais au finish la sérénité remet tout en place. Sans doute que les coups de chauffe ne cesseront pas, mais il y a toujours à se convaincre que l'Eglise, experte en humanité, ne peut pas faire à moins de défendre les humbles. Mais, composée de citoyens aussi, elle sait se mettre à sa place de respect des institutions. Même quand celles-ci prennent leurs aises avec les réalités sociales qui nous assaillent et y ajoutent.

Albert S. MIANZOUKOUTA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Le mea culpa de philippe Mvouo à la presse

Après l'incident insolite et regrettable qui s'est produit au cœur d'une activité du président au cours d'une activité du président du conseil entre le vice-président de cette institution et l'équipe de reportage de DRTV le 4 Novembre dernier. Le Conseil a organisé vendredi 19 novembre 2021, une rencontre avec les dirigeants des organes de presse, pour sauver l'essentiel et présenter des excuses non seulement à DRTV, mais à toute la presse pour cette humiliation.

Le président Philippe Mvouo a tout d'abord rappelé que lorsque survient un malaise ou un dysfonctionnement dans *«nos relations, il devient normal et impérieux de nous retrouver pour réparer ce qui a été endommagé ou corriger les travers commis. Le disant, je vous crois, tous, à la page de cette actualité malheureuse qui a failli assombrir nos relations de travail»*, a-t-il indiqué. Philippe Mvouo a rappelé en outre que cette rencontre visait à briser solennellement ce qui apparait comme un silence du Conseil autour de ce fait qui a défrayé la chronique, nourri les rédactions et enflammé les réseaux sociaux. *«A vrai dire, il n'y a pas eu silence. Car meurtri par ce fait désolant, le même jour,*

Philippe Mvouo

en appelant la Directrice générale de DRTV, pour regretter l'incident et lui présenter ses excuses, le président du Conseil ne s'est pas arrêté là. Le lendemain, il a adressé un courrier d'excuse à la Directrice générale de DRTV», a-t-il rappelé. Malheureusement, DRTV n'a pas cessé de défriser son éditorial, pilonnant l'institution pendant une semaine. *«Même si le propos de l'éditorial s'adressait au vice-président, l'institution en a été la victime collatérale et en a pris à ses dépens. Devant ce qui peut paraître comme une grosse incompréhension dans notre famille de communication, j'ai convoqué une réunion à huis-clos du collège des membres du CSLC, pour débattre, en toute franchise et en toute responsabilité, de cet incident»*, a-t-il dit.

«La conclusion principale qui en est sortie, après que les hauts-conseillers se sont longuement et largement expliqués sur le sujet, et que j'en ai tiré des leçons que je leur ai partagées, c'est la convocation de cette rencontre, pour rassurer la grande famille des professionnels de l'information et de la communication, que le CSLC demeure leur institution de régulation dont l'une des missions fondamentales, contenues dans ses textes de loi, est de suivre les médias et assurer leur protection contre les menaces et les entraves dans l'exercice de leur fonction d'information libre et complète», a-t-il ajouté.

Philippe Mvouo a rappelé que le CSLC reste l'institution de régulation et ne saurait aucunement déroger à cette mission fondamentale. *«C'est de vous qu'il tire toute la raison de son existence ou pour parler autrement, son âme vit du souffle de l'esprit de votre profession. Appréciez donc l'osmose qui lie nos deux corps, et dans une espèce de flirt romantique, nous nous complétons dans l'action, pour rendre belle notre utilité indispensable aux hommes et à la cité que nous servons… oublions ce qui nous est arrivé à nous tous, pour sauver l'essentiel de nos missions respectives et balayer l'accessoire encombrant qui nous éloigne de la vertu de la sagesse et de la tolérance. DRTV offensée, humiliée, c'est toute la presse congolaise qui a bu cette offense et porté le manteau de cette humiliation»*, a-t-il dit.

William Mouko, directeur d'information de DRTV, quant à lui, a félicité et salué la sagesse et la responsabilité du président du Conseil: *«Nous présentons aussi nos excuses au Conseil, car dans notre éditorial nous avons porté une éclaboussure sur cette institution. Nous remercions une fois de plus le président du Conseil pour cette initiative».*

Pascal AZAD DOKO

CONGO-FMI

L'institution pourrait accorder 456 millions de dollars américains

Une équipe du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par Mme Pritha Mitra, cheffe de mission pour la République du Congo, a effectué des missions virtuelles au Congo pour discuter avec les autorités du pays. La première mission a eu lieu du 7 au 15 octobre 2021 et la deuxième le 4 novembre 2021. Selon le communiqué publié le 8 novembre dernier, les rapports de ces missions contiennent des déclarations des services du FMI qui ne correspondent pas nécessairement à celles du Conseil d'administration de l'institution.

Mme Pritha Mitra

Ludovic Ngatsé, ministre délégué au budget

Les conclusions préliminaires permettent d'établir un rapport sous réserve d'approbation de la direction qui sera présenté au Conseil d'administration prévu pour le mois de décembre prochain pour examen et décision. D'ores et déjà, l'équipe du FMI serait parvenue à un accord au niveau des services avec les autorités du Congo sur un programme de trois ans qui pourrait être appuyé par un octroi de crédit au titre de la facilité élargie de crédit d'un montant de 324 millions de DTS ou 456 millions de dollars américains, soit 232 milliards de francs Cfa. Ce montant correspond presque au précédent programme de trois ans conclu en 2019, qui a connu des difficultés d'exécution et qui était de 448,6 millions de dollars, soit un plus de 227 milliards de francs Cfa. L'unique tranche décaissée et reçue par le Congo était de 44 millions de dollars américains, soit 26,5 milliards de francs Cfa.

Une fois ce nouveau financement obtenu le Congo serait à même de maintenir sa stabilité macroéconomique et impulser une reprise économique dans le contexte de la pandémie et, dans les années à venir, favoriser une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive. Le communiqué a précisé que l'avancement des réformes en matière de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption sera essentiel pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques, l'environnement des affaires et la confiance économique. La politique budgétaire jouera aussi un rôle central dans le renforcement de la reprise économique, tout en contenant les risques et en maintenant la viabilité de la dette. Il sera également essentiel de donner la priorité aux dépenses sociales et d'infrastructures telles que reprises dans le Plan national de développement (PND) 2022-2026. Les services du FMI ont reconnu qu'après avoir été durement touchée par la pandémie de COVID-19 et les chocs des prix du pétrole, l'activité économique redémarre lentement avec une croissance du PIB réel qui devrait passer de moins 0,2 % en 2021 à 2,4 % en 2022. Cette reprise devrait être stimulée par la hausse des prix du pétrole, le rebond de la production pétrolière du Congo, le déploiement des vaccins, les dépenses sociales, le remboursement des arriérés intérieurs, l'expansion de l'agriculture, de l'exploitation minière et des services. Les services du Fonds monétaire international ajoutent que les perspectives sont entourées d'une incertitude importante avec des risques de nouvelles vagues de pandémie et de volatilité des prix du pétrole. La mobilisation des recettes et la réduction des dépenses non prioritaires soutiendront les objectifs du programme tout en permettant l'assainissement budgétaire progressif nécessaire pour renforcer la soutenabilité de la dette. Dans ce contexte, a suggéré le personnel du FMI, il serait approprié de cibler un déficit primaire non pétrolier de 15,5 % du PIB non pétrolier dans le budget exercice 2022. L'amélioration des recettes facilitera l'augmentation de l'assistance sociale et des dépenses d'investissement indispensables tout en réduisant le déficit primaire hors pétrole de 1,7 % du PIB hors pétrole par rapport à son niveau de 2021.

Pour y parvenir, il sera important d'augmenter le recouvrement des arriérés d'impôts, de réduire les exonérations fiscales et douanières, et de poursuivre fermement les réformes engagées en matière de politique et d'administration fiscale, ainsi que la réduction des transferts aux entreprises publiques. A moyen terme, ces efforts budgétaires devraient être soutenus par une révision du régime fiscal dans le secteur pétrolier, une suppression plus importante des exonérations de la TVA et une rationalisation des autres dépenses fiscales, une amélioration des pratiques de passation des marchés et une gestion plus efficace des investissements publics.

Les services du FMI indiquent que la dette publique est projetée à 94 % du PIB à la fin de 2021; celle-ci est soutenable, mais des vulnérabilités importantes persistent. Les principaux sont les risques de liquidité et les vulnérabilités liées aux chocs négatifs sur les prix du pétrole. La finalisation rapide de l'audit des arriérés intérieurs accumulés au cours de 2019-2020 et la communication claire de tout nouveau plan de remboursement des arriérés intérieurs seront essentielles. Pour l'accomplissement du programme à bon escient, les mesures prévues comprennent, entre autres, le dépôt au Parlement de la nouvelle loi anti-corruption, l'audit et la publication des informations relatives à la production pétrolière et aux revenus pétroliers effectivement perçus par le Gouvernement, ainsi que le renforcement de la gestion des finances publiques par l'audit des dépenses liées à la pandémie ainsi que l'adoption d'un contrôle et d'une transparence accrus des dépenses publiques et le recouvrement des recettes pétrolières et non pétrolières. Les services du Fonds ont estimé qu'un plus grand soutien des partenaires au développement sera nécessaire à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie économique et structurelle du Congo.

Philippe BANZ

APUREMENT DES DROITS DES EX-AGENTS DE CNTF

1,4 milliard FCFA déjà disponible

Le Gouvernement et les représentants syndicaux des ex-agents du Chantier naval et des transports fluviaux (CNTF) se sont accordés le 9 novembre dernier, à Brazzaville, sur la manière dont les droits des ex-agents de cette entreprise liquidée seront payés. C'est le ministre d'Etat, chargé de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, qui a conduit ces négociations sur 1,9 milliard FCFA à payer au titre des droits.

Firmin Ayessa

Le Gouvernement a rassuré les partenaires sociaux d'avoir déjà disponibilisé 1.4 milliard FCFA. Les ex-agents de cette entreprise liquidée peuvent déjà se frotter les mains. Le président de la Confédération des syndicats libres et autonomes du Congo (COSYLAC) n'a pas caché sa satisfaction. *«Nous sommes heureux d'arriver enfin à ce dossier. Nous nous sommes accordés sur la manière de payer ces droits-là, et nous sommes également accordés sur la durée des échéances, l'ordre de paiement. Donc c'est une bonne chose pour nous aujourd'hui»*, a-t-il annoncé Selon le président de la COSYLAC, l'Etat a pris l'engagement de pouvoir compléter les 500 millions FCFA qui manquent. Cet engagement est consigné, a déclaré René serge Blanchard Oba, dans le protocole d'accord d'autant plus qu'il revient à l'employeur de payer les droits. Les deux parties ont ainsi décidé de sécuriser le montant disponible en le plaçant dans un compte séquestre. *«Le secrétariat permanent va mettre d'abord en ordre tout ce que nous avons décidé avant la signature du protocole, nous paierons les droits parce que nous avons décidé de mettre les travailleurs dans un compte pour qu'il n'y ait plus de problème. L'argent est déjà dans un compte séquestre»*, a indiqué René Serge Blanchard Oba.

Pour Firmin Ayessa, le ministre d'Etat, chargé de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, *«le paiement se fera sous peu»*.

A noter que les négociations entre le Gouvernement et les représentants syndicaux des ex-agents du CNTF avaient commencé le 17 août 2021 suite à la note de service du Premier ministre qui a instruit d'ouvrir sans délai ces négociations, pour parvenir à l'apurement des droits des ex-travailleurs de cette entreprise du portefeuille public. Cette même note de service indique: *«préalablement à tout paiement, recalculer les droits des ex-agents, définir avec exactitude le montant à allouer à chacun d'eux et, enfin examiner tout sujet subséquent»*.

Pascal AZAD-DOKO

COVID-19

Don de 168.000 doses supplémentaires de vaccin Johnson & Johnson

L'Ambassade des Etats-Unis a fait un don de 168.000 doses supplémentaires du vaccin Johnson & Johnson à la République du Congo. Ce qui porte le nombre total des doses de ce vaccin offert via l'initiative COVAX à 470.4000. C'est le Chargé d'affaires à l'ambassade américaine, Daniel Travis, qui a remis officiellement ce don au chef du Programme élargi de vaccination, le Dr Alexis Mourou-Mouyoka, le lundi 15 novembre dernier.

Mme Alisande Ross et Alexis Mourou-Mouyoka

Mme Alisande Ross, conseillère à la presse et aux affaires culturelles près l'ambassade des Etats-Unis, a rassuré que les vaccins Johnson & Johnson distribués par le Gouvernement américain sont sûrs et approuvés par l'OMS.

Elle a encouragé les Congolais à se faire vacciner pour qu'ensemble, *«nous puissions vaincre cette maladie. Peu importe le vaccin. L'important, c'est le virus et non le vaccin»*, a-t-elle déclaré.

La diplomate américaine a démenti la rumeur selon laquelle le vaccin Johnson & Johnson a été retiré du marché. *«Faux. Les Américaines prennent ce vaccin et bien d'autres»,* a soutenu Mme Alisande Ross.

En recevant le lot de vaccin administré en une seule dose, Alexis Mourou-Mouyoka pense qu'on pourra vacciner 168.000 personnes de plus. *«Nous sommes à l'heure actuelle en mesure de pouvoir couvrir la cible de 750.000 personnes qui nous a été recommandées par l'opération Coup de poing»*, a-t-il dit, tout en réaffirmant l'utilisation de ce vaccin aux Etats-Unis.

«Les vaccins que nous utilisons actuellement ont l'autorisation de l'OMS. Nous prenons toutes les dispositions avec le Comité des experts près la Coordination nationale qui pour le moment ne nous ont pas posé le moindre problème en termes d'innocuité ou d'efficacité», a-t-il ajouté.

Alexis Mourou-Mouyoka a annoncé l'arrivée prochaine de 400 doses du vaccin Pzizer. D'où la visite de la chaîne de froid par le chargé d'affaires, Daniel Travis. Il a fait savoir que le Gouvernement congolais a été l'un des Gouvernements les plus proactifs depuis le début de la pandémie. *«La campagne actuelle de vaccination qu'il mène est une opportunité pour tous de nous protéger de la forme la plus agressive du virus, le variant Delta, qui circule et cause de sérieux dommages sanitaires en République du Congo».*

A noter qu'en sus du don des 470.000 doses du vaccin Johnson & Johnson, l'ambassade des Etats-Unis avait aussi fait don de réactifs au Laboratoire national de santé publique de Brazzaville, pour effectuer les premiers dépistages de la COVID-19 et tracer les personnes contacts.

Cyr Armel YABBAT-NGO

OPERATION COUP DE POING

Jean Luc Mouthou mobilise le personnel pour la vaccination

Une vue des responsables des établissements publics

Plus d'un mois après son lancement par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, l'opération ''Coup de poing'' avance à pas lents. Ce constat peu reluisant a conduit le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire,

(Suite en page 6)

COUR SUPREME

Déclaration de patrimoine par les membres du bureau de l'Assemblée nationale

L'audience spéciale de réception des déclarations a eu lieu, vendredi 19 novembre dernier, au Palais de Justice de Brazzaville, sous la direction du premier président de cette haute juridiction nationale de l'ordre unique de juridiction de la République, Henri Bouka.

La déclaration de patrimoine par les membres du bureau de l'Assemblée nationale, les présidents des Commissions permanentes, les présidents des groupes parlementaires, le chef de file de l'opposition politique, ainsi que les directeurs de cabinets des membres du bureau, répond à la disposition constitutionnelle qui dispose que *«tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celles-ci».*

Ils étaient six membres du bureau de l'Assemblée nationale sur les sept que compte cette Institution à déclarer leurs patrimoines. Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou étant absent du pays. A eux, se sont ajoutés Pascal Tsaty-Mabiala, chef de file de l'opposition politique; deux ministres: Honoré Sayi et Jean Claude Gakosso, absents à l'audience solennelle du lundi 5 novembre dernier consacrée aux membres du Gouvernement; le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki et celui de la Commission nationale des droits de l'homme Valère Etéka Yemet.

Dans sa réquisition, le procureur général, Gilbert Mouyabi, a rappelé au président de l'Assemblée nationale: *«Bien que vous ne gériez pas les deniers publics, vous exercez une influence considérable sur la manière dont-ils sont utilisés, notamment par les enquêtes parlementaires, le contrôle de l'exécution du budget, le vote du budget. Votre action vise la moralisation de la vie publique en vue d'une bonne gouvernance dans notre pays».*

C'est un honneur pour la Cour, a dit, quant à lui, Henri Bouka, de recevoir de si éminentes personnalités. Le premier président de la Cour Suprême a indiqué que la déclaration de patrimoine n'est ni un exercice de séduction, ni une vaine formalité. *«C'est une adhésion à une nouvelle forme de gouvernance faite d'éthique, de droiture et de respect, afin que naisse entre la fonction, la personne qui l'exerce et la chose publique de toute nature, une relation d'intégrité à tous égards».*

L'article 5, alinéa 1 et 2 du décret n°2019 320 du 12 novembre 3019 dispose que *«la déclaration est établie par le déclarant lui-même et déposée en personne entre les mains du premier président de la Cour Suprême. Elle est certifiée sur l'honneur, exacte et sincère par le déclarant».*

Les deux ministres et les membres du bureau de l'Assemblée nationale

Le premier président de la Cour suprême a pris acte et le ferme engagement de bien conserver ces déclarations placées dans des enveloppes scellées, tout en garantissant leur confidentialité.

A la sortie d'audience, Isidore Mvouba a livré ses sentiments: *«Je viens de m'acquitter d'une obligation constitutionnelle, cet acte d'adhésion à la nécessité d'instaurer dans le pays une politique de bonne gouvernance. Je m'en réjouis fortement. Ça prouve que la démocratie dans notre pays est en marche»*, a-t-il affirmé.

Pascal Tsaty-Mabiala a estimé que c'est la concrétisation de ce que les députés ont eux-mêmes adopté. *«Je viens de déclarer mon patrimoine, en tant que député et chef de file de l'opposition. Dans la plus grande sérénité, j'ai déclaré conforme, sincère et exacte les informations que j'ai fournies dans ma déclaration»,* a-t-il indiqué.

Pour lui, la déclaration de patrimoine seule ne suffit pas pour garantir la gestion de la chose publique. *«C'est un débat, mais c'est déjà un début. Je ne dis pas que ça suffit, il y aura peut-être d'autres actes pour apprécier le patrimoine des hommes politiques. C'est un pas qui va dans la bonne direction. Attendons de voir, peut-être que d'autres contraintes vont arriver. Comme on dit: même le plus long chemin commence par le premier pas. Voilà qu'il vient d'être franchi»,* a précisé le chef de file de l'opposition.

Cyr Armel YABBAT-NGO

EWO, DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST

Par manque de tables-bancs, les élèves prennent les cours assis sur le sol

Curieux, dirait-on! Et pourtant, c'est réalité. Les élèves continuent de prendre les cours à même le sol, dans une salle de classe, à l'école primaire Ambendza, à Ewo. Alors que la Cuvette-Ouest est un département forestier. Plusieurs établissements manquent de tables-bancs. A telle enseigne qu'il y a des classes où les élèves s'assoient à six sur un banc.

Le constat est affligeant, désolant et triste. Toute une classe dépourvue de tables-bancs! Les élèves sont obligés de prendre les cours assis sur le sol. Dans ces conditions, comment la maîtresse peut soigner l'écriture de ces enfants? Comment ces élèves peuvent-ils bien écrire dans une position assise?

Dans un village éloigné, cela pourrait se comprendre, mais pas dans un chef-lieu, de surcroît Ewo?

La plupart des établissements scolaires connaissent un problème d'insuffisance en tables-bancs. Pour preuve, il y a des classes où les enfants sont assis à cinq voire à six par table-banc, des effectifs pléthoriques et des salles combinées où l'on trouve deux niveaux différents tenus par un seul enseignant: CP1-CP2, CE1-CE2, CM1 et CM2. Chaque niveau occupe deux rangées par classe.

A l'école primaire Akiridzo, par exemple, la classe de CE1 compte 110 élèves. Cette situation résultant du manque d'enseignants, ne peut pas permettre un meilleur suivi des apprenants. Les enseignants, pour la plupart des finalistes, réclament toujours leur intégration à la Fonction publique. Bon nombre de ceux-ci sont des femmes qui tiennent ces classes. Certaines d'entre-elles dispensent les cours en portant leur bébé sur le dos. En cas de pleurs, elles sont obligées d'arrêter le cours pour s'occuper de l'enfant. Et cela, peut prendre des minutes, voire des heures.

Dans l'entre-temps, les élèves attendent et le cours est perturbé. Dans de telles conditions d'apprentissage, que peut-on attendre d'une telle formation? Ces enseignants finalistes sont pour la plupart du temps payés par les députés ou les parents d'élèves qui se cotisent.

Les élèves qui prennent les cours assis sur le sol et des des classes pléthoriques où ils sont assis à cinq sur un banc

A l'école primaire Moussa Eta B d'Oyo, une classe de CE2 compte 140 élèves. Ces écoles sont dépourvues de tout y compris du matériel didactique et de fournitures de bureau et informatique.

KAUD

Coup d'oeil en biais

Affaire Banque postale: l'étau se resserre autour des présumés hackers

Le parquet de Brazzaville se serait finalement saisi du dossier du vol perpétré par des hackers à la Banque postale du Congo en octobre dernier. Dans son numéro 166 du vendredi 19 novembre 2021, notre confrère ''Le Troubadour'', s'appuyant sur *«des sources et des documents fiables»,* rapporte que *«15 personnes ont été écrouées à la Maison d'arrêt de Brazzaville le 12 novembre 2021»*, dans cette affaire. Notre confrère spécialisé dans l'investigation affirme en outre que, d'après leur mandat de dépôt, ces personnes sont inculpées de *«détournement de fonds, associations de malfaiteurs et vol»*. Dans sa page Facebook, il ajoute du nouveau: *«Le prévenu Saboga Thierry a été mis en liberté provisoire par le parquet de la République vendredi 19 novembre ; mais cinq autres personnes ont été inculpées et écrouées dans le cadre de cette même affaire».* Au Total, il y aurait finalement 19 personnes en lien présumé avec le vol de plus de 2 milliards de francs CFA à la Banque postale. Elles sont détenues dans le plus grand établissement carcéral de la capitale congolaise.

Le coronavirus continue de semer la désolation

La terrible pandémie continue de faire des dégâts au Congo. Depuis le début du mois de novembre 2021, 56 décès confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en 18 jours, soit une moyenne de 3 décès par jour. La fréquence élevée des décès en milieu hospitalier observée au mois d'octobre 2021 (94 décès) persiste au mois de novembre 2021. Dans la période du 16 au 18 novembre, on a recensé 120 nouveaux cas confirmés de COVID-19, dont 10 décès (3 à Brazzaville et 7 à Pointe-Noire). Au total, jusqu'à mardi 23 novembre, on dénombrait 349 décès des cas confirmés.

Un homme meurt brusquement à Maya-Maya au moment de prendre son vol

Le jeudi 18 novembre 2021 n'a pas été heureux pour la famille Moussayandi. Après un séjour à Brazzaville, M. Philippe Moussayandi devait repartir dans son pays de résidence par un vol d'Ethiopian Airlines, affirment plusieurs sources. A l'aéroport international Maya-Maya, il a dit au revoir à sa famille après avoir rempli les formalités d'usage. Malheureusement, il s'est effondré subitement. Qu'est-ce qui lui est arrivé ? AVC ou arrêt cardio-respiratoire ? On se perd en conjectures.

Droits sociaux: les ex-agents du CNTF rejettent l'offre du Gouvernement

Les ex-agents du CNTF ont refusé de souscrire aux conditions du Gouvernement qui leur a proposé le versement de 1.400.000.000 de francs CFA déjà disponibles sur un total de 1.900.000.000 de francs CFA pour le paiement de leurs droits et pris l'engagement de pouvoir compléter les 500 millions restants dans un bref délai. Ceci, afin qu'ils libèrent de site de leur entreprise cédé à titre onéreux à l'entreprise « Moka ». Ils soupçonnent l'Etat de vouloir gagner du temps et souhaitent plutôt se voir verser la totalité de leurs droits. Ils craignent le coup fourré.

Enseignement: la colère gronde encore!

A peine lancée le mois dernier, l'année scolaire fait face à un nouveau risque de perturbation. Un mouvement appelé Forces unies des syndicats des enseignants, accuse le Gouvernement de léthargie dans l'application des textes les concernant, et de non-respect des engagements pris face à ses revendications. Il exige la tenue d'une réunion interministérielle devant apporter des solutions satisfaisantes à leurs revendications sociales conformément à la lettre et à l'esprit du dialogue tenu le 26 septembre dernier à la Primature, faute de quoi ils seront obligés de décréter une grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire national à compter de lundi 5 décembre 2021. Le Gouvernement n'a pas encore réagi, d'où l'inquiétude.

Inondations : déluge sur le village Ibabi

Il a plu sans arrêt ces derniers jours à Ibabi, une localité du district d'Ollombo, dans le département des Plateaux. Des pluies torrentielles ! Les conséquences sont désastreuses. Les plantations, immergées, sont dévastées. Ce qui pourrait provoquer une pénurie de manioc dans ce village où les habitants ont perdu d'autres biens. Impuissants, ils en seront peut-être réduits à ne plus consommer que du riz ou du pain de blé. Par ailleurs, à cause de ces inondations, les élèves sont contraints d'emprunter la pirogue pour se rendre à l'école. De même les adultes, pour vaquer à leurs occupations quotidiennes devront faire de même. La population d'Ibabi appelle la communauté nationale et tous ceux qui peuvent à leur venir en aide, en attendant le retour d'un ciel plus clément.

DIPLOMATIE

«Les relations russo-congolaises sont au beau fixe», affirme Guéorguy Tchepik

L'ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo, Guéorguy Tchepik, a animé une conférence de presse le jeudi 18 novembre dernier pour dresser le bilan de l'année 2021 pour la politique russe en Afrique et dans le monde.

Guéorguy Tchepik

A bâton rompu, le diplomate russe a égrené les sujets, en matière de coopération entre le Congo et la Fédération de Russie. Pour Guéorguy Tchepik, les relations russo-congolaises sont au beau fixe. Le diplomate russe a hautement apprécié la coopération entre les deux pays dans le domaine politique. Car, selon lui, *«la Russie et le Congo partagent la même vision du monde».*

Sur le plan économique, Guéorguy Tchepik a fait savoir que son pays y entrevoyait de bonnes perspectives. *«Nous avons des grands projets à réaliser au Congo. Deux projets agricoles sont en étude en matière de pisciculture et de production de la chair de poulet. D'autres projets sont, par contre, réalisés».*

Parlant de la coopération sanitaire, il a rappelé que la Russie fait partie des grands producteurs de vaccin, notamment le Spoutnik V et light, disponibles au Congo. *«Nous avons livré plusieurs doses de vaccin Spoutnik à la République du Congo, soit plus de 4000 doses. Le pays bénéficie de l'accompagnement de la Russie dans sa politique de riposte contre la pandémie. Sauf que la population reste réticente à la vaccination. Ce n'est pas bon. Il faut comprendre que le danger est là. Il ne va pas nous quitter demain. Il faut absolument se faire vacciner»,* a-t-il exhorté.

Le diplomate russe a rappelé que la coopération médicale entre son pays et le Congo date de l'époque soviétique. *«Nous avons actuellement un groupe de médecins russes spécialisés en oncologie. Ces médecins sont en train de regarder le problème des albinos qui n'ont pas de protection contre les rayons ultra-violets qui entraînent le cancer de la peau. Ils vont travailler pendant deux semaines et former les médecins Congolais»,* a fait savoir Guéorguy Tchepik, tout en annonçant la signature prochaine d'un accord de coopération entre le ministère de la Santé et le centre d'oncologie de Russie.

Dans le domaine de l'éducation, *«nous proposons 150 bourses d'études aux étudiants Congolais»,* a indiqué le conférencier. Il a souligné que ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes.

S'agissant de la débaptisation du centre de recherche vétérinaire du nom du chercheur russe Balabanov, il a porté un éclairage. *«Ce n'est pas le centre qui sera débaptisé, mais plutôt la salle de conférence. Si cette promesse n'a pas été réalisée lors de la visite de Mr Balabanov à Brazzaville, c'est parce qu'elle n'était pas encore aménagée. Dès que ça sera fait, promesse sera tenue»*, a-t-il assuré.

En cette année 2021, Guéorguy Tchepik a expliqué que le plus grand souvenir de la coopération Congo-Russie, reste la visite de Mr Balabanov à Brazzaville. *«C'était un grand événement. Je me permets d'exprimer toute ma gratitude pour l'hospitalité qui a été réservée au chercheur russe et pour la décision prise par le chef de l'Etat congolais de le décorer».*

Sur le plan africain, *«la Russie a des liens historiques en matière de coopération militaire avec la grande majorité des pays du continent»*, a-t-il dit, tout en levant l'équivoque sur la présence des militaires russes dans certains pays. *«Ce n'est pas l'armée russe, mais plutôt des sociétés privées de sécurité qui opèrent en Afrique. Ce qui est mal interprété par les occidentaux»,* a-t-il affirmé.

«Les spécialistes russes de sociétés privées de sécurité sont actuellement en Centrafrique», a-t-il reconnu, tout en signifiant qu'Ils sont là sur *«invitation du Gouvernement centrafricain, conformément à la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce ne sont pas des mercenaires».*

Pour lui, le terme mercenaire utilisé pour qualifier la présence russe en Afrique est très péjoratif et dégradant. *«La Russie n'a jamais eu de mercenaires. Emery Patrice Lumumba, lesquels l'ont tué?. «Bob Dénard, avait-il la nationalité russe?»,* s'est-il interrogé.

Le diplomate russe a insisté sur le fait que le marché de services des sociétés dans le monde est partagé entre les sociétés privées américaines, britanniques et autres. *«Les Russes en ont à peine deux. Ces sociétés ne représentent pas le Gouvernement russe. Elles sont en train de conclure des contrats avec les Gouvernements des Etats souverains. Il y a trois ans, avant l'arrivée des Russes, l'armée centrafricaine ne contrôlait que Bangui. Actuellement, elle contrôle près de 80% du territoire national»,* a expliqué Guéorguy Tchepik.

Il a fait savoir que la présence russe en Afrique suscite une réaction bizarre dans certains milieux politiques occidentaux. *«Nous cherchons à aider les pays africains à assurer leur sécurité. Ces pays ont le droit de choisir leurs partenaires. Nous avons un ennemi commun, c'est le terrorisme et le djihadisme au Sahel. La Russie et la France qui ont des relations historiques peuvent s'entendre pour régler certains conflits en Afrique. La Séléka n'était pas tombée du ciel. Elle a bien traversé les frontières»*, a soutenu le diplomate russe.

A propos du Mali, *«nous avons une large tradition de coopération militaire. Ce qui se passe avec Barkhane qui évacue sa 2e base militaire au nord du Mali, est très regrettable. Ça laisse le territoire aux actions djihadistes. Pour que les Russes interviennent au Mali, il faut d'abord que le Gouvernement malien s'adresse à la Russie pour solliciter de l'aide. Pour le moment, tel n'est pas le cas»,* a-t-il expliqué.

Si beaucoup d'armes russes circulent en Afrique, a-t-il poursuivi, *«c'est à cause de la destruction du régime de Kadhafi par un groupe de puissances en violation de la résolution du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Parallèlement, elles ont détruit l'Etat libyen en 2011 et beaucoup d'armes sont tombées entre les mains de certains groupes armés qui sèment la terreur au Sahel».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

DIPLOMATIE

Le temps passe, la mémoire reste

Dans le cadre de la commémoration du 103e anniversaire de l'Armistice marquant la fin de la Première guerre mondiale, François Barateau, ambassadeur de France au Congo, a déposé une gerbe de fleurs à la stèle des combattants morts pour la France, au cimetière du centre-ville de Brazzaville.

Le dépôt de la gerbe de fleurs

Sous les drapeaux, devant les autorités civiles et militaires, les anciens combattants, les élèves de l'école militaire préparatoire général Leclerc et du lycée Saint-Exupéry, ainsi que les chefs de mission diplomatique au Congo ont pris part à la cérémonie. L'ambassadeur de France au Congo a commémoré la Journée historique du 11 novembre 1918.

Après l'exécution des hymnes des deux pays, Elisée Opa, élève au lycée Saint-Exupéry, et Jonathan Ayouka, enfant de troupe, ont rappelé le fondement de cette journée.

Une journée qui est entrée dans les annales et qui fait partie du vécu humain depuis la déclaration de la fin de la Première guerre mondiale. *«En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident»*, ont-ils indiqué.

Pour François Barateau, c'est un jour de souvenirs sur le passé, qui ne peut-être oublié, car il fait partie de nous. *«Le temps passe, mais la mémoire reste et le passé reste. C'est notre passé, il ne faut pas y rester bloqué mais il faut s'en souvenir pour savoir d'où on vient»*, a-t-il déclaré.

C'était aussi une occasion pour les anciens combattants. Cette date exprime en effet leur joie d'avoir appris la fin de la guerre, qui était une catastrophe humaine. *«Pour nous c'est un soulagement parce qu'on était dans un combat terrible et les autorités ont vu qu'il y avait beaucoup de pertes humaines; il fallait mettre fin à cette guerre»*, a dit l'un d'eux, Souebele Michel, ancien combattant.

Après le dépôt de la gerbe de fleurs par l'ambassadeur de France au Congo, place a été laissée à l'hymne aux morts puis aux hymnes nationaux de la France et du Congo qui a marqué la fin de la cérémonie.

Barlain Djolvan ATIMAKOA
(Stagiaire)

EMPLOI ET FORMATION

Tout pour la jeunesse

La jeunesse est, aujourd'hui, l'objet de toutes les attentions (officiellement du moins) de la part des politiques. C'était le cas à l'atelier régional sur la co-construction de la Jobs facility, tenu à Saly, au Sénégal, du 18 au 22 octobre 2021. L'équipe technique du point focal Congo qui y a pris part a présenté les résultats des travaux de cet atelier lors d'une cérémonie de restitution.

L'atelier de Saly s'est tenu avec l'appui technique et financier du Bureau international du travail (BIT) et de l'Agence française de développement (AFD). Il a connu la participation de 45 représentants venus du Burkina Faso, du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Mauritanie et du Congo et visait deux principaux objectifs : coconstruire un modèle type de système Emploi-Formation sur la base des états des lieux faits dans chaque pays et permettre aux équipes techniques pays de mieux maîtriser ou approfondir les concepts et le cycle du projet *«ARPEJ (Accompagnement et de renforcement des capacités pour la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques Emploi-Formation des jeunes) », dont Job facility est l'une des trois composantes. « Il fallait trouver comment on pouvait mobiliser les dispositifs que nous pouvons implémenter dans les pays en tenant compte des expériences et des réalités de chaque pays.»,* a expliqué Auxence Léonard Okombi,

L'assistance pendant la restitution des travaux de Saly

directeur général de la Formation qualifiante et de l'Emploi, qui était à la tête de la délégation congolaise à Saly.

Le défi le plus important, et certainement le plus délicat, qu'ont à relever les dirigeants africains concerne l'emploi et la formation. La délégation du Congo a eu à Saly une meilleure connaissance sur la convention 122 de l'OIT (Organisation internationale du travail) qui traite les politiques en matière de l'emploi et de la formation. Le Congo ratifiera bientôt cette convention, si l'on en croit Joseph Akondzo Nguiambo, directeur général du Travail, rassuré de l'avis favorable de la Cour suprême. Le directeur de cabinet du ministre en charge de l'Emploi, Charles Makaya, a renchéri que la convention est *«déjà dans les différentes chambres du Parlement, afin qu'elle soit ratifiée dans les meilleurs délais.»*

Prochaines étapes

Le chef de mission congolais a dévoilé l'agenda des prochaines étapes : participation en janvier 2022 à un deuxième atelier régional à Turin, en Italie, pour définir les types d'appui possibles aux pays bénéficiaires ainsi que les outils de suivi et évaluation; organisation d'un deuxième atelier national par pays en février 2022 à Brazzaville, pour définir les priorités pays devant recevoir les appuis définis à Turin; enfin, tenue en avril 2022 d'un autre atelier pour un suivi évaluation des premiers appuis apportés par le projet au pays.

G.-S.M.

(Suite de la page 4)

secondaire et de l'alphabétisation Jean Luc Mouthou à user de la pédagogie pour convaincre les agents indécis sur la nécessité de se faire vacciner tout en rappelant les mesures barrières édictées par le Gouvernement. C'était le 18 novembre dernier à l'Institut national de recherche et d'actions pédagogiques (INRAP) à Brazzaville.

L'obligation de vaccination demeure l'unique solution pour atteindre l'immunité collective et reprendre le cours normal de la vie, a rappelé le ministre Jean Luc Mouthou aux agents sous tutelle.

Aussi a-t-il décliné le chronogramme de vaccination pris à cet effet et a encouragé le personnel à y participer massivement. Les proviseurs, directeurs d'école et autres agents de maitrise doivent d'investir dans la bonne exécution de ce calendrier de vaccination.

La vaccination dans le milieu éducatif, a renchérit le chef de ce département, est une question de responsabilité sociétale puisqu'il s'agit de protéger les jeunes représentant environ 70% de la population et dont plus de 40% a moins de 15 ans. *«Nous qui sommes en contact au quotidien avec cette jeunesse, il nous faut être vaccinés pour ne pas être l'agent vecteur qui va favoriser la contamination de notre jeunesse scolarisée»,* a dit le ministre de l'Enseignement général, qui a par ailleurs invité les responsables du sous-secteur à tous les niveaux d'observer les mesures barrières, notamment le port strict et systématique du masque, le lavage régulier des mains et l'assainissement constant de l'environnement. Ils devront s'assurer de la coopération des parents d'élèves pour la vaccination des élèves et de veiller au contrôle des enseignants ou élèves présentant des symptômes liés à la COVID-19.

Le ministre Mouthou a également rappelé la poursuite de l'opération les ''Samedis de la vaccination'' mis en place depuis fin septembre. Le siège du ministère et plusieurs sites de vaccination dans les écoles sont prêts à recevoir les agents. Ces derniers ont jusqu'au 30 novembre pour se faire vacciner, date au-delà de laquelle le pass sanitaire sera exigé à l'entrée des établissements publics, a conclu le ministre de l'Enseignement prescolaire. Il faut noter que présentement l'entrée à la direction des examens et concours (DEC) et au ministère est conditionnée par ce document.

E.M-O

ECONOMIE

Présentation du Plan national de développement à la Task force

La ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a présenté mardi 16 novembre 2021 le document sur le cadre stratégique du Plan national de développement (PND 2022-2026) à la Task-Force. Cette réunion a été présidée par le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, représentant personnel du Président de la République, en présence des ministres qui auront la charge de développer les six axes de diversification économique.

Gilbert Ondongo

Ces six axes sont: l'agriculture au sens large, l'industrie en lien avec les zones économiques spéciales et le tourisme, l'économie numérique, la promotion immobilière et les zones franches commerciales.

La Task-force a pour rôle de superviser et de donner des orientations sur le PND 2022-2026. Les amendements apportés au travail technique des experts, seront intégrés dans un document global avec le cadre stratégique de développement et toutes les annexes qui vont permettre d'opérationnaliser le PND, a indiqué Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

«Les chiffres que nous aurions pu communiquer, sont des chiffres qui seront communiqués au Conseil de cabinet, au Conseil de ministre et au Parlement. Pour l'instant, ce sont des chiffres provisoires qui vont s'exprimer en termes de milliards parce que l'ambition du Chef de l'Etat est grande pour le développement de ce pays. Ce PND sera financé grâce au secteur privé national, mais aussi aux investisseurs étrangers. Quel que soit le montant de ce PND, il ne doit effrayer personne. La Task-force s'est réunie pour donner des orientations et les experts ont travaillé à base de ces orientations. Ils ont réaménagé les chapitres dans le fondement de ce PND 2022-2026», a déclaré la ministre de l'Economie.

Pendant la réunion avec la Task force

Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, a souligné pour sa part que la Task-force a permis de voir les six secteurs stratégiques retenus dans le cadre de la diversification de l'économie en créant une croissance inclusive et faire en sorte de sortir de l'après pétrole. *«Les axes sont bien déterminés dans le cadre du secteur de l'économie numérique. Nous avons deux composantes, la première sert à digitaliser l'économie congolaise pour avoir une meilleure traçabilité et la deuxième va réduire la fracture numérique. La réunion de la Task-force a planché sur les documents stratégiques du PND 2022-2026»*, a-t-il dit.

A la suite de cette réunion, ces documents seront présentés en Conseil de cabinet, en Conseil de ministre et au Parlement, a poursuivi le ministre des Postes. *«Nous avons traité un document fondamental qui est le document stratégique. Le ministre des Finances n'étant pas à cette réunion, nous avons d'autres documents que nous devons traiter avec lui pour avoir un cadrage sur le programme d'investissement. Le PND c'est la mise en route du programme de société de la vision du Chef de l'Etat, celle de diversifier l'économie de notre pays»*, a-t-il affirmé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Qu'est-ce que la diaspora congolaise peut apporter au pays ?

Angèle ALOKI (Makoua-Cuvette)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

JOURNÉE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

Disposer de systèmes statistiques nationaux performants

Le Congo a célébré jeudi 18 novembre 2021 la 31e Journée africaine de la statistique initiée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) sous le thème: *«Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour soutenir le développement socioculturel en Afrique»*. Dans une déclaration, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas, ministre de l'Economie, du plan de la statistique et de l'intégration régionale a voulu sensibiliser davantage l'opinion publique de l'importance de l'outil statistique dans le processus de développement des pays du continent.

Les statistiques de qualité permettent de mesurer le moyen d'exécution des politiques et programmes de développement mis en œuvre par les Gouvernements, en lien avec l'agenda 2030 des Nations Unies relatif aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'agenda 2063 de l'Union africaine (UA) dénommé: *«L'Afrique que nous voulons»*. Il s'agit d'apporter les changements requis pour le rendre beaucoup efficientes.

Dès lors, il convient de s'attaquer effectivement à la résolution des problèmes qui entravent le bon fonctionnement des systèmes statistiques nationaux, en leur apportant plus de soutien et en œuvrant à la ratification des divers traités et instruments juridiques de l'U.A relatifs au développement d'un appareil statistique moderne et efficace.

«Notre pays s'est parfaitement inscrit dans cette dynamique continentale de disposer de systèmes statistiques nationaux performants, modernes et capables de produire en temps opportun les statistiques fiables», a soutenu Mme Ingrid. A titre d'illustration, a-t-elle rappelé, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, s'est engagé à mener une série de réformes. Ces réformes ont abouti à la signature du décret n°2019 431 du 30 décembre 2019 portant approbation des statuts de l'Institut national de la statistique (INS) et à l'adoption en Conseil des ministres du décret sur la Commission supérieure de la statistique (CSS), l'un des derniers textes d'application de la loi n°36 du 5 décembre 2018 sur la statistique officielle. Elles s'achèveront dans les tout prochains jours par l'adoption, notamment, du

Mme Ingrid Ebouka Babackas

décret portant approbation de la stratégie nationale de développement de la statistique, qui constitue le cadre national de coordination du développement et de modernisation du système statistique.

La ministre de l'Economie a invité le public à consulter le site internet de l'organe central du système statistique national, l'INS et les différentes publications disponibles. Malgré les conditions de travail rendues plus risquées, le Gouvernement sous l'autorité du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, s'emploie à la réalisation des grandes investigations statistiques telles que l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM), la troisième enquête démographique et de santé (EDS-III), le cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) et le premier recensement général des entreprises du Congo (REGEC).

«Avec le RGPH-5 et le REGEC, l'on peut se satisfaire du fait que le Congo dispose enfin d'une base de données cartographiques contenant des informations géoréférencées sur les infrastructures socioéconomiques de base (établissements; centres de santé), les équipements collectifs (hôtels, banques, microfinances, marchés, gares routières, etc), les réseaux de communication publique et la couverture en électricité du territoire national et d'une base de données exhaustives sur l'unité économique implantées au Congo aussi bien du secteur formel qu'informel», a-t-elle souligné.

En matière de modernisation de l'appareil statistique, le Gouvernement s'est engagé avec la Banque mondiale, à travers le Projet de renforcement des capacités en statistiques (PSTAT), à la construction d'un complexe qui abritera l'INS et le Centre d'application de la statistique et de la planification (CASP).

A. N'K-K.

ENVIRONNEMENT

Combattre la criminalité faunique grâce aux nouvelles technologies

Utiliser les nouvelles technologies dans la protection de l'espace faunique: tel est l'objectif fixé par le Département d'Etat Américain, en organisant une compétition mondiale intitulée *''Zoohackaton 2021''*. Au Congo, ce programme a été réalisé grâce à l'appui de l'Agence américaine pour le développement internationale (USAID), du 18 au 20 novembre dernier à Brazzaville. Avec comme partenaires l'ONG congolaise Yekolab, spécialisée dans les nouvelles technologies, les ministères de l'Economie forestière ainsi que des Postes et de l'économie numérique, l'Ecole numérique et la Wildlife conservation society (WCS) au Congo.

C'est en septembre de cette année que le Département d'Etat Américain a lancé le Zoohackaton 2021, un concours qui rassemble des étudiants et des codeurs pour développer des solutions technologiques innovantes en vue de contrer le trafic d'espèces sauvages et les défis associés. Entre octobre et novembre, neuf évènements zoohackaton ont eu lieu dans le monde, y compris au Congo.

Pour cette édition, 22 équipes constituées de trois codeurs chacune ont postulé. Huit ont été présélectionnées par le comité technique composé d'experts des ministères partenaires, de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées (ACFAP) de WCS-Congo et de Yekolab.

Trois jours durant, les compétiteurs ont eu des échanges sur les défis liés à la criminalité faunique. Des présentations et coaching des experts en faune et en technologie, des opportunités de réseautage…ont été également développés.

A la fin, trois équipes lauréates, ont été sélectionnées par le jury pour de la pertinence de leurs solutions numériques. En récompense, elles ont reçu des ordinateurs portables et des smartphones. Outre ces prix, la première équipe primée pour son projet *''Zooapp''* bénéficie d'une subvention de 5.000 dollars et d'un accompagnement technique de 3 mois à l'ONG Yekolab.

Justel Pianda, web designer, membre de la première équipe remerciant les organisateurs pour cette initiative a donné le sens de leur invention. *«Notre application consiste à lutter contre la criminalité faunique au Congo au profit des générations futures et de la biodiversité. Elle a pour but d'aider les écogardes dans leur métier et est connectée aux lunettes appelées ''google-glass'' qui permettent de filmer et d'enregistrer un périmètre donné pour recolter les informations en temps réel. Cette application est aussi connectée aux drones»*, a-t-elle fait savoir.

Pour le chargé d'affaires à l'ambassade des Etats-unis d'Amérique au Congo, Daniel Travis, ce programme rassemble deux des priorités de l'ambassade des USA à Brazzaville: la préservation de l'environnement et l'accompagnement des jeunes dans les domaines scientifiques

Les officiels entourés des équipes lauréates

et technologiques.

Le représentant des USA a encouragé le Congo dans ses efforts de protection de l'environnement, en s'appuyant sur les décisions de justice prises sur un braconnier et trafiquant d'ivoire récidiviste en 2020, responsable de la mort de centaines d'éléphants depuis 2008.

Assurant de l'appui des USA au Congo dans ce combat, Daniel Travis a félicité toutes les équipes pour avoir fait montre de créativité. *«Les projets qui n'ont pas été sélectionnés ne démérite pas. Tous les projets sont bien élaborés et méritent d'être appréciés à leur juste valeur»*, a-t-il indiqué.

Dans la même veine, Rosalie Matondo a exhorté les auteurs des projets qui n'ont pas été sélectionnés à ne pas se décourager. *«Nous en aurons besoin parce que c'est depuis 1935 que nous avons eu la première aire protégée, donc les outils que vous développez vont faciliter la tâche aux écogardes.»*

La ministre de l'Economie forestière s'est dite très impressionnée par l'engagement pris ensemble avec les jeunes pour la lutte contre la criminalité faunique au Congo. *«Je voudrais que vos applications puissent servir aussi à être didactiques, à pouvoir montrer à la face du Congo et du monde ce que nous avons comme potentiel»*, a-t-elle dit, remerciant le Département d'Etat Américain pour son accompagnement dans les efforts entrepris par le Congo dans la lutte contre les braconniers.

Le trafic d'espèces sauvages est un problème mondial et l'une des formes les plus lucratives de la criminalité transnationale organisée.

Ce phénomène menace la sécurité mondiale, la prospérité économique et contribue à l'extinction des espèces et propage des maladies.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

RD CONGO

Au moins 43 millions de dollars volatilisés

La fuite de millions de documents et de transactions bancaires à la BGFIBank a permis de découvrir la face cachée de l'un des plus gros scandales financiers de la République Démocratique du Congo: les 43 millions de dollars d'argent public versés à Egal, une société d'importation de viandes et de poissons liée au premier cercle de l'ancien président Joseph Kabila. L'Inspection générale des finances a enquêté et a dédouané certains des acteurs.

Jules Alingete

J'étais face à un groupe de mafieux. C'est inacceptable ce qui s'est passé.» Cette déclaration est de l'homme le plus redouté de la République Démocratique du Congo (RDC) : Jules Alingete, patron de l'Inspection générale des finances (IGF) depuis le 30 juin 2020. En République Démocratique du Congo, cette institution a la particularité de dépendre directement du président de République.

Jules Alingete est le «Monsieur anticorruption» du nouveau président investi début janvier 2019, Félix Tshisekedi. Il est chargé de tenir l'une des promesses de campagne du chef de l'État : traquer les détournements massifs d'argent public qui ont ruiné le Congo-Kinshasa pendant les dix-huit ans de règne de l'ancien président Joseph Kabila.

Les propos du patron de l'IGF sur les «mafieux» étaient d'autant plus durs qu'il a cité les dignitaires les plus puissants du régime Kabila : l'ancien gouverneur de la Banque centrale, Deogratias Mutombo, le président de l'entreprise minière publique Gécamines, Albert Yuma, ou encore le frère adoptif de Kabila, Francis Selemani, qui a dirigé la banque BGFI RDC jusqu'en 2018.

L'affaire qui émeut Jules Alingete est un scandale retentissant : le détournement de 43 millions de dollars de la Banque centrale, avec la complicité de la BGFI, au profit de l'Entreprise générale d'alimentation (Egal), une société d'importation de viande et de poisson appartenant à des personnalités du premier cercle de l'ancien chef de l'État.

Ce détournement a été révélé en 2016 par Jean-Jacques Lumumba, ancien salarié de la BGFIBank devenu lanceur d'alerte. Mais il a fallu attendre janvier 2021, deux ans après l'investiture de Félix Tshisekedi pour que l'IGF lance enfin une enquête.

Jusque-là, comme il l'avait déclaré en 2019, le nouveau président se refusait à *«fouiner dans le passé»*, en particulier au sujet des affaires qui touchaient d'un peu trop près à son prédécesseur. La victoire de Félix Tshisekedi aux élections de 2018 reste entachée de graves irrégularités. Pour devenir président, il a dû passer un accord politique avec M. Kabila, qui a conservé pendant deux ans le contrôle des principales institutions du pays.

Mais au moment où Jules Alingete ouvre son enquête, en janvier 2021, rien ne va plus entre les alliés de 2018. Félix Tshisekedi a déjà pris le contrôle du Parlement et cherche à faire tomber le gouvernement issu de tractations avec le camp Kabila. Il souhaite aussi reprendre le contrôle de la Banque centrale du Congo (BCC), toujours sous le contrôle de son prédécesseur et de deux de ses proches qui siègent au conseil d'administration.

Gaule D'AMBERT

OUGANDA

Le président Museveni veut frapper les ADF au cœur

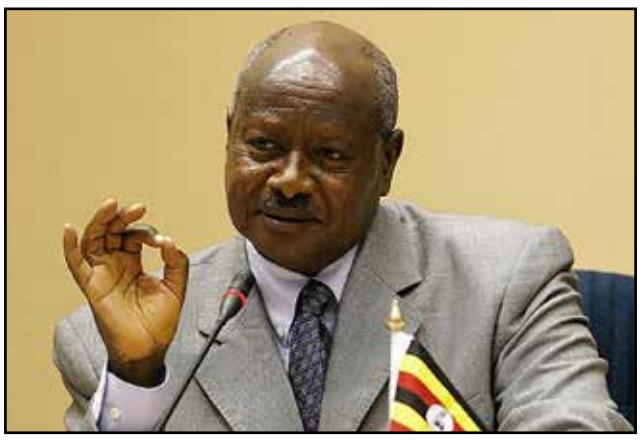

Yoweri Museveni

Le président ougandais Yoweri Museveni s'est exprimé dans d'une allocution télévisée, samedi soir 20 novembre dernier, sur la situation sécuritaire du pays, quelques jours après le double attentat-suicide du 16 novembre qui a touché le centre administratif de Kampala. Le chef de l'État assure la population que les membres des cellules ADF, responsables des attaques de ces derniers mois selon les forces de l'ordre, seront arrêtés jusqu'au dernier.

Selon le président Yoweri Museveni, douze membres présumés des ADF ont été tués par les forces de l'ordre, et 106 suspects ont été arrêtés depuis juin dernier, date de la tentative d'assassinat du général et ministre des Transports Katumba Wamala, première attaque attribuée à la cellule terroriste responsable des derniers attentats.

« Le plus important est d'arrêter toutes les personnes qui ont l'idée de commettre ces attentats dans notre société », a ainsi déclaré le chef de l'État. *«Et c'est pour cette raison que nous n'écouterons personne qui parle de libération sous caution. Parce que, par exemple, le chef musulman impliqué que les policiers ont tué cette semaine, était apparemment un repenti ADF qui avait été amnistié. On ne peut pas donner de nouvelles chances à ces parasites.»,* a martelé le président ougandais.

Cette semaine, en effet, un chef musulman soupçonné d'avoir participé à la réactivation des cellules dormantes des ADF à Kampala, a été abattu par les forces de l'ordre, tout comme quatre autres membres présumés du groupe terroriste. Mais la menace de nouvelles attaques continue de peser sur l'Ouganda.

«Le public doit rester vigilant, car jusqu'à ce que nous les arrêtions tous, ils vont continuer à constituer un danger à court terme, si nous ne prenons pas de précautions », a poursuivi le président ougandais.

Yoweri Museveni affirme également être en discussion avec son homologue Félix Tshisekedi, président de la République démocratique du Congo, dont l'est du pays sert de base opérationnelle au groupe ADF depuis une vingtaine d'années.

G.D'A.

SENEGAL

Les Etats-Unis veulent soutenir la production locale de vaccins

Après le Kenya et le Nigeria, Antony Blinken, secrétaire d'Etat américain a achevé sa tournée africaine par une étape dakaroise au cours de laquelle il a assuré la confiance des Etats-Unis dans la force de la démocratie sénégalaise et a signé divers protocoles d'accords économiques.

Antony Blinken et Aissata Tall Sall

Avant de s'entretenir avec le Président Macky Sall à Dakar, le chef de la diplomatie américaine a rencontré, samedi 20 novembre dernier les acteurs économiques du secteur privé. Il a signé quatre protocoles d'entente pour plus d'un milliard de dollars d'investissements américains au Sénégal dans les infrastructures routières et la sécurité publique. Une coopération économique dont Antony Blinken s'est félicité grâce au modèle de la démocratie sénégalaise.

Le chef de la diplomatie américaine a animé une conférence de presse aux côtés de son homologue sénégalaise, Aissata Tall Sall. Au cours de laquelle, il a fait l'éloge de la stabilité au Sénégal, même si aucune démocratie ne peut être considérée comme acquise. Avant d'ajouter que : *« la bonne gouvernance et l'état de droit sont en fait payants pour les citoyens de manière concrète, comme par exemple une économie résiliente et inclusive, ou une société pacifique et pluraliste. Etant donné le leadership du Sénégal dans l'Union africaine dont il aura la présidence l'année prochaine, dans la CEDEAO. Le Sénégal est dans une très bonne position pour aider à faire progresser la démocratie et la sécurité en Afrique de l'Ouest et à travers tout le continent».*

La ministre sénégalaise Aissata Tall Sall, s'est voulue rassurante sur les liens forts qui unissent le Sénégal et les Etats-Unis, pendant que se tient le forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique à la fin du mois de novembre à Dakar. Est-ce qu'il y a un choix à faire entre les Etats-Unis et tous les autres, s'est-elle interrogée ? *«Nous avons une diplomatie de souveraineté de laquelle nous n'excluons personne mais aussi dans laquelle nous avons des partenaires historiques. On ne va pas jeter les anciens pour les nouveaux. On fait avec tout le monde, chacun selon ses intérêts, l'essentiel étant que nous puissions nous entendre»,* a-t-elle dit.

Le secrétaire d'État américain a terminé son séjour par la visite de l'Institut Pasteur de Dakar. Une structure qui va produire des vaccins anti-Covid-19 avec le soutien des États-Unis, grâce à un investissement de trois millions de dollars. Nous sommes aussi engagés, a-t-il fait savoir, à aider et à travailler étroitement avec le Sénégal pour augmenter les capacités à produire des vaccins parce qu'augmenter les capacités de production locales permet de distribuer plus facilement les vaccins et de sauver des vies. Même si nous travaillons sur la Covid-19, nous savons qu'il y aura d'autres pandémies dans le futur. Nous devons trouver des moyens de travailler ensemble à un système mondialisé de sécurité sanitaire renforcé et ainsi prévenir plus efficacement le risque d'une nouvelle pandémie», a conclu le secrétaire d'Etat américain.

Alain-Patrick MASSAMBA

SOUDAN

Abdallah Hamdok retrouve la primature après un accord avec le général al-Burhan

Abdallah Hamdok est de nouveau Premier ministre au Soudan. Il a retrouvé ses fonctions dimanche 21 novembre, à la suite d'un accord signé avec le général al-Burhan, auteur du putsch du 25 octobre. Mais le front anti-putsch est de nouveau en protestation; il n'entend pas baisser les bras. Près d'un mois après le coup d'État, les deux hommes s'engagent à relancer la transition démocratique censée aboutir à un transfert de pouvoir aux civils et à des élections.

Après la signature de l'accord

Réinstallation d'Abdallah Hamdok, libération des prisonniers politiques et retour à un partage de pouvoir entre militaires et civils : c'étaient les conditions posées par la communauté internationale pour continuer à soutenir le Soudan. De ce point de vue, l'accord conclu dimanche permet donc au général Burhan de sortir de l'impasse dans laquelle l'avait plongé son coup d'État. Au passage, il obtient gain de cause sur la nature du futur gouvernement : il devra être composé de technocrates, comme le réclamait le général avant de mener son putsch.

Mais selon un analyste, cet accord n'est pas sans zones d'ombres. Il prend, certes, pour cadre de référence la déclaration constitutionnelle signée au début de la transition, mais prévoit que ce texte devra être amendé... sans plus de précisions. Un texte que le général al-Burhan a par ailleurs violé et modifié récemment, notamment pour en exclure les Forces pour la liberté et le changement.

Par ailleurs, l'accord ne précise pas la date des futures élections et ne se prononce pas non plus sur la question – centrale – du transfert de la présidence du conseil de souveraineté aux civils. Sans oublier qu'entre-temps le général a remanié ce conseil à sa guise. Les textes constitutionnels pilotant le reste de la transition seront aussi «amendés». Et la plupart des dispositions de l'accord renforcent le contrôle de l'armée sur le gouvernement et l'État soudanais.

Les partenaires internationaux du Soudan, les États-Unis ou encore l'Union européenne, n'ont salué qu'en termes timides l'accord passé dimanche dernier. Tandis qu'Abdallah Hamdok a évoqué la nécessité de mettre un terme au «bain de sang» pour expliquer sa signature, alors qu'une quarantaine de personnes ont été tuées dans la répression depuis le coup d'État. Mais une nouvelle mobilisation populaire est annoncée pour jeudi prochain.

Cet accord affaiblit donc considérablement Abdallah Hamdok. Après avoir brandi pendant des semaines des photos de lui et réclamé sa remise en liberté, certains manifestants déchiraient son portrait dimanche à Khartoum, l'accusant, avec cet accord, d'avoir «trahi le sang des Soudanais». L'Association des professionnels soudanais, fer de lance de la contestation anti-Bachir, a dénoncé fermement *«l'accord des traîtres qui n'engagent que ses signataires».* La signature d'Abdallah Hamdok ressemble, pour eux, à *«un suicide politique»*. Les plus importants partis politiques soudanais ont également rejeté toute entente avec la junte militaire, de même que les Comités de résistance.

Les Forces de la liberté et du changement, la coalition qui avait porté Abdallah Hamdok au pouvoir lors de la révolution de 2019, ont parlé dès dimanche soir de «trahison». Le mot était sur toutes les lèvres, rapporte un observateur, alors que des milliers de Soudanais occupaient les rues du pays au moment de la signature de cet accord. *«C'est le désespoir. On ne s'attendait pas à ça de la part de Hamdok. Avant, il a toujours été de notre côté, il portait nos revendications. Mais aujourd'hui, c'est un retour en arrière. Il s'est aligné sur l'agenda d'al-Burhan, il a laissé derrière lui les demandes de la rue.»*, lance un manifestant. *«Nous avons eu 40 martyrs. Si Burhan accepte demain d'être jugé pour ça, on n'a pas de problème à négocier avec l'armée. Mais aujourd'hui, nous rejetons complètement cet accord, car nous n'avons plus aucune confiance dans l'armée. Nous avons confiance dans la rue, ici devant vous, qui souhaite un gouvernement 100% civil. Ce n'est pas Hamdok, Burhan ou Hemedti qui la feront changer d'avis.»,* a-t-il conclu.

Gaule D'AMBERT

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«ASCOMA CONGO»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de Francs CFA: 55 000 000
Siège social: quartier Ndji-Ndji, Centre-ville, Immeuble «Cube Center»
Boîte postale: 681; POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2003-B14-01067
APPROBATION DES COMPTES - AFFECTATION DU RESULTAT · DEMISSION ET NOMINATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS AGREMENT DES NOUVEAUX ACTIONNAIRES

I- Suivant Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle de la société «ASCOMA CONGO», tenue en date à Pointe-Noire du 03 mai 2021, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 28 octobre 2021, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 096/23, n° 3584; Les résolutions suivantes ont été prises:
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- Quitus à tous les administrateurs et au Commissaires aux comptes;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- Approbation des conventions nouvelles et conclues au cours de l'exercice 2020;
- Approbation des rémunérations versées à la Direction Générale au cours de l'exercice 2020;
- Démission de Monsieur Hervé HUSSON et nomination de Monsieur Farid CHEDID en qualité de nouvel Administrateur;
- Démission de Monsieur Serge D'ALESSANDRO et nomination de Monsieur Alain BOUZAID en qualité de nouvel Administrateur;
- Fixation du montant de l'indemnité de fonction allouée au Conseil d'Administration au titre l'exercice 2021;
- Approbation du transfert d'Une (1) action entre Monsieur Hervé HUSSON et la société «ASCOMA ASSUREURS CONSEILS»;
- Approbation du projet de transfert d'Une (1) action et agrément d'un nouvel actionnaire dans la société «ASCOMA CONGO», en l'occurrence Monsieur Farid CHEDID;
- Approbation du projet de transfert d'Une (1) action et agrément d'un nouvel actionnaire dans la société «ASCOMA CONGO», en l'occurrence Monsieur Alain BOUZAID;
- Approbation des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2020;

Mention modificative a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 05 novembre 2021, conformément à la législation en vigueur sous le n° CG-PNR-01-2021-D-00637.

Fait à Pointe-Noire, le 12 novembre 2021.

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse: Rond-Point Kassai, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,
en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
TELEPHONE: (242) 05 792 7575-06 620 49 57
E-mail: monnotaireconseil@gmail.com

OUVERTURE DE LA SUCCURSALE BORR NATT INC-CONGO BRANCH

Par acte en la forme authentique reçu en l'Etude suscitée, le 19 octobre 2021, enregistré le vingt un octobre de la même année folio 198/5 n° 7813, le Notaire soussigné, a reçu en dépôt, conformément aux dispositi9ns de l'OHADA, le Procès-verbal des «résolutions écrites à l'unanimité» des administrateurs de la société BORR NATT INC, des iles Marshall; aux termes duquel il a été décidé l'ouverture d'une Succursale dans la ville de Pointe-Noire, République du Congo, dénommée BORR NATT INC-CONGO BRANCH.

La société mère, société anonyme (SA) pluripersonnelle, est établie aux îles Marshall.

La Succursale BORR NATT INC-CONGO BRANCH nouvellement crée, est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le N°CG-PNR-0I-2021-B21-00029, et Monsieur Peter John MATHIESON, de nationalité Britannique, a été nommé Directeur.

Pour avis,
LE NOTAIRE,
Me Stanislas Gervais BAKISSY.

MINISTERE DE L'ECONOMIE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI n° 013/MEPSIR/PRISP-UCP/21

RECRUTEMENT D'UN EXPERT(E) INTERNATIONAL(E), SPECIALISTE DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION (MNV) AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME REDD+

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat: «Expert(e) international(e), Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) au sein de l'unité de gestion du programme REDD+».

I. Objectif général
L'objectif de la mission de l'Expert international, Spécialiste MNV est de fournir un soutien et des formations permanentes pour la mise en œuvre d'un système MNV incluant le mécanisme des paiements du Programme de Réduction des Emissions (PRE) dans les départements de la Sangha et de la Likouala.

III. Profil du Consultant
- Être détenteur d'un niveau Master (BAC + 5) dans le domaine de la Foresterie, des sciences Géographiques, des mathématiques ou équivalent;
- Justifier d'une expérience pertinente dans l'application pratique des méthodologies de comptabilisation des gaz à effet de serre dans le secteur REDD+, notamment à niveau juridictionnel;
- Avoir des capacités avérées dans le domaine de la comptabilisation carbone avec une connaissance de la télédétection et les Systèmes d'Information Géographique (SIG), de la cartographie de changement de couvert forestier (incluant la production de données de références en utilisant l'interprétation d'imageries satellites à haute résolution) et des inventaires forestiers et du carbone;
- Avoir des capacités avérées de travail sur le terrain en milieu forestier et être capable de travailler sous pression;
- Avoir une bonne capacité de préparation des rapports, des documents de travail et de leur présentation devant la hiérarchie et les partenaires;
- Justifier d'une parfaite maîtrise du français et de l'anglais, et faire preuve d'excellentes compétences en communication écrite et orale dans les 2 langues requises;
- Avoir une bonne connaissance du secteur forestier, du processus REDD+ en République du Congo et du programme de réduction des émissions (PRE) Sangha-Likouala est requise;
- Avoir la connaissance des directives pour les programmes pilotes dans le cadre du Fonds carbone du FCPF est un atout majeur;
- Justifier d'une expérience dans le développement et l'application d'outils de suivi tels qu'appliqués à REDD+ est un avantage.

La langue de travail est le français.

IV. Durée de la mission
La durée du contrat est de huit (08) mois.

V. Dossier de candidature
L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection
La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposées sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci- dessous au plus tard le 13 décembre 2021 à 16h00 et porter clairement la mention « Expert(e) international(e), Spécialiste de Mesure, Notification et Vérification (MNV) au sein de l'unité de gestion du programme REDD+».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse: 3, rue du Tourisme quartier Clairon,
derrière école REMO,
arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville,
République du Congo
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique: prispcongo@gmail.com,
prispmarches@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 19 novembre 2021

Le Coordonnateur,

Ferdinand DOUKAGA KWANDA

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée du GROUPEMENT ANDRADE/ ESCOM, Groupement d'intérêt économique dont le siège social est sis, derrière l'Ecole Supérieure Africaine des Cadres de chemin de fer et de gestion de transport, quartier Mpila, Brazzaville, immatriculé au RCCM sous le n° CG/BZV/11 C.22, le 22/06/2011;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société du 15 octobre 2021, les associés ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée. En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 22 octobre 2021, sous le n°M2/21-406 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en Chef,
Maître Clément NGATALI.

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél. Fixe: (+242) 05.350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE «LULU DE MINE»
En sigle L.D.M-S.A.U
Société Anonyme Unipersonnelle
Avec Administrateur Général
Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2014-B15-00028

-Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Brazzaville du 28 octobre 2021, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 09 novembre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 206/12 N° 44481, les trois actionnaires ont cédé la totalité de leurs actions à la société HUNAN JINSHIYUAN INDUSTRIE MINIERE Co. Ltd.
-Aux termes du contrat de transfert d'actions en date à Brazzaville du 29 octobre 2021, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 09 novembre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 206/14 N° 4483, la société HUNAN JINSHIYUAN INDUSTRIE MINIERE Co. Ltd devient actionnaire unique de la société.
-Mise à jour corrélative des statuts.
Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 11 novembre 2021 sous le numéro 21 DA 243.
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2014-B15-00028.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire Titulaire d'Office en la Résidence de Brazzaville «Résidence les Flamboyants, Place de la Fontaine (Ex-Camp 15 Août)»
Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61/05 765 12 45 - E-mail: salomonlouboula@gmail.com

IMEX ENVIRONNEMENT S.A.
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 50 000 000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: ZONE INDUSTRIELLE PORTUAIRE,
A COTE DE LA SOCIETE DIETSMANN,
B.P.: 885, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

CESSION D'ACTIONS SOCIALES.
CHANGEMENT DE MODE D'ADMINISTRATION.
MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS.
NOMINATION D'UN PRESIDENT DE LA SOCIETE IMEX ENVIRONNEMENT S.A.S.
NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL.
INSCRPTION MODIFICATIVE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER.

ANNONCE LEGALE

I/- Aux termes d'un Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 18 Avril 2021 de la société IMEX ENVIRONNEMENT S.A., reçu en dépôt le 18 Avril 2021 en l'Etude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire Titulaire d'Office en la Résidence de Brazzaville, enregistré à la Recette de L'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 24 Juin 2021, sous folio 113/1, numéro 2625, les administrateurs de ladite société, connaissance prise des projets des cessions des 5000 actions de la société IMEX ENVIRONNEMENT, initialement
détenues par Monsieur KOULOUNIANGA Job Célestin pour 2750 actions, Monsieur ONDAY David pour 2000 actions et Monsieur Geoffroy Michel DIBAKALA pour 250, actions au profit de la Société SAB Consulting Limited à hauteur de 3750 actions, et de Madame ZOMAMBOU BONGO Edith, à hauteur de 1250 actions, et du projet de modification du mode d'administration de la société IMEX ENVIRONNEMENT, ont, sur rapport de la Direction Générale de la société, décidé de convoquer, au siège social de la société, les actionnaires en Assemblée Générale Mixte le 20 Avril 2021, à 10 heures 30mn;
II/- Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 20 Avril 2021 de la société IMEX ENVIRONNEMENT S.A, reçu en dépôt le 20 Avril 2021 en l'Etude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire Titulaire d'Office en la Résidence de Brazzaville, enregistré à la Recette de L'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 24 Juin 2021, sous folio 113/3, numéro 2627, les actionnaires de ladite société ont:
1- Approuvé la cession des 5 000 actions composant le capital de la Société IMEX ENVORONNEMENT au profit de la Société SAB Consulting Limited, à hauteur de 3750 actions et au profit de Madame ZOMAMBOU BONGO Edith, à hauteur de 1250 actions.
2- Sur rapport du Conseil d'Administration, lesdits actionnaires ont décidé de changer le mode d'administration de la société IMEX ENVIRONNEMENT S.A., en Société par Actions Simplifiée, à compter du 20 Avril 2021.
3- Conformément à la résolution qui précède, et en application des dispositions impératives de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Économique, ladite Assemblée Générale a décidé de la refonte des statuts de la société pour les mettre en harmonie avec le nouveau mode d'Administration aux conditions de validité des décisions, qui ont été adoptées en application des dispositions règlementaires des sociétés par Actions Simplifiée.
4- Sur proposition du Conseil d'Administration du 18 Avril 2021, l'Assemblée générale des actionnaires a nommé Monsieur DINGA Alexis en qualité de Président de la société IMEX ENVIRONNEMENT SAS avec tous les pouvoirs de gestion et d'administration nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société IMEX ENVIRONNEMENT SAS,
Et Monsieur Geoffroy Michel DIBAKALA en qualité de Directeur Général de la société.
III/- Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 03 Novembre 2021, sous le n°CG-PNR-01-2021-M-01532 et l'inscription modificative d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier n° RCCM CG-PNR-01-2014-814-00351 a été portée le même jour par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,
Brazzaville, le 11 Novembre 2021
Le Notaire,
Maître Salomon LOUBOULA

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office à Brazzaville, Résidence les Flamboyants
Place de la Fontaine, ex-Camp 15 Août
Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61/05 694 93 50
E-mail: salomonlouboula@gmail.com

ANNONCE LEGALE

GENESIS FAMILY OFFICE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 15.000.000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: 37, RUE ALEXANDRY, QUARTIER MPISSA, BACONGO
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-BZV-01-2021-B13-00524.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 06 Septembre 2021 en l'Etude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres EDT-Plaine à Brazzaville, le 08 Novembre 2021, sous F°195/1 N°1503, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme:
-Il est formé entre les soussignés une Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle, qui sera régie par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique, et par toutes autres dispositions légales et règlementaires, complémentaires ou modificatives;
Dénomination sociale: La société a pour dénomination «GENESIS FAMILY OFFICE» ;
Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
-La Gestion d'Actifs Privés;
-Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, ou autres pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation;
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 37, Rue Alexandry, quartier Mpissa, Bacongo, Brazzaville, République du Congo;
Durée: La société «GENESIS FAMILY OFFICE» est constituée pour une durée de 99 années, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de
prorogation prévus par la loi;
Capital: Le capital social est fixé à 15.000.000 F. CFA, divisé en 1.500 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, numérotées de 01 à 1500, entièrement libérées et attribuées à l'associé unique en représentation de son apport;
Déclaration notariée de souscription et de versement: Aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office à Brazzaville, le 06 Septembre 2021, enregistrée à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres EDT-Plaine à Brazzaville, le 08 Novembre 2021, sous F°195/5 N°1507, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont été libérées intégralement;
Gérance: Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 07 Septembre 2021, Madame ATSO-AMOTA Carine Barbara, de nationalité congolaise, demeurant à Pointe-Noire, né à Pointe-Noire, le 14 Décembre 1986, est nommée Gérante de la société.
Dépôt légal: A été entrepris le 09 Novembre 2021 au Greffe du tribunal de Commerce de Brazzaville;
Immatriculation: La société «GENESIS FAMILY OFFICE» a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 09 Novembre 2021 sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2021-B13-00524 par les soins du Notaire soussigné.

Brazzaville, le 11 Novembre 2021.

Pour insertion légale,

Le Notaire,
Maître Salomon LOUBOULA

DIOCESE DE NKAYI

Retraite spirituelle, évaluation de l'Année pastorale 2020-2021 et projection de l'Année pastorale 2021-2022

Il s'est tenu du 26 septembre au 3 octobre 2021 au Monastère Bénédictin Sainte Marie de la Bouenza, la retraite spirituelle des ouvriers apostoliques du diocèse de Nkayi. Trois moments importants ont caractérisé cette retraite spirituelle: la retraite à proprement dite, la session d'ouverture de l'Année pastorale 2021-2022 et la messe d'envoi en mission.

Mgr Daniel Mizonzo présidant la célébration eucharistique

De la retraite

Prêchée par l'abbé Abel Liluala, prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire et curé de la cathédrale Saint Pierre de Pointe-Noire, cette retraite a eu pour thème: *«Soyez Saints comme votre Père Céleste est Saint»*. Mt 5,48

Dans son déroulé, le prédicateur a signifié aux retraitants que de façon absolue, stricte et obvie, la sainteté n'est réservée qu'à Dieu seul. Puisque de par son étymologie grecque, le vocable sainteté signifie: séparation; mise à l'écart. Le saint, c'est celui qui est différent, le tout autre. Dans cet d'ordre d'idées, le tout autre par excellence, c'est Dieu.

Cependant, a ajouté l'abbé Abel renchérit cette idée en affirmant : *«Dieu ne s'enferme pas catégoriquement dans sa sainteté, il appelle toujours l'homme à y participer; c'est pourquoi dans la Bible, les Prophètes seront d'ailleurs appelés des saints. Leur sainteté sera donc la résultante de la mise en évidence des prescriptions morales et cultuelles.»*

A la vérité, toute la vie du prêtre est un appel incessant à la sainteté. Ainsi, la sainteté du prêtre passera par le respect des préceptes divins en l'occurrence les dix commandements, qui sont les repères vétérotestamentaires de la sainteté, et les Béatitudes, repères néotestamentaires de la sainteté. Le prêtre se sanctifie dans l'exercice charitable de son ministère, dans son obéissance sans hypocrisie à son évêque, dans son investissement à la mise en œuvre de la pastorale diocésaine au service de la Justice, la Réconciliation et la Paix.

De la session

Deux moments ont structuré la session d'ouverture de l'Année 2021-2022: l'évaluation de l'Année pastorale 2020-2021 et la projection de l'Année pastorale 2021-2022.

Concernant l'évaluation l'Année pastorale 2020-2021, il sied de souligner qu'elle a été marquée par la persistance de la pandémie du Coronavirus. Malgré cette pandémie, quelques activités phares de la Pastorale d'ensemble ont été réalisées: la Messe chrismale, les ordinations diaconales et presbytérales, les bénédictions et Inaugurations des Cases chapelles (Lefoutou et Douakani, deux Communautés de la Paroisse Christ-Roi de Komono) et Grottes (Notre-Dame de Lumière de la paroisse Jean-Paul II de Nkayi et Notre-Dame de Grâce de la Paroisse Saint Charles Lwanga de Mouyondzi), l'Aciès des légionnaires à l'occasion du Centenaire mondial de la Légion de Marie, les célébrations des sacrements dans toutes les paroisses du diocèse. Cependant, l'unique aspect négatif relevé au cours de l'année écoulée, est les décès de Mgr Bernard Nsayi et des abbés Rufin Mbani et Gildas Mabiala.

En ce qui concerne la projection de l'Année pastorale 2021-2022, plusieurs projets de la pastorale d'ensemble ont été retenus: l'organisation de la Journée Mondiale de la Jeunesse par doyenné et secteurs, les sessions de formations pour les ouvriers apostoliques, des pèlerinages et Lukutukunu, la colonie de vacances des enfants et jeunes du Diocèse.

L'évêque de Nkayi et les prêtres concélébrants

De la Messe d'envoi en mission

Présidée par Mgr Daniel Mizonzo, ordinaire du lieu, cette messe d'ouverture de l'Année pastorale a connu la participation remarquée de la délégation de l'Association ASLAV.

Au cours de cette messe, six séminaristes qui ont terminé leur stage-inter séminaire ont fait leur admission au diaconat transitoire et au presbytérat.

Au cours de son homélie, Mgr Daniel a souligné : *«la question des enfants a toujours posé un problème grave dans les communautés chrétiennes ce, dès les origines : Fallait-il recevoir les enfants pendant les célébrations? La réponse de Jésus est claire : Laissez venir à moi les enfants. Les enfants font partie de la communauté même s'ils sont dérangeants. Jésus nous demande même d'être comme eux. Pourquoi? Parce que l'enfant est innocent, obéissant, docile et confiant. Ces vertus des enfants doivent être les nôtres parce que nous sommes les enfants de Dieu. A fortiori, cette parole s'applique à vous aussi futurs théologiens, qui faites votre admission au diaconat transitoire et au presbytérat. L'innocence, la docilité, l'obéissance doivent être vos propriétés. Soyez obéissants pour les bonnes choses. Ayez toujours confiance en Dieu. Au séminaire ayez l'habitude non seulement de parler de Dieu, il faut surtout parler à Dieu.»*

En définitive, toutes ces cérémonies ont atteint leur point culminant avec la bénédiction pontificale pour cette nouvelle Année pastorale 2021-20212, placée sous le signe de la synodalité de l'Église : Communion, Participation et Mission.

Pour la Commission Communication et Médias du Diocèse
Abbé Daslin NGOUBILI

PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT –C-

«Restons éveillés, prions et marchons à la rencontre du Maître»

***Textes**: Jr 33, 14-16; Ps 24 (25); 1 Th 3, 12-13; 4, 1-2; Lc 21, 25-28.34-36*

C'est aujourd'hui le début d'une nouvelle année liturgique marquée non par une réforme liturgique mais simplement d'une nouvelle édition du Missel Romain qui a pour objectif de proposer une plus juste traduction du texte typique latin. Cette nouvelle traduction permet de faire faire au peuple chrétien un pas supplémentaire pour entrer dans l'intelligence du mystère pascal du Christ. Il y aura ainsi quelques modifications dans les paroles prononcées par le prêtre dans le déroulement de la messe ou par l'assemblée.

Un autre événement s'y est invité pour l'Eglise qui est au Congo-Brazzaville: l'installation d'un nouvel Archevêque à Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. Le temps passe sans jamais s'arrêter et il nous est souvent difficile d'accepter ce changement continu. Nous préférons croire que nous ne vieillissons pas vraiment, que nous n'avons pas plus de rides que l'année dernière, que nous sommes aussi capables physiquement que par le passé. Et pourtant, les années et les saisons se succèdent et nous changeons continuellement. Notre vie est une marche vers l'avant et nous ne pouvons ni arrêter le temps, ni revenir en arrière. Il nous faut continuer à avancer, même si parfois la route est difficile. Le temps de l'Avent nous rappelle que le temps est un don précieux. Il est limité et nous devons l'utiliser le mieux possible. Si l'Eglise nous demande, chaque année, de célébrer l'ensemble des mystères chrétiens, c'est pour avoir cette connaissance intime de Celui qui vient de la part de Dieu en s'incarnant dans notre histoire humaine. C'est le porche d'entrée. Le porche de sortie, ce que nous avons célébré dimanche dernier, la grandiose récapitulation de toute la création et de toute l'histoire dans le Christ-Roi de l'Univers.

Ce premier dimanche de l'Avent, nous commençons la longue et décisive marche vers la célébration et l'intériorisation du mystère du Christ, notre Seigneur. Marche qui exige qu'on jette tout d'abord un regard sur nos bagages pour savoir si nous avons pris l'essentiel. Pour un long voyage, c'est nécessaire et important. Mais en même temps, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas trop encombrants pour pouvoir laisser de côté ce qui ne nous servira pas. Mais pour les habitants de notre pays, ce voyage se déroule dans un contexte de désespérance et désillusion (la pandémie de la COVID 19, les risques de changement climatique et les violences politiques endémiques) qui plonge encore dans les doutes et augure des lendemains difficiles sur tous les plans. Ne parlons pas des délestages et la pénurie chronique du carburant dans un pays pétrolier sans aucun mot d'explication de nos autorités. L'annonce de la venue du Seigneur est une bonne nouvelle pour nous et rejoint cette attente de Jérémie où Dieu veut créer un monde nouveau. Il mettra fin à ce monde de corruption, de péché, de haine, d'avidité, de ségrégation et de guerre. C'est la même espérance que nous décrit saint Paul dans sa deuxième lettre aux Thessaloniciens. Le temps passe et nous vieillissons, mais une personne n'est vraiment vieille que lorsqu'elle n'a plus d'espérance, lorsqu'elle n'attend plus rien de la vie. Perdre l'espérance, c'est pire que perdre la foi, car il n'y a pas de foi sans espérance. L'espérance est un véritable moteur qui nous pousse à l'action et nous incite à faire plein d'activités généreuses. Pendant ce temps de préparation à la fête de Noël, nous sommes invités à participer à la nouvelle création de Dieu. Ceci devrait être le sens des échanges de cadeaux à Noël, des invitations et des visites que nous faisons pendant le temps des Fêtes: faire plaisir, pardonner, renouer les contacts, venir en aide, créer un monde plus fraternel.

C'est l'objet de ce voyage: la rencontre avec Dieu qui s'incarne dans l'histoire des hommes et des femmes. C'est la Noël. Mais cela exige un temps de préparation, d'attente. C'est l'Avent (mot latin *«adventum»*, qui signifie *«avènement», «arrivée»*). Jésus parle de sa venue, de son avènement comme un événement qui va arriver. Mais l'arrivée du Fils de Dieu peut ressembler à ce qui s'est passé à l'époque de Noé. Pour Jésus, nous sommes toujours aux jours de Noé. Et sa description de ce qui occupe les gens est le portrait exact de notre société contemporaine: travailler, se nourrir, se marier, festoyer. Rien de mal. Jésus ne nous charge pas.

Nous sommes des hommes et des femmes qui respirent la joie de vivre. Mais quel est notre tort ? Le fait de *«ne pas se douter de rien»*, de *«ne pas se soucier de l'essentiel, de «ne pas avoir une perception juste du réel»*. Nous avons l'air de nous croire immortels en nous bouchant les yeux sur notre condition humaine surtout si nous possédons des moyens matériels importants comme l'argent. Quand nous en avons et surtout beaucoup, cela nous donne la possibilité de faire ce que nous voulons, d'avoir ce que nous voulons, de nous distinguer des autres, et même d'avoir du pouvoir sur les autres. Là, nous qui avons de l'argent, qui sommes à l'abri du besoin, courons deux gros risques: le premier est de mettre notre sécurité dans cet outil puissant qui nous donne un certain pouvoir sur les choses et les gens; alors que Dieu seul doit être notre sécurité comme nous rappelle Jérémie. Le second risque est que voyant tout le pouvoir que nous donne l'argent, on finit par se prendre pour un dieu.

Ce qui nous manque justement, c'est notre capacité à regarder l'horizon. Nous faisons preuve d'une incapacité à lever les yeux vers la montagne, vers le temple de Dieu nous rappelle Isaïe ou vers plus le prince de la justice nous dit Jérémie. Complètement absorbés par la satisfaction de nos besoins et la sécurité de nos biens, nous ne sommes pas plus évolués que nos anciens malgré le progrès technico-scientifique de nos sociétés. Ce progrès détruit aussi notre environnement. L'Avent nous rappelle que nous risquons d'être privés de l'essentiel: le désir de Dieu. Les lectures de ce dimanche nous demandent et nous aident à nous remettre à cette école du désir et à porter à cette même école tous nos désirs pour grandir dans la vérité. Jésus vient rendre visite. C'est dans notre quotidien, dans nos occupations les plus ordinaires qu'il vient. Mais restons éveillés et prions, nous dit le Seigneur pour paraître débout devant lui.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika a pris possession canonique du siège métropolitain

Nommé le 18 avril 2020, comme archevêque coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou est désormais archevêque métropolitain de Brazzaville. Il a été installé dans ses fonctions, dimanche 21 novembre 2021, en la solennité du Christ-Roi de l'univers, au cours d'une messe au stade Félix Eboué, en présence du chef de l'Etat congolais. Sixième archevêque de Brazzaville après NN.SS. Michel Bernard, Théophile Mbemba, le cardinal Emile Biayenda, Mgr Barthélemy Batantu, Mgr Anatole Milandou, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, avec ses 8 ans d'épiscopat et ses 28 ans de sacerdoce, est désormais le 5e archevêque congolais de Brazzaville, et le pasteur propre de l'Eglise de Brazzaville, conformément à la volonté de l'Eglise et du Saint-Père, le Pape François.

Le nouvel Archevêque de Brazzaville et le Président de la République

Présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque sortant de Brazzaville, qui a cédé le témoin à son successeur, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou dès le début, la messe a été concélébrée par leurs éminences les cardinaux Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui en République centrafricaine (RCA), et Fridolin Ambongo Besungu, archevêque métropolitain de Kinshasa, en (RDC), Mgr Guy de Kerimel, évêque de Grenoble, en France, Mgr Samuel Kleda, archevêque de Douala, au Cameroun, Mgr Juan Domingo Beka Esono, évêque de Mongomo, en Guinée Equatoriale, NN.SS. Edouard Kisonga et Charles Ndaka évêques auxiliaires de Kinshasa, Mgr Jean Vincent Ondo Eyene, évêque d'Oyem, vice-président de la Conférence épiscopale du Gabon, Mgr Andrea Giovita, légat du Pape, chargé d'affaires à la Nonciature apostolique du Congo, les évêques membres de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) conduits par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la CEC, NN.SS. Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire, Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Daniel Nzika, évêque d'Impfondo, Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Parmi les concélébrants, il y a eu le père Alain Mayama, supérieur général des spiritains, de nombreux prêtres venus aussi bien des différentes structures de l'Eglise, de l'archidiocèse de Brazzaville, des différents diocèses du Congo et de l'étranger dont les abbés Brice Armand Ibombo, Antonio Mabiala, secrétaires généraux de la CEC, de l'ACERAC, Michel Ange Bengone, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Gabon, Alain Loemba Makosso, vicaire général de Poinrte-Noire, Félix Maboundou, vicaire général de Kinkala, Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, dans l'archidiocèse d'Owando, et bien d'autres.

Rehaussée de la présence de M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, chef de l'Etat congolais, la messe a connu la participation de M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement, de MM. Isidore Mvouba et Pierre Ngolo, présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, des membres du Gouvernement et des autres corps constitués de la République dont les parlementaires, les ambassadeurs et chefs de mission diplomatique, et de plusieurs autorités civiles et militaires de divers rangs.

Les chrétiens de l'archidiocèse de Brazzaville ont accueilli dans la joie et l'allégresse générale leur nouveau pasteur, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, succédant à Mgr Anatole Milandou après 20 ans de service pastoral et ayant atteint 75 ans, l'âge requis pour la retraite selon le canon 401 paraphe 1 du Code de Droit canonique. La messe d'installation du nouvel archevêque a eu pour cadre l'enceinte mythique du stade Félix Eboué où se déroulent souvent les grands événements religieux, à l'instar de l'intronisation de Mgr Théophile Mbemba, l'accueil du cardinal Emile Biayenda après son élévation et le port de la barrette cardinalice. Ce dimanche de la solennité du Christ, Roi de l'univers, avec un temps un peu ensoleillé, les chrétiens de l'archidiocèse de Brazzaville étaient très nombreux qui ont fait le déplacement du stade Félix Eboué, mais contraints aux mesures sanitaires de la Covid-19, puisque le ministère de l'intérieur n'avait autorisé que 1000 participants à cette messe. Nombreux des fidèles étaient obligés de rester dans l'enceinte de la basilique Sainte Anne.

Le nouvel Archevêque de Brazzaville, les Archevêques et Evêques concélébrants posant avec le Président de la République

Des religieux, religieuses de diverses congrégations aux côtés des laïcs venus de différentes paroisses de l'archidiocèse, des délégations venues de Kinshasa en RDC, de Bangui, en RCA, de Dolisie, Nkayi, Pointe-Noire, et d'ailleurs, aux côtés des membres de la famille biologique du nouvel archevêque conduits par M. Abel Manamika, frère aîné du prélat à l'honneur, ont participé à cette messe animée par la chorale diocésaine Mgr Barthélemy Batantu, les chœurs diocésains de la Schola Populaire et des Amis du Grégorien.

Au début, l'abbé Brice Armand Ibombo a présenté les hôtes de l'Eglise du Congo ayant concélébré cette messe et a salué la présence du chef de l'Etat à cette messe.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou recevant les obédiences des prêtres placés sous sa juridiction

Dans son allocution de circonstance, Mgr Anatole Milandou a dépeint ce à quoi devait ressembler la fin de son mandat épiscopal. *««L'archevêque émérite ne cogère pas le diocèse. Il n'est pas non plus un recours ni une alternative. Il est fini le temps de Mgr Milandou. Il n'y a pas de doublon. Aujourd'hui commence le temps de Mgr Bienvenu Manamika-Bafouakouahou!», a lancé l'archevêque sortant peu avant de remettre son tablier à son successeur. Puis a suivi le rite d'installation de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou sur la cathèdre avec remise de la crosse comme bâton et symbole du gouvernement pastoral. Ce rite a été marqué par la lecture de la bulle par le chargé d'affaires à la Nonciature apostolique du Congo, la récitation de la profession de foi et du serment de fidélité par le nouvel archevêque. Après avoir salué les cardinaux, ses confrères évêques, le nouvel archevêque est allé saluer le Président de la République et les autorités du pays ainsi que le Peuple de Dieu. Puis a suivi la présentation des obédiences des prêtres exerçant dans l'archidiocèse de Brazzaville au nouvel archevêque.*

L'abbé Michel Bordan Bébert Kimbouani Ntsoki, chancelier de l'archidiocèse de Brazzaville, a donné un éclairage sur la prise de possession canonique du siège métropolitain. De même, il a évoqué les spécificités et les particularités du jumelage paraphé entre le diocèse de Grenoble et l'archidiocèse de Brazzaville.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a rappelé l'origine, la nature et les spécificités de la royauté de Jésus : «Celui qui nous a appelés et qui nous rassemble en ce Stade Félix Eboué, c'est Jésus-Christ, Fils du Dieu Vivant. En cette solennité, Il nous rappelle dans la Puissance et la sagesse du Saint Esprit qu'Il a reçu de Son Père, domination, gloire et royauté sur tous les peuples, toutes les nations.» «Célébrer la fête du Christ-Roi de l'Univers, c'est donc écouter la voix du Roi des rois et accueillir la vérité de Son Etre qu'Il révèle de manière sur-

(Suite en page 13)

(Suite de la page 12)

prenante et déroutante à notre entendement. Jésus affirme en effet que Sa royauté n'est pas de ce monde. En déclarant que Sa royauté n'est pas de ce monde. Cela ne signifie nullement que Jésus refuse de reconnaître à Sa souveraineté un caractère de royauté sociale ; le «de ce monde» «de hoc mundo», exprime ici l'origine et la nature de cette royauté.» a déclaré le nouvel archevêque de Brazzaville avant de poursuivre : *«Notre mission de baptisés, reines et rois consacrés pour le bien de nos familles, de nos amis, de nos territoires, de vie et de travail, de la communauté nationale nous oblige à ne pas chercher notre intérêt personnel au détriment d'un intérêt plus grand qu'est le bien commun.»*

Après l'homélie, est venu le temps des obédiences, où le clergé de l'archidiocèse, les Congrégations religieuses, les laïcs représentés par le BEDAL se sont prosternés devant le nouvel archevêque. Puis a suivi la longue procession au cours de laquelle les différentes délégations ont apporté des offrandes au nouvel archevêque de Brazzaville.

Mgr Bienvenu Manamika (crosse en main) avec les cardinaux Dieudonné Nzapalainga et Fridolin Ambongo

Mgr Guy De Kerimel

Mgr Daniel Mizonzo

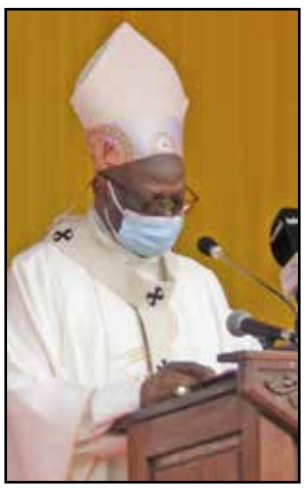

Mgr Anatole Milandou

Mgr Andrea Giovita

Abbé Michel Bordan B. K.N

Vers la fin de la messe ayant pour coryphée l'abbé Vincent de Paul Malonga, curé de la paroisse Ndona Marie de Mfilou-Ngamaba, Mgr Guy de Kerimel a prononcé une allocution pour présenter l'origine, le bien-fondé et les avantages pour les deux peuples de sceller le jumelage entre le diocèse de Grenoble et l'archidiocèse de Brazzaville, avant de procéder à la concrétisation de ce jumelage par la paraphe des documents officiels. Le chargé d'affaires de la Nonciature apostolique au Congo a lu la lettre venue de Rome à cette occasion, et a annoncé la cérémonie de la vêture du pallium au nouvel archevêque dans quatre mois. Alors que le président de la CEC a prononcé une longue allocution dans laquelle il a rendu hommage à Mgr Anatole Milandou pour son long et fructueux ministère épiscopal, le plus long à ce jour, des évêques du Congo. De même, il a félicité Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou pour son accession au siège métropolitain de Brazzaville, après 7 ans passés comme évêque de Dolisie.

Peu avant son ultime intervention, le nouvel archevêque a convié les membres de la curie épiscopale à un moment de vénération à la Vierge Marie devant la statuette de la reine des saints, placée à l'angle gauche de l'autel. Puis, après avoir rendue publique la décision de proroger les affectations des ouvriers apostoliques de l'archidiocèse de Brazzaville publiées par son prédécesseur jusqu'en juillet 2022, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a rendu grâce à Dieu, remercié l'Eglise et le Saint-Père, de l'avoir choisi comme nouveau berger du troupeau de l'Eglise de Brazzaville et a demandé de prier pour lui afin qu'il devienne ce pasteur selon le cœur de Dieu et dont l'Eglise a tant besoin.

Gislain Wilfrid BOUMBA et Pascal BIOZI KIMINOU

Qui est Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou?

Ordonné prêtre le 29 août 1993, par Mgr Barthélemy Batantu, archevêque de Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou est né le 16 octobre 1964 à Brazzaville. Le 24 mai 2013, il est nommé évêque de Dolisie par Sa Sainteté le Pape François.

Le 18 avril 2020, le Saint-Père le nomme évêque coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession, dans l'archidiocèse gouverné depuis le 1er avril 2001 par Mgr Anatole Milandou, et devient ainsi administrateur apostolique du diocèse de Dolisie. Docteur en Droit canonique, le droit de l'Eglise, Mgr Manamika a suivi un parcours de formation riche et assumé d'importantes charges avant son élévation à l'épiscopat.

De 1993 à 1995, il est directeur spirituel du Petit séminaire de Mindouli dans le diocèse de Kinkala, en plus de sa qualité de prêtre dans la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda de la même localité. De 1995 à 2000, il étudie le droit canonique à l'Université de Salamanque en Espagne, tout en étant prêtre dans les paroisses Saint Paul et Marie de la Miséricorde (1998-1999).

De 2000 à 2003, il est curé de Paray-Vieille-Poste en France. Entre 2004 et 2009, il est curé de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala. Il est en même temps vicaire général, vicaire judiciaire, délégué épiscopal diocésain de Caritas et coordinateur du collège Saint Augustin. Il enseigne l'espagnol au lycée 5 février de Kinkala à titre gracieux de 2005 à 2012.

Mgr Manamika est le premier évêque de Dolisie, diocèse créé à la suite du démembrement du diocèse de Nkayi. Le 25 août 2013, il reçoit la consécration épiscopale des mains de Mgr Andrés Carrascosa Coso, nonce apostolique au Panama et ancien nonce apostolique au Congo et au Gabon. La cérémonie se déroule au stade Pont de Dolisie (actuellement stade Paul Moukila *«Sayal»*).

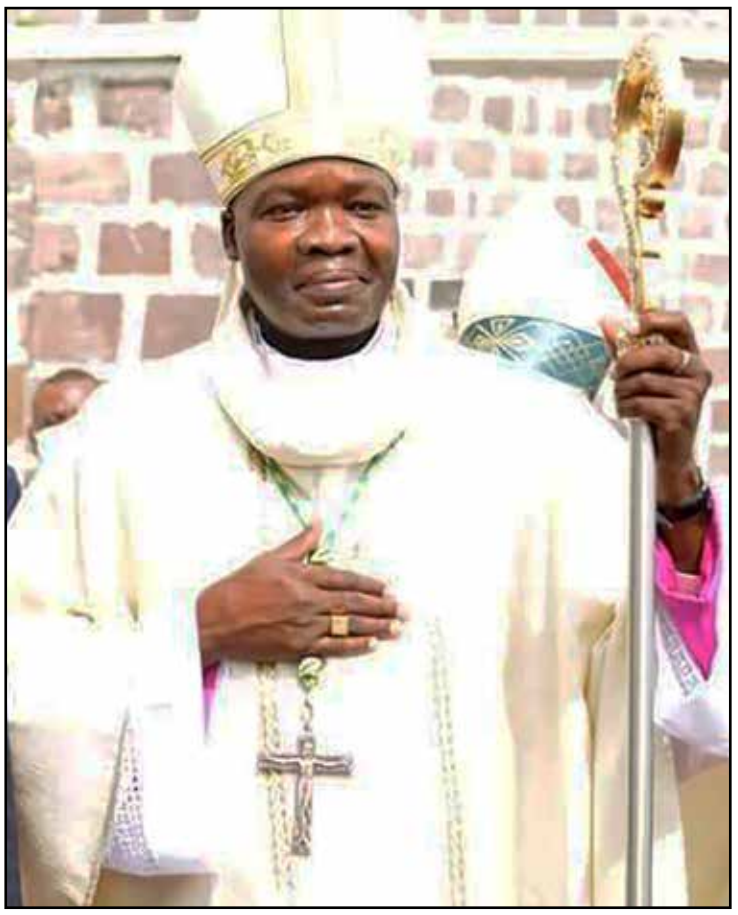

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, après avoir pris possession canonique de son siège

Le dimanche 31 mai 2020, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, il prend possession du siège canonique comme archevêque coadjuteur, en présence de l'archevêque titulaire et des membres de la Conférence épiscopale du Congo, à l'issue de leur session pastorale annuelle. Ce fut en la solennité de la Pentecôte.

Le dimanche 21 novembre 2021, il a pris canoniquement possession du siège comme archevêque de Brazzaville, de plein titre, succédant à Mgr Anatole Milandou

Mgr Manamika est connu pour sa rigueur, son zèle pastoral et sa fervente dévotion à la Vierge Marie, la Madonne. Au sein de la Conférence épiscopale du Congo, il est entre autres: évêque chargé des cadres, des intellectuels et du Renouveau charismatique.

Sa devise épiscopale est: *«Confirma fratres tuos»*: Raffermis tes frères (Lc 22,32).

Aristide Ghislain NGOUMA

FAIRE-PART

Les majors Gabriel et Yvette DIMONEKENE font part de leur cérémonie de mise à la retraite du service actif d'officier de de l'Armée du Salut qui aura lieu le dimanche 28 novembre 2021, à 9h 30, au poste de Bacongo, dans la division de Brazzaville 2, vers la Case De Gaulle.

DEVOIR DE MEMOIRE

Il y a 46 ans se tenait une Grande manifestation œcuménique au Stade Eboué

La Semaine de prière pour l'Unité des chrétiens fut célébrée en 1975 à Brazzaville comme les années précédentes, par une série de rencontres œcuméniques, qui dans les différents quartiers de la ville, avaient rassemblé chez les uns et les autres les fidèles des quatre confessions chrétiennes du Congo: catholique, évangélique, salutiste et kimbanguiste. Ces réunions de prière avaient été caractérisées par la ferveur et l'enthousiasme et avaient trouvé leur consécration pratique dans les quêtes de solidarité qui y furent faites en faveur des frères salutistes et kimbanguistes qui avaient vu leurs lieux de culte gravement sinistrés lors de la tornade du 24 novembre 1974. 46 ans après, nous revenons sur cet événement qui marqua les chrétiens de la capitale.

Les responsables des quatre Eglises congolaises avec eux, le Cardinal Emile Biayenda (au milieu)

En cette année 1975, les responsables des Eglises avaient voulu que la série des cérémonies particulières trouvent leur conclusion dans une grande manifestation commune au Stade Eboué, le dimanche 26 janvier. Rassemblement chrétien et Stade Eboué appelèrent en général un troisième élément: la pluie. On se souvient encore des flots célestes qui avaient le 20 mai 1973 copieusement arrosé la réception solennelle du Cardinal Emile Biayenda! Ce dimanche, évidemment, la pluie était au rendez-vous, il faut dire que, après des grondements de tonnerre assez impressionnants, nous n'eûmes droit qu'à une petite pluie, d'une petite heure, qui, si elle avait refroidi un peu l'ambiance au point de départ, avait eu l'avantage d'épargner les feux d'un soleil qui, en cette saison, pouvait se révéler tuant. Il faut ajouter aussitôt que grâce à l'entrain claironnant de deux fanfares, kimbanguiste et salutiste, l'atmosphère spirituelle de la réunion avait trouvé rapidement l'enthousiasme qui avait, en ce dimanche matin, conduisit au Stade Eboué près de 15.000 personnes.

La manifestation œcuménique avait été placée sous le signe et dans la perspective d'une méditation de la phrase de Saint-Paul: *«Tout réunir sous un seul chef, le Christ»* (Ephésiens 1,10). Elle avait commencé vers 9 heures, par l'accueil en fanfare et avec les applaudissements de la foule des responsables des quatre Eglises chrétiennes congolaises; le cardinal Emile Biayenda (Eglise catholique), le pasteur Buana-Kibongui (Eglise évangélique), le colonel Mabwidi (Armée du salut) et M. David Nsomi (représentant légal de l'Eglise kimbanguiste). La cérémonie qui avait duré jusqu'à 13 heures passées, était bâtie sur le schéma suivant: -une introduction avec adoration, salutation, invocation du Saint-Esprit et acte de repentance ; -communion dans la Parole de Dieu-partie plus longue puisqu'elle avait comporté quatre prédications; -communion dans la prière, sous la forme maintenant connue de l'intercession litanique propre à l'Eglise primitive; -communion dans les offrandes, c'est-à-dire quête commune dans une ambiance dynamique et joyeuse.

Au cours de l'introduction, le pasteur Buana-Kibongui avait pris la parole pour esquisser un rapide tableau de l'œcuménisme mondial, africain et congolais. Il avait notamment donné lecture du manifeste œcuménique des Eglises du Congo, fait à Brazzaville, le 20 décembre 1974, dont voici le texte:

Les Eglises chrétiennes de la République populaire du Congo, signataires du présent document : Croient en Dieu le Père, en Jésus-Christ le Fils, l'unique Sauveur et Seigneur, et au Saint-Esprit, selon toute la Bible divinement inspirée. Luttent contre tout prosélytisme, mais manifestent l'unité spirituelle que nous avons en Dieu, le Père, en Jésus-Christ le Fils et au Saint-Esprit, par tous les moyens appropriés, par exemples : -enseignement et éducation portant en particulier sur le respect et l'amour réciproques entre les chrétiens ; -organisation de certains cultes en commun ; -échange de prédicateurs et d'expériences ; -information réciproque ; -action commune dans le domaine de l'évangélisation et des problèmes sociaux.

Engageant un dialogue sincère et charitable avec toutes autres Eglises qui travaillent au Congo et avec les Eglises et les groupes d'Eglises qui sont établis en Afrique et dans le monde. Contribuent à une bonne entente entre les Eglises chrétiennes et les autorités officielles de la nation. Se réunissant en conséquence le plus souvent possible pour concrétiser leur œcuménisme conformément aux articles ci-dessus.

La liturgie de la parole avait comporté, comme, il avait été dit, quatre prédications, ponctuée chacune par des psaumes et des cantiques interprétés par les diverses chorales. C'est ainsi qu'il avait été entendu successivement ; M. l'abbé Louis Badila, vicaire général de Brazzaville qui avait parlé en français, M. David Nsomi de l'Eglise kimbanguiste qui avait prêché en kikongo, le colonel Mabwidi de l'Armée du salut qui avait parlé en lingala, enfin M. le pasteur Basile Nzambi qui avait parlé en kituba. Après la prière d'intercession, les fidèles avaient eu le privilège d'entendre M. Frédéric Radriamamodji, secrétaire du Conseil Œcuménique des Eglises pour l'entraide entre les Eglises Africaines, dont la présence à Brazzaville avait heureusement coïncidé avec la grande réunion œcuménique qu'il avait bien voulu honorer de sa présence. Vers la fin de la cérémonie, le cardinal Emile Biayenda avait prononcé une courte allocution de conclusion, successivement en lingala, en lari et en français. La manifestation s'était achevée par quelques instants particulièrement émouvants et solennels : la récitation commune du *''Notre Père''* et la bénédiction donnée à la foule simultanément par les quatre responsables des Eglises, selon la formule de Saint Paul dans 2 Corinthiens 13,13. C'était donc une grande et belle journée vécue ensemble par les chrétiens de Brazzaville.

Il resta à souhaiter que cette manifestation d'unité ne soit pas qu'une flambée passagère; mais qu'elle influe durablement sur le comportement religieux et social de chacun. Sur le plan de la pensée et de la croyance, l'œcuménisme impliqua des tâches qu'il ne fallait pas demander à tous d'assumer et d'accomplir. Mais tous pouvaient, et devaient, sur le plan de l'action, mettre activement en œuvre les principes de compréhension mutuelle, d'ouverture et de dialogue qui le commandait.

Alain-Patrick MASSAMBA

PRIMATURE

Les évêques remercient le Gouvernement pour son appui multiforme

L'Eglise et l'Etat doivent se mettre ensemble pour collaborer, consolider leurs relations fraternelles soutenues dans l'Accord-cadre signé en février 2017 entre la République du Congo et le Saint Siège. C'est le sens de la réception offerte lundi 22 novembre 2021 par le Premier ministre, chef du Gouvernemen,t Anatole Collinet Makosso à la Conférence épiscopale du Congo conduite par Mgr Daniel Mizonzo, président de cette institution.

Le Premier ministre recevant les deux archevêques (Ph. d'arch)

La Conférence épiscopale du Congo est allée chez le Premier ministre remercier le Président de la République et le Gouvernement pour leur appui multiforme lors de la messe d'au revoir de Mgr Anatole Milandou le 31 octobre dernier et de l'installation du nouvel archevêque de Brazzaville le 21 novembre au stade Félix Eboué.

Il s'est agi de raffermir les relations de coopération contenues dans l'Accord-cadre signé lors du 40e anniversaire des relations diplomatiques entre l'Etat du Vatican et la République du Congo, en présence du cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat du Pape et du Président de la République; la lutte contre la COVID-19 qui nécessite l'implication de tous. A ce sujet, Mgr Daniel Mizonzo a rassuré le Premier ministre du soutien de l'Eglise catholique dans la lutte pour l'éradication de cette pandémie. Déjà, dans les églises, les mesures barrières sont respectées à commencer par la distanciation, le lavage des mains, le port du masque, la paix du Christ par la main n'existe plus, les prêtres ne communient plus dans un même ciboire.

Pascal BIOZI KIMINOU

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Contrat de services N° EuropeAid/139773IH/SER/CG

Dans le cadre de la mise œuvre au Congo du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales (PRCCE II), financé par le 11ème Fonds Européen de Développement (FED). Le consortium AGRER (https://www.agrer.com/fr) - NIRAS - EURECNA recherche des profils de poste correspondants aux consultants spécialisés dans la mise en œuvre des thématiques de renforcement des capacités des acteurs dans les filières ci-dessous :

1. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL (miel, safou, moringa…), bois-menuiserie sur la maitrise des techniques culturales de production, de transformation et de stockage ;
2. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur l'hygiène alimentaire et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) incluant la normalisation, la certification, la labellisation, le HACCP et les bonnes pratiques d'hygiène ;
3. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur la structuration organisationnelle et juridique des organisations paysannes et/ou SCOOP conformément à l'actes uniformes de l'OHADA ;
4. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur le mode de gestion des projets collectifs et collaboratifs, le marketing et la commercialisation ainsi que la comptabilité simplifiée, le calcul des coûts et de la rentabilité des projets ;
5. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur l'utilisation et la maintenance des équipements destinés pour la production et la transformation.
6. Renforcement des capacités des techniciens de laboratoire sur le développement des analyses microbiologiques et physicochimiques sur les filières maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie ;
7. Renforcement des capacités des techniciens de laboratoire sur la gestion, l'utilisation et la maintenance des équipements de laboratoire afin de réaliser les analyses courantes sur les filières maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL (miel, moringa…), bois-menuiserie ;

Si votre profil et/ou votre compétence correspond à l'une des thématiques ci-dessus, merci d'envoyer votre CV mis à jour au format Word de CV téléchargeable sur le lien suivant : «Télécharger le document»
Les profils de poste sont disponibles en ligne sur le lien suivant : «élécharger le document»
Pour postuler, veuillez envoyer votre CV (suivant le modèle de CV téléchargé plus haut) à : ami@expertisescongopme.com
Les candidats sont libres de postuler pour plusieurs thématiques à la fois si leurs expériences couvrent les critères identifiés dans les profils de poste.
Adresse de Contact pour d'éventuelles informations complémentaires: Téléphone : (1) +242 067256229/ et (2) +242 068296791

Union européenne - République du Congo
Engagés pour la compétitivité des entreprises congolaises !
Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et ntrepreneuriales II

REMERCIEMENTS

Le colonel Michel ZAMBA et la famille NZAMBA ont été très touchés par les nombreuses marques d'affection et de compassion qui leur ont été témoignées lors du rappel à Dieu de leur regretté père et parent, NZAMBA Jean-Baptiste, enseignant à la retraite, le 28 octobre 2021 et inhumé le 08 novembre 2021 à Dolisie.

Ils vous prient de bien vouloir trouver, ici, l'expression de leur infinie reconnaissance et de leur profonde gratitude.

Date : 17, novembre, 2021

DEMANDE DE COTATION

RFQ Nº UNFPA/COG/RFQ/21/001

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :
«Travaux de réhabilitation des bâtiments administratif et annexe de la représentation de l'UNFPA au Congo».
Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits et travaux et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.
L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : À propos de l'UNFPA.

Contexte du projet

L'UNFPA nécessite la prestation de travaux de réaménagement de ses locaux sis rue Crampel (Face BDEAC), Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.
A cette fin, l'UNFPA sollicite des cotations de sociétés habilités pour la réhabilitation et la rénovation du bâtiment administratif, du bâtiment annexe, ainsi que l'aménagement extérieure. Ces travaux se composent des huit (8) lots ci-dessous :

•Lot 1 : Gros-œuvre (Travaux généraux) ;
•Lot 2 : Plomberie sanitaire ;
•Lot 3 : Charpente couverture et plafond ;
•Lot 4 : Etanchéité ;
•Lot 5 : Peinture ;
•Lot 6 : Menuiserie Alu, bois et ferronnerie ;
•Lot 7 : Carrelage ;
•Lot 8 : Aménagement extérieur.

Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les Cotations doivent contenir :

a) L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications et le cahier de charges.
b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.
Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

Instructions de soumission

Les sociétés intéressées peuvent retirer le dossier complet de la demande de cotation sur le site: https://congo.unfpa.org/fr/call-for-submissions ou à la réception de l'UNFPA dès publication de cet avis. Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III du dossier de demande de cotations et remises à la réception de l'UNFPA sous pli fermé portant la mention «RFQ Nº UNFPA/COG/RFQ/21/001 « Travaux de réhabilitation des bâtiments administratif et annexe de la représentation de l'UNFPA au Congo», à l'adresse : sis rue Crampel (Face BDEAC), Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo, au plus tard le : jeudi 02 décembre 2021 à 17:00, heure de Brazzaville, GMT+1.

Elle peuvent également être envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé à l'adresse e-mail ci-dessous au plus tard le : jeudi 02 décembre 2021 à 17:00, heure de Brazzaville, GMT+1.

Nom du contact de l'UNFPA : Marina MALAPET
Adresse e-mail de PSB : bidtender@unfpa.org

Mohamed Lemine Salem OULD MOUJTABA
Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE CENTRALE
(REDISSE IV)
Financement Banque mondiale
Tél. : [00 242] 05 333 50 51/06 930 95 07
E-mail : passationdesmarchésredisse@gmail.com
(Publication du 19 novembre 2021)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° 001 /UC-REDISSE IV/SPM/2021 DU 17 NOVEMBRE 2021 POUR LA MISSION D'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE AU COVID-19

L'Association Internationale de Développement en sigle « IDA » a accordé un prêt initial (N° Crédit 6634-CG/Projet P173851) de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) au Gouvernement de la République du Congo afin de l'accompagner dans ses efforts de relever les défis de santé publique. Ce prêt, qui couvre la période de 2020 à 2022, soit deux (02) ans est destiné à supporter les charges du projet de riposte d'urgence au COVID-19.

Le Congo a élaboré avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement (DPs), un Plan National de Déploiement et de Vaccination (PNDV). Le PNDV s'est fixé comme objectif de vacciner 60 % de la population totale.
Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, il faudra donner accès aux vaccins contre la COVID-19 afin d'accélérer la reprise économique et sociale. C'est dans ce cadre que la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars des Etats-Unis (12 000 000 USD), soit à dix millions trois cent mille euros (10.300.000 €) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et équitable.
L'Unité de Coordination du Projet REDISSE IV, à travers ces termes de référence, se propose de recruter un auditeur externe afin de réaliser l'audit des états financiers du PRUC-19 de sa phase initiale. Ces audits couvriront l'exercice comptable de la période allant du 24 mai 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. Ce travail se fera en trois (3) phases :
*Première période : « Exercice 2020 (24 mai au 31 décembre 2020) » : Période de la mission (Novembre-Décembre 2021) ;
* Deuxième période : «Exercice 2021 (1er janvier au 31 décembre 2021)» : Période de la mission (Mars-Avril 2022) ;
* Troisième période : «Exercice 2022 (1er janvier au 31 décembre 2022)» : Période de la mission (Mars-Avril 2023)
L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

EXPÉRIENCES ET QUALIFICATIONS DE L'AUDITEUR

Le Consultant doit être un Cabinet (firme) d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes, d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, et ou la FIDEF, et ayant une expérience confirmée en audit financiers des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale.
* Il doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans le domaine de l'audit financier des comptes des projets de développement, notamment des opérations financées par des bailleurs de fonds ;
* Il doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans le domaine de l'audit financier des comptes des projets de développement, notamment des opérations financées par des bailleurs de fonds.
* Le personnel clé de la mission devra comporter au moins (i) un Expert-Comptable Diplômé justifiant d'au moins 7ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par des bailleurs de fonds multilatéraux - des expériences avec des projets Banque Mondiale seront un atout, (ii) un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau (BAC + 5 ou plus) en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de 10 ans au moins d'audit financier, (iii) un vérificateur justifiant d'une expérience de cinq (05) ans au moins en cabinet d'audit, et (iv) un Spécialiste en passation de marchés ayant au moins un diplôme niveau (BAC + 5 ou plus) et justifiant d'une expérience de cinq (05) ans au moins dans l'audit de la passation de marchés des projets financés par des bailleurs de fonds – des expériences avec la Banque mondiale seront un atout.
L'Unité de Coordination du Projet REDISSE IV invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les prestataires intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (Plaquette d'informations détaillées avec des références concernant l'exécution de contrats analogues et lettre de motivation).
Un prestataire sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants en date de juillet 2016 révisés en novembre 2017 et août 2018.
Les prestataires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.
Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le mercredi 8 décembre 2021 à 14 heures :
Unité de Coordination du Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique Centrale (Phase IV) (REDISSE IV).

Unité de Coordination du Projet REDISSE IV- située au n°1 de la rue Lucien FOUNERO Bacongo-Brazzaville-République du Congo.
E-mail : passationdesmarchésredisse@gmail.com
Tél. + 242 : 05 333 50 51/06 930 95 07
Fait à Brazzaville, le 17 novembre 2021
Le Coordonnateur de l'UC-REDISSE IV,
Jean Pierre OKANDZE ELENGA

AVIS DE RECRUTEMENT:

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Poste : Assistant.e Logistique du Projet Gestion des Risques des Catastrophes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé Renforcement de la résilience et des institutions locales face aux risques de catastrophes en République du Congo, par la Croix-Rouge française (CRF) dans le corridor fluvial dans le Département de la cuvette centrale et des quartiers périphériques de Brazzaville, la Délégation de la Croix Rouge Française cherche à recruter un.e (1) Assistant.e Logistique basé.e à Brazzaville (La description complète du poste est disponible au bureau de la CRF).

Supervision hiérarchique :	Déléguée Logistique
Statut :	Salarié à temps plein
Durée du contrat :	CDD de 12 mois avec possibilité de renouvellement
Lieu de travail :	Brazzaville avec des missions potentielles à Oyo
Horaire de travail :	De lundi à vendredi de 8h à 16h30

I-RESPONSABILITES PRINCIPALES

Au sein de l'équipe du projet GRC et sous la supervision de la Déléguée Logistique, l'assistante Logistique sera chargé.e d'assurer un appui logistique à l'ensemble des activités de la base de Brazzaville afin de contribuer à la gestion du programme financé par ECHO.

II-TACHES SPECIFIQUES RATTACHEES AUX RESPONSABILITEES PRINCIPALES :

*Conduire les achats de biens, services et travaux nécessaires au bon fonctionnement du Programme ;
*Participe à la gestion des équipements et du parc véhicule ;
*Gérer les stocks logistiques financés sur le projet ;
*Participe à la bonne maintenance et la sécurité du cadre bâti financé sur le projet
*Participe à la supervision, la formation et l'encadrement des personnels logistiques : le chauffeur, les piroguiers, les gardiens et les techniciens de surface ;
*Assurer la sécurité des activités programmatiques ;
*Apporter un appui logistique à l'ensemble des activités de la Croix-Rouge française

Qualifications requises :

Niveau BAC +2 minimum, formation en logistique ou domaine affilié est un plus.

Spécificités :

*Au moins 3 ans à un poste similaire dans des structures internationalement reconnues
*Une expérience au sein d'une organisation internationale de milieu humanitaire constitue un atout sérieux

Connaissances et compétences obligatoires
*Bonne connaissance de l'outil informatique (Word et Excel)
*Bon niveau rédactionnel en Français, synthétique et clair
*Savoir nager

Connaissances et compétences appréciées

*Connaissance des langues locales un atout ; expérience au sein du Mouvement Croix-Rouge / Croissant-Rouge ;

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, certificat(s) de travail, copie(s) légalisée(s) du ou des diplôme (s), une lettre de motivation. Les originaux du (des) diplôme(s) et certificat(s) de travail devront être présentés sans exception le jour de l'entretien de recrutement. Lieu de dépôt: Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face du CHU de Brazzaville (ancien bureaux CICR):/

Les dossiers de candidature par e-mail sont envoyés aux adresses : rh-congo.frc@croix-rouge.fr avec copie. fin-congo.frc@croix-rouge.fr

Dernier délais de dépôt et d'envoie : Lundi 29 novembre 2021 à 16h 30

Nous rappelons à tous que les dossiers des candidats non retenus ne seront pas restitués.
Seuls les candidats sélectionnés seront contactés
Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Brazzaville, le 15 novembre 2021

Coordinatrice Finance & Ressources Humaine

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

AON N° 002-2021/MAETGT/DGGT-CT-CEP

Réf. : Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin de financer le « Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville », et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour la «Fourniture de 450 kits de protection contre la pandémie à COVID-19 au profit du personnel soignant et de la population dans la zone d'influence du Projet ».

2. La Cellule d'Exécution des Projets en partenariat multilatéral de la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) sollicite des offres sous pli fermé de la part de Candidats répondant aux qualifications requises pour fournir 450 kits de protection contre la pandémie à COVID-19 au profit du personnel soignant et de la population dans la zone d'influence du Projet. Ces kits sont composés de : lunettes de protection, combinaisons avec capuche jetable, surchaussures jetables, charlottes jetables, masques chirurgicaux, paires de gants jetables, gel hydroalcoolique. Ces Fournitures sont à livrer à l'Hôpital général de Dolisie dans un délai d'un (01) mois. La procédure de la passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les Candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, Tél : (242)281.47.13 / (242) 956.86.64 ; Télécopie : (242) 281.40.21, de 9heures à 14heure 30 mn. Les Dossiers d'Appel d'Offres en français peuvent être obtenus par tous les Soumissionnaires intéressés en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus.

4. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral), sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville au plus tard le 20 décembre 2021 à 12h 00mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants Soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

5. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,
Coordonnateur : BATOUNGUIDIO
Adresse : sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Quartier Batignolles – Brazzaville – République du Congo
Tél : (242)281.47.13 / (242) 956.86.64 ; Télécopie : (242) 868.80.35

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur,
BATOUNGUIDIO.-

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'ONG ''Tosala'' en action

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est célébrée le 25 novembre de chaque année. Dans cette perspective, le collectif des femmes de l'ONG ''Tosala'' (en français ''travaillons'') organise du 23 novembre au 6 décembre une campagne contre les violences économiques faites aux femmes dans les couples. Le la de cette opération a été donné lors d'une conférence de presse le 18 novembre dernier à l'IFC, et animée par ce groupe de femmes.

Le collectif des femmes de ''Tosala'' entonnant l'hymne de l'ONG

La campagne se tient grâce à l'IFC, l'Union européenne et l'Union des femmes africaines pour la paix.

Fréquentes dans nombre de ménages congolais, les violences économiques sont un ensemble d'actions de contrôle sur l'autonomie financière des femmes, notamment le harcèlement sur le contrôle des achats, la confiscation des salaires ou des biens, voire l'interdiction de travailler. Pour sortir la femme de cette situation, le collectif des femmes de l'ONG *''Tosala''* propose des pistes de solutions à travers une campagne déclinée en carnaval de sensibilisation à Brazzaville sur toutes les formes de violences faites aux femmes. Elle partira de Ouenzé (5e arrondissement) pour être bouclée à Bacongo (2e arrondissement), le 25 novembre.

Pendant deux semaines, toutes les femmes seront conviées à une conférence débat sur le thème: *«Comment lutter contre la violence économique faites aux femmes dans les couples».* Six ateliers y sont mis en place: ateliers de fabrication des bijoux en perle et en pagne; de jus de fruit; de gestion économique et financière; d'initiation aux techniques d'entretien de voiture; d'initiation aux bases du graphisme et de peinture et d'accompagnement psychologique pour près de 200 femmes. Sans oublier des descentes scolaires et universitaires pour exhorter les jeunes à la non-violence (physique, morale, verbale, économique…)

La responsable du garage MK motor's services situé à Mafouta, à Madibou, et unique femme de l'équipe de maintenance de la société d'assainissement Averda, Faïda Leange Massamba animera l'atelier des techniques d'entretien de véhicule. Elle a invité les femmes à s'affirmer pour leur émancipation. *«J'appelle les femmes à connaître leurs droits et à être autonomes. Il n'y a pas lieu de dire qu'il y a des métiers spécifiques pour hommes, les femmes disposent aussi des capacités à faire ce que font les hommes»*, a-t-elle déclaré.

L'objectif de cette campagne est de réussir à aider dans les six prochains mois, les femmes formées à être autonomes.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

VEUVAGE AU CONGO

La résolution des problèmes liés à la condition de la veuve passe par le dialogue de tous

Dans le cadre du projet *«Amélioration des conditions de la vie des veuves des arrondissements 2 Bacongo, 4 Moungali, 7 Mfilou et 9 Djiri de Brazzaville»,* une réunion de concertation a eu lieu jeudi 4 novembre dernier à la présidence de l'Eglise évangélique du Congo (EEC), à Brazzaville. Elle a réuni les pouvoirs publics, notamment les ministères de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement et celui des Affaires sociales et humanitaires, des chefs de quartier et des représentants des veuves des arrondissements cités, le consortium regroupant l'Association Action évangélique pour la paix (AEP) et l'Association Dignité féminine (ADF).

Les participants à la réunion de concertation

Les travaux ont été dirigés par la pasteure Dr Nelly Espérancia Mfoutou Kado, coordonnatrice de l'AEP, en présence de Mme Létycia Dawson Nkoua Ngamakita, présidente de l'ADF.

La rencontre a permis de réfléchir sur les recommandations faites pendant les précédents ateliers de concertation et de sensibilisation avec les pouvoirs publics et favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués dans la défense des veuves.

Des échanges, il est ressorti que la situation peu favorable de la veuve au Congo touche toutes les couches. Lors des sévices infligés aux veuves, les familles n'interviennent pas, de même que les habitants des quartiers et d'autres structures pouvant en faire échos.

Au regard de l'ampleur du mal dont sont victimes les veuves, la solution relève de tous. Les participants ont suggéré l'ouverture d'un dialogue pour permettre aux uns et aux autres d'échanger, de s'informer et de réfléchir afin de lutter contre les violences faites aux femmes. En les sensibilisant sur leurs droits et en les formant dans la gestion des activités génératrices de revenus en vue de leur autonomisation. Insistant sur la résolution des problèmes des veuves, ils ont recommandé échanges et dialogue entre différents acteurs de la société. Ils ont jugé nécessaire d'organiser de manière régulière des réunions de concertation entre les différentes parties prenantes des arrondissements de Brazzaville pour maximiser l'atteinte des objectifs du projet.

Les sujets abordés étaient en lien avec les recommandations des précédents ateliers. Ils ont porté sur les questions de pré-mariage, les rites de veuvage, les droits successoraux, les perspectives et les recommandations pour faire porter la voix des veuves au niveau des pouvoirs publics.

En conclusion, les participants ont décidé d'impliquer davantage tous les acteurs et autres relais dans la résolution concrète des problèmes que rencontrent les veuves au quotidien et de sensibiliser les différents acteurs de la société sur la situation et les besoins des veuves.

L'AEP et l'ADF réalisent le projet en partenariat avec le Programme concerté pluri acteurs Congo (PCPA) et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), à travers le Fonds d'appui aux projets (FAP) 2020.

Philippe BANZ

SANTE

Don d'équipements et d'intrants pour riposter à la COVID-19

Le Bureau de la représentation de l'OMS au Congo a remis au ministère de la Santé un lot d'équipements et d'intrants pour la prévention et la riposte à la COVID-19, pour la prise en charge des cas de choléra. La cérémonie de remise de ce don a eu lieu mercredi 3 novembre 2021 dans l'enceinte du Bureau de la représentation de l'OMS, à Brazzaville.

Lucien Manga et son collaborateur présentant le don

Ce matériel, d'une valeur totale de 215.891.745 F.Cfa a été réceptionné par Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la population. Il a été remis par Lucien Manga, représentant résident de l'OMS au Congo. Présentant ce don, le Dr Nounou Hamadou, conseiller à la planification du système de santé au Bureau de l'OMS Congo, a indiqué qu'il se composait, entre autres, de respirateurs patients avec deux fonctions, qui permettent de prendre en charge les patients et les moniteurs patients. Il y a aussi des différents types de gants, des blouses, les testeurs, des lits et des consommables pour la prise en charge des premiers cas de choléra et des maladies diarrhéiques surtout pendant cette période pluvieuse.

Le ministre Gilbert Mokoki a déclaré: *«Je pense que ce matériel arrive à point nommé. Aujourd'hui, nos centres de prise en charge sont submergés des malades atteints de COVID-19. Ces matériels sont très utiles surtout que leurs caractéristiques permettent de mener deux actions, d'après la présentation faite. Ce qui est plus intéressant, ils sont faciles à être manipuler par tout le personnel soignant. Ce don sera bien utilisé pour le bien de nos malades qui en ont besoin. L'idéal serait que nous ayons moins de malades, c'est pourquoi nous insistons sur le vaccin. En fonction des besoins de prise en charge, nous allons affecter ces matériels dans les centres de prise en charge».*

En remettant ces équipements, Lucien Manga a reconnu les difficultés auxquelles est confronté le pays. *«Je pense que tout le monde connait l'état sanitaire du pays, qui est le même en Afrique centrale et dans tout le continent aujourd'hui. Les difficultés liées à la riposte à la COVID-19 sont là et il y a des grands besoins. Ainsi, il est de notre devoir d'aider autant que possible les autorités à riposter vigoureusement. Etant donné que le Premier ministre a lancé l'opération ''coup de poing'', nous avons une contribution à donner. C'est pourquoi, l'essentiel de matériel médical est donné ici c'est pour aider le pays à la prise en charge des patients en détresse respiratoire surtout à des formes sévères, afin d'améliorer leur survie. L'autre partie du matériel destinée à prévenir ou à riposter à d'éventuels cas de choléra ou des maladies diarrhéiques, en particulier dans la partie nord du pays, où les inondations sont souvent récurrentes».*

Ph. B.

VEUVAGE

François Mouyama Mifoundou ouvre des pistes de réflexion

Le responsable du Consortium œuvre Notre-Dame des veufs, orphelins et veuves du Congo, François Xavier Mouyama Mifoundou, a initié une campagne de sensibilisation sur les conditions de la veuve au Congo. Intitulée *«Sauvons la veuve contre les pratiques ancestrales dégradantes: Comment connaître les droits du veuvage au Congo»*, elle vise à inciter une réflexion approfondie sur le veuvage. Une activité inspirée de la lettre pastorale de Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville adressée au peuple de Dieu pendant le temps de Carême de l'an 1971, sur les conditions de la veuve au Congo.

Nuptia Mbemba, Xavier Mouyama et l'abbé Jacques Bouekassa

La campagne de sensibilisation a débuté mercredi 3 novembre 2021 à la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo. Elle se poursuivra dans les prochains jours dans d'autres paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, selon le programme élaboré par le Consortium.

Devant un parterre de femmes venues des différents mouvements d'apostolat des paroisses Saint Pierre Claver, Notre-Dame du Rosaire et Ndona Marie de Mfilou, et d'autres horizons, François Xavier Mouyama Mifoundou, assisté de l'abbé et de Mme Nuptia Mbemba, magistrat au tribunal de grande instance de Brazzaville, a indiqué que la lettre pastorale de Mgr Mbemba en 1971 demeure d'actualité. *«Cette campagne de sensibilisation porte sur les antivaleurs et les comportements déviants, enracinés depuis des lustres dans nos familles et que certains rites traditionnels, inappropriés perpétuent dans l'intention perfide de chosifier la veuve et de la maintenir dans des pratiques dégradantes et immorales. Le Code de la famille congolaise de 1984 devenu caduque, mais encore en vigueur dans notre pays et la conformité à la Parole de Dieu pour les chrétiens, constituent de précieux moyens et outils efficaces pour orienter les efforts des uns et des autres, dans notre société, et entrevoir par la suite des pistes en vue d'éradiquer les phénomènes nouveaux qui ont fait leur apparition dans nos familles, pendant la période de veuvage»,* a dit Mouyama Mifoundou. L'objectif de cette campagne, selon lui, est de s'engager dans la voie de la révolution pour libérer les veuves des pratiques dégradantes. Il s'agit de revisiter nos us et coutumes à la lumière de la Parole de Dieu; de libérer les personnes veuves du joug de certaines coutumes ancestrales irrespectueuses de la personne humaine; de travailler à l'amélioration de leurs conditions de vie. *«Le titre 14 du Code de la famille congolaise sur le veuvage en son article 801 stipule qu'il est fait interdiction de certains rites. Les sévices ou mauvais traitements exercés sur la veuve ou le veuf, à l'occasion des cérémonies de deuil sont réprimés conformément aux dispositions du Code pénal. La femme reste liée à son mari aussi longtemps qu'il vit, mais si le mari meurt, elle est libre d'épouser qui elle veut, mais dans le Seigneur seulement qu'elle se marie religieusement (1 Cor. 7, 23). Il faut prendre conscience de cette situation afin de relever les défis au bénéfice des veuves, tout comme les opportunités qui leurs sont offertes pour marquer leur présence dans les sphères de décision. Le martyre de la veuve commence avec le dernier soupir du conjoint, quand il n'a pas débuté la période de maladie ou les heures d'agonie. Aussitôt après la mort du conjoint, les membres de la famille du défunt tyrannisent la veuve, en commençant par sceller la maison pour l'empêcher d'y entrer, de peur qu'elle n'escroque tout l'héritage laissé par le défunt. L'accès de la maison est aussi interdit même aux enfants. Les traitements infligés à la veuve sont contraires à la loi d'amour enseignée par le Christ: «Je vous donne un commandement nouveau, c'est de vous aimer les uns les autres (Jean 13,33-34)»»*, a souligné le conférencier.

Selon les enquêtes menées par le Consortium, la pratique de ces maltraitances existe bel et bien dans tous les départements du Congo. La pratique du rite de séparation d'avec l'esprit du défunt époux appelé selon les départements *«le Botutu» est obligatoire. Car, la veuve, si elle veut être libérée de cet esprit mauvais, doit avoir un acte coupable non consenti et non protégé avec un homme inconnu. Un tel cas peut produire de graves maladies, notamment le VIH-SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, avec des grossesses non désirées. Les choses ont beaucoup évolué, et certaines pratiques doivent être bannies en appliquant la loi sur le code congolais de la famille».*

Pendant les échanges, les langues se sont déliées. Certains pensent que les populations doivent rester dans l'esprit de la lettre pastorale de Mgr Théophile Mbemba qui annonçait déjà la couleur à cette époque-là. Mme Nuptia Mbemba a estimé que le moment est venu d'agir contre ces mauvaises pratiques dégradantes. L'abbé Jacques Bouekassa a, quant à lui, indiqué que l'Eglise n'autorise pas ce genre de pratiques et rituels rétrogrades encore en vigueur dans certaines familles. Il faut se confier à l'Eternel et rester fidèle à l'esprit de la lettre de Mgr Théophile Mbemba.

C'est à travers un film documentaire que les participants à cette journée de réflexion ont été édifiés en suivant des témoignages des veuves qui ont subi de traitements dégradants et humiliants après le décès de leur époux.

Pascal BIOZI KIMINOU

TERMES DE REFERENCES – Manager Camp - PNOK

Intitulé du poste	Manager du Camp Imbalanga
Lieu	Parc National Odzala Kokoua, base secteur Est - Imbalanga
Réfère à	Responsable du Tourisme et du Développement Commercial
Date de prise de poste	Janvier 2022

Contexte
Le Parc National Odzala Kokoua (ci-après dénommé "PNOK") est le plus grand parc national de la République du Congo et l'un de ses trésors les mieux préservés.
Le secteur du tourisme est, avec le secteur aéronautique, le plus touché par l'épidémie de Covid-19. Compte tenu de cela et de la volonté de garantir l'accès au parc aux ressortissants Congolais, résidents et régionaux, le PNOK souhaite développer un produit touristique ciblant le marché intérieur et régional.
Le projet du Camp Imbalanga (ci-après dénommé «Camp IBL») est une activité centrale dans la stratégie visant à garantir que le PNOK atteigne une durabilité économique et sociale d'une part, mais surtout en terme de visibilité.

À travers ce projet, le PNOK souhaite atteindre:
- Une durabilité économique en générant des revenus pour la gestion du parc.
- Une durabilité sociale en créant un engagement local et des emplois à travers ce produit, bénéficiant directement aux populations locales via les actions suivantes:
- Focus sur le marché intérieur;
- Emploi et renforcement des capacités du personnel local (formation);
- Augmentation de la visibilité du parc, profitant ainsi aux communautés environnantes (tourisme communautaire, artisanat, activités traditionnelles, etc.);

Secteur Est du Parc
Le secteur est du parc a été choisi pour attirer le marché intérieur pour des raisons stratégiques:
- African Parks (ci-après dénommé «AP») dispose d'une Base Secteur Est (ci-après dénommée «ESB») et d'infrastructures facilitant le développement de produits touristiques (porte d'entrée, routes, sécurité, logistique).
- L'accessibilité pour les visiteurs est garantie avec la route Nationale 2, axe principal de Brazzaville au Nord du Congo. C'est un point clé car il est très long et difficile d'accéder au parc, le secteur Est est le point d'accès le plus facile.
- Il y a une biodiversité incroyable avec des corridors d'éléphants, des groupes de gorilles, des baïs (défrichement avec des minéraux et une végétation typique pour les grands mammifères), des singes, des centaines d'espèces d'oiseaux, une population d'insectes très diversifiée, etc.
- Enfin, il existe un réel potentiel de tourisme communautaire avec les villages locaux et le développement de telles activités contribuera à réduire les conflits hommes-faune de la région.

Camp Imbalanga
Fin 2019, AP a finalisé la construction d'un camp utilisé jusqu'à aujourd'hui pour réceptionner l'unité de gestion du parc. Il est idéalement situé, suffisamment loin de l'ESB et proche du baï Imbalanga, dans une forêt équatoriale majoritairement ouverte.
La direction du parc a décidé de transformer cette infrastructure en un produit touristique, le Camp Imbalanga. Ce produit ciblerait principalement le marché intérieur, donc les nationaux et les expatriés, le marché régional, mais aussi les routards à la recherche d'une nuit abordable mais confortable dans la forêt tropicale.
Afin de vendre ce produit efficacement, de nombreuses améliorations sont nécessaires en termes d'arrangements, de sécurité, de conception, de fonctionnalité, d'organisation, de gestion ainsi que de formation du personnel local.

Description du poste
Le responsable du camp (Camp manager) rejoindra le PNOK, pendant 12 mois, en tant que membre clé du département du tourisme et du développement commercial. Il / elle devra gérer la mise en place et le développement du Camp IBL en tant que camp indépendant /autonome (self-catering).
Plus précisément, il/elle sera responsable de:
• Organisation de la gestion d'un camp 2/3* (Accueil, tarification, marketing, administration, système de gestion, réservations, entretien et maintenance, etc.)
• Traiter toutes les demandes de manière professionnelle et courtoise, en personne, au téléphone ou par e-mail.
• Définir les besoins en personnel pour Y2 – gérer le staff déjà présent lors de visites;
• Participer à l'organisation de la formation des écoguides;
• Développer, avec la Responsable Développement commercial, un plan de gestion environnemental du camp
• Inaugurer le Camp IBL et planifier l'événement d'ouverture;
• Gérer le camp après l'ouverture, réceptionner les visiteurs et assurer le succès du camp;
• Mettre en place un système de collecte de détails sur les différents aspects de la satisfaction du client (questionnaire)
• Préparer et améliorer le camp pour Y2;

À quoi ressemble la réussite dans 12 mois
• Le camp devrait être ouvert et commen-cer à accueillir des visiteurs;
• L'équipe et l'organisation du Camp IBL sont opérationnelles;
• Satisfaction des clients et majorité de re-tours positifs;

Principales indicateurs et cibles
• Livrables (rapports mensuels, protocoles, recommanda-tions pour l'année prochaine avec mise à jour du budget et du modèle financier, plan de gestion environnemen-tale);
• Indice de satisfaction des clients positif (Net Promoter Score)
• Aucun incident ni accident reporté;
• Minimum de 300 nuitées vendues (30% d'occupation) pour Y1;

Relations clés
• Directeur du Parc
• Responsable Développement Commercial
• Responsable des opérations

Capacités, compétences et expérience requises pour le poste
• Bac +2
• De préférence de nationalité congolaise
• Intérêt à promouvoir le Congo comme destina-tion touristique
• Etudes et / ou expérience en hôtellerie,
• Expérience dans la gestion d'un camp touris-tique dans une ou plusieurs régions éloignées d'Afrique,
• Solides compétences en gestion et en organisation,
• Très bonnes compétences en communication,
• Axé sur les résultats avec une forte capacité à travailler de manière autonome et gérer une équipe,
• Esprit d'équipe et capacité à travailler avec des équipes multiculturelles et multi-contextes,
• Grande adaptabilité et capacité à travailler dans des zones reculées.
• Professionnel avec un sens de l'humour
• Forte intégrité et fiabilité,
• Maîtrise de l'anglais (écrit et parlé niveau débutant) est un plus
• Maitrise de l'informatique
• Capacité à produire des documents écrits professionnels en français à des fins promotionnelles et informatives.
• La maîtrise du Lingala est un plus.

Il s'agit d'une occasion unique de faire partie d'une organisation de conservation de premier plan en Afrique.

Les possibilités de tourisme à Odzala sont vastes et n'en sont encore qu'à leurs débuts.

L'objectif est de faire connaître l'incroyable histoire du PNOK, faire découvrir ses mystères et de développer un produit touristique qui attirera des touristes de tous horizons, afin de garantir la viabilité à long terme du parc Parc National Odzala-Kokoua.

Les candidatures comprenant un CV détaillé et une lettre de motivation, doivent être adressées avant le 15 décembre 2021 à l'adresse: rh.odzala@africanparks.org avec copie à: pnok@africanparks.org

Si vous n'avez pas de nouvelles de notre part dans les deux semaines suivant la date de clôture, veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution en République du Congo recherche des candidats pour les postes suivants:

POSTE N°1: Gérant de dépôt de boissons (H/F).

POSTE N°2: Vendeur boissons conducteur tricycle Kavaki.

POSTE N°3: Magasinier d'un entrepôt central.

Localisation des 2 postes: Brazzaville, Ignié, Kinkala, Pointe-Noire, Tsamba Nzatsi, etc.

Niveau d'études: Être titulaire d'un BEPC, BAC, BTS, licence, ou Maîtrise un diplôme équivalent dans les domaines de la gestion des stocks et de la logistique.

Missions:
• Gérer le stock;
• Vendre les produits de consommations;
• Planifier les livraisons clients;
• Gérer une zone commerciale;
• Superviser une équipe ;
• Ordonnancer les approvisionnements chez notre fournisseur;
• Compétences et qualités exigées;
• Maîtrise de la gestion de stock;
• Gestion de la relation client;
• Avoir la connaissance de la langue française, Kituba et Lingala;
• Avoir la rigueur au travail;
• Faire preuve de bonne moralité;
• Maîtrise de la conduite d'un tricycle Kavaki (en plus pour le poste 2).

Composition du dossier de candidature:
• Un curriculum Vitae (CV);
• Une lettre de motivation;
• Une copie légalisée du Diplôme;
• Un casier judiciaire.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante:
•e-mail: bmmrecrutement@gmail.com

•**Adresse physique:**
Brazzaville: 154 rue Itoumbi-Ouenze (Croisement Reine Ngalifourou); Wa.me/242056040101
Pointe-Noire: En face de la Maison d'arrêt de PNR, chez SONGO Business; Wa.me/242055236023

La date limite de dépôt des candidatures est fixée pour le 31 janvier 2022.

N.B.: Seuls les candidats présélectionnés par dossier seront contactés pour un test.

SOCIETE «SE.AS-SARLU»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 10 000 000 Francs CFA
Siège Social: B.P.: 1426-81, Avenue Barthelemy BOGANDA, Pointe-Noire
RCCM: CG/PNR/08 B 171
NIU: M2006110000887166, Pointe-Noire, République du Congo

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 Novembre 2021, enregistré aux domaines et timbres de Pointe-Noire-Centre le 19/11/2021, sous le folio 217/2, n°8632, l'associé unique a décidé de:
• La Constatation de la fin du mandat de l'ancien commissaire aux comptes (Société SOCEC SARL), représenté par Monsieur KALI-TCHIYEMBI Paulin;
• La Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, M. LINVANI MPION Magloire Bienvenu, Expert-comptable agréé CEMAC EC-460, pour un mandat de trois (3) exercices sociaux (2019,2020, 2021), dont deux écoulés (2019 et 2020), s'achevant lors de l'Assemblée générale qui sera appelée au plus tard, le 30 juin 2022, à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, conformément aux dispositions des articles 376 et 379 de l'acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés et du groupement d'intérêt économique.
La mention modificative au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit procès-verbal au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 19/11/2021, sous le dépôt numéro CG-PNR-01-2021-D-00678.

Fait à Pointe-Noire, le 22 Novembre 2021.

Pour Insertion,

LINVANI MPION Magloire Bienvenu
Expert-comptable agréé CEMAC EC460
Commissaire aux comptes.

MINOTERIE DU CONGO SA
«MINOCO»
Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 3.200.000.000 Francs CFA / Siège social: Moulin, Port Autonome de Pointe-Noire, B.P.: 871, Pointe-Noire, République du Congo / R.C.C.M.:

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date, au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), du 30 avril 2021, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 18 octobre 2021, sous le répertoire n°543/MN/021 et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 28 octobre 2021, sous le numéro 7945, folio 202/10, les actionnaires de la société ont notamment décidé:
• de changer la dénomination sociale de la société, qui devient «Les Grands Moulins de Pointe-Noire», en sigle GMPN; • de modifier en conséquence de ce changement de dénomination sociale, l'article 3 des statuts de la société, dont la rédaction est désormais la suivante:
«**Article 3:** Dénomination sociale
La société a pour dénomination sociale: Les Grands Moulins de Pointe-Noire, en sigle GMPN.
La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, les factures, les annonces et publications diverses. Elle doit être précédée ou suivie immédiatement en caractères lisibles de l'indication de la forme de la société du montant de son capital social, de l'adresse de son siège social et de la mention de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.»;
Et d'adopter les statuts mis à jour.
Dépôt dudit procès-verbal et des statuts de la société mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous les numéros CG-PNR-01-2021-D-00662 et CG-PNR-01-2021-D-00661.
L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été enregistrée sous le numéro CG-PNR-01-2021-M-01552.

Pour avis,

Le Conseil d'administration.

Avis d'appel d'offres 22_RFGS_153372

Objet	Location des Espaces de Stockage des Moustiquaires à Brazzaville et Pointe Noire
Date de l'appel d'offres	19 Novembre 2021
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	3 Décembre 2021
Numéro de référence	Congo BU_22_RFGS_153372

1. Introduction
Catholic Relief Services (CRS) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Depuis 2018, CRS travaille avec le Ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme sur le renforcement de la lutte contre le paludisme sous financement du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Le Fonds Mondial). Parmi les interventions prévues dans le cadre de la subvention actuelle NFM3, il est prévu l'organisation d'une campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide au cours de l'année 2022. Pour la mise en œuvre de cette campagne, CRS acquerra 3,608,377 moustiquaires et les positionnera dans 2 entrepôts, dont 1 à Brazzaville et 1 à Pointe Noire qui serviront de points de livraison vers les autres départements sur toute l'étendue nationale au moment de la campagne.
CRS invite les Fournisseurs potentiels disposant des espaces d'entreposage à Brazzaville et Pointe Noire répondant aux standards requis par CRS de soumettre leurs propositions.

2. pécifications

Item	Dimensions requises	Durée	**Critères de sélection**
Entrepôt Moustiquaires à Brazzaville	3000 m2	3 mois à partir de mi-février 2022	1. Critères de base a. Surface proposée >= aux dimensions requises b. Lieux situés dans une zone sécurisée c. Lieux accessibles tout le temps d. Lieux sans historique d'inondations **2. Critères additionnels** a. Possibilité d'entreposage sous régime douanier suspensif b. Lieux clôturés c. Ventilation adéquate d. Hauteur minimum de 4 m (du sol à la poutre) e. Service de Gardiennage 24 h / 24 f. Parking disponible >= 400 m2 g. Quai de chargement disponible et adéquat ou possibilité d'entrée des camions dans l'entrepôt h. Eclairage adéquat (interne et externe) i. Disponibilité de groupe électrogène ou autre back up pour l'électricité j. Equipements de sécurité (extincteurs, bac à sable etc..)
Pointe Noire Moustiquaires à Pointe Noire	2000 m2	5 mois à partir de mi-février 2022	

Il est acceptable de soumissionner pour 1 seulement ou bien les 2 entrepôts à la fois. Les Fournisseurs peuvent également proposer un maximum de 2 entrepôts par localité.
Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique bidcg@crs.org

---

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

EIFFAGE GENIE CIVIL MARINE
Société par Actions Simplifiée au capital de 36.580.946 Euros
Siège social: 3-7, avenue de l'Europe / 78140 VELIZY VILLACOUBLAY / 830 961 538 RCS VERSAILLES

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société EIFFAGE GENIE CIVIL MARINE SAS, du 29 Septembre 2021, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 25 Octobre 2021, enregistré au domaine et timbres en date du 21 Octobre 2021, sous le folio 198/2 N° 7810, il a été décidé de la fermeture de la succursale «EIFFAGE GC MARINE CONGO», en République du Congo, et de sa radiation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-R-00444.

Fait à Pointe-Noire, le 26 Octobre 2021.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SEGULA TECHNOLOGIES ITALIA SRL
C.so Unione Sovietica 612/15C / 10135 - TURIN (TO) / Capital social 83.340 i.v
Registre de Commerce de Turin N, 08173660013

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée de la société SEGULA TECHNOLOGIES ITALIA SRL, du 08 Juin 2021, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 15 Septembre 2021, enregistré aux domaines et timbres en date du 23 Septembre 2021, sous le folio 178/103 N°7161, il a été décidé de:
- Nomination de Monsieur Stéphane LE CORRE, en qualité de nouvel Administrateur et Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Corine DE BILBAO, administratrice sortante.
- Changement du nom de la succursale au Congo de «Powertech S.r.l succursale du Congo» en «Segulu Technologies Italia S.r.l succursale du Congo».
- Nomination de Monsieur Massimo ZONA, en qualité de représentant légal de la succursale au Congo.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-M-01425, du 01 Octobre 2021.
Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG-PNR-01-2016-B21-01368.

Fait à Pointe-Noire, le 15 Novembre 2021.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

ANNONCES

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°10/2021/MFB/DGID/DEFFD/BCHPF-PN,CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	28420 DU 25/04/2019	Plle(s) 02	Bloc 58	Section BYA	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr,06	NZALI LELOUMOU Nick Prince
2	28421 DU 25/04/2019	Plle(s) 05 et 06	Bloc 58	Section BY	Superficie 1000,00m²	COTE MATEVE	Arr,06	TCHIBINDA KOKA GAY Vertu
3	29622 DU 18/03/2021	Plle(s) 08 ex 07	Bloc 80 ex 33	Section NI 1 A ex NI 1	Superficie 500,00m²	TCHIAMBA-NZASSI	Tchiamba	LAKI Josiane
4	28512 DU 18/06/2019	Plle(s) 01, 09 et 10	Bloc 07	Section BS	Superficie 1405,75m²	TCHIMBAMBA aéro service	Arr,01	LOUVOUEZO Joseph
5	29635 DU 31/03/2021	Plle(s) 04 BIS	Bloc 49	Section BR	Superficie 242,98 m²	E. P. LUMUMBA	Arr,01	TSIBA LOUMBA Nkélé Dieuleveult
6	29789 DU 02/08/2021	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1000,00m²	TCHIAMBA	Tchiamba-nzassi	PAPANDI Innocent Aude
7	29771 DU 23/07/2021	Plle (s) 03 ter	Bloc 7 bis	Section G (militaire)	Superficie 247,50 m²	E. P. LUMUMBA	Arr, 01	NGAKALA-OSSALAT Jady Bollene
8	29662 DU 28/04/2021	Plles(s) 1 bis	Bloc 93	Section N	Superficie 250,00,00m²	MPAKA	Arr, 06	NGOMA OUSMANE Berkeley
9	26046 DU 18/05/2016	Plles(s) 05	Bloc 18	Section BXA	Superficie 621,68 m²	NGOYO	Arr,06	Les enfants SALABIACKOU Elqayam-Ben-Li thibault, Nariman-zohrra,S
10	29551 DU 27/01/2021	Plle(s) 201 qter	Bloc /	Section F	Superficie 283,00 m²	CENTRE VILLE	Arr,01	Société EGC représenté par Mr. TABUNA Marcel
11	28513 DU 18/06/2019	Plle(s) 01, 03 et 05	Bloc 141	Section M²	Superficie 1855,36 m²	MPITA-LOYA	Arr, 01	NGALI David Hervé Paul
12	29562 DU 03/02/2021	Plle(s) 02	Bloc 23	Section BT	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr, 06	NKOUNKOU Christelle Ornella
13	29823 DU 20/08/2021	Plle(s) 25 quinté	Bloc /	Section H	Superficie 189,00 m²		Arr, 01	DIANANA NGUEMBO Judicael Blaise
14	29324 DU 21/09/2020	plle(s) 01	Bloc 130	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr, 0 6	SOCIETE GLOBAL DEVELOPPEMENT
15	10441 bis DU 03/01/2005	Plle(s) 14	Bloc 97 ter	Section L	Superficie 400,00 m²	camp 31 juillet	Arr,01	ITOUA Ambroise
16	28417 DU 25/05/2019	Plle(s) 01	Bloc 58	Section BYA	Superficie 500,00 m²	COTE MATEVE	Arr, 06	OUANDO ETOUNDA Albin Wenceslas
17	29716 DU 18/06/2021	Plle(s) 09	Bloc 38	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Mbondji)	Arr, 06	SOUSSA Stella Romaine
18	28419 DU 25/04/2019	plle(s) 03	Bloc 58	Section BYA	Superficie 500,00 m²	COTE MATEVE	Arr, 06	MOUVIOYI GAMBOU Slovy Luchrech
19	28996 DU 15/05/2020	Plle(s) 08 et 10	Bloc 31	Section BM	Superficie 1000,00 m²	NGOYO	Arr, 06	Mrs Loko Auguste valery et mme Loko née Loubaki Flora Merveille
20	29327 DU 21/09/2020	Plle(s) 05	Bloc 250	Section BN	Superficie 500,00 m²	ZONE COTIERE	Arr, 06	KILEBE BEL MBIKA Chayili Bénédicte
21	26410 DU 15/08/2016	Plle(s) 06	Bloc 243	Section BY 2è T	Superficie 400,00 m²	NGOYO	Arr,06	KOULOUFOUA Arlette
22	29749 DU 06/07/2021	Plle(s) 01 et 02	Bloc 259	Section BS	Superficie 800,00 m²	TCHIMBMBA	Arr, 01	NDINGA VOUGD christ et NDINGA ursula estelle carine
23	29556 DU 29/01/2021	Plle(s) 06	Bloc 91	Section FB	Superficie 411,31 m²	MPAKA	Arr, 06	IMPOUMA MBENOUE Yamelly
24	29609 DU 12/03/2021	Plle(s) 02	Bloc 214	Section N	Superficie 416,00 m²	MPAKA	Arr,06	Efants Damba: landry, tania, chabrelle frida, Jufran, enden
25	24079 DU 01/09/2014	Plle(s) 04	Bloc 10	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr,0 6	Mme SENDE née BABELA BATALENO Reine Victoire Estelle
26	29557 DU 29/01/2021	Plle(s) 06	Bloc 91	Section BF	Superficie 54,00 m²	MPAKA	Arr, 06	OBAMBI NIANGA née PEMBELE GUELDRY Shastana Vijay
27	28707 DU 12/09/2019	Plle(s) 08	Bloc 111 bis	Section AF	Superficie 310,89 m²	SIAFOUMOU	Arr, 05	LOEMBET SAMBOU Berthe Candelle
28	29788 DU 30/07/2021	Plle(s) 57 bis	Bloc /	Section M	Superficie 742,89 m²	E.P.LUMUMBA	Arr, 01	BIKELAY BABIKISSA Joachim
29	27941 DU 05/07/2018	Plle(s) 10 et 12	Bloc 123	Section BP	Superficie 1000,00 m²	E.P.LUMUMBA	Arr, 01	ROSSINDA Cathérine
30	29830 DU 24/08/2021	plle(s) 03	Bloc 29	Section M²	Superficie 608,88 m²	E.P.LUMUMBA	Arr, 01	MAYOLAS Jean Guy Blaise

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau
Fait à Point-Noire, le 10 novembre 2021
Yvon Faustin Magloire OKEMBA

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE
N°388/2021/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	27729 du 13-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 443,04m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	BALAKA Djon
2	27742 du 15-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 354,64m2	5TER, RUE ENGONDO (QUARTIER STADE LA CONCORDE)	POOL	BOKONDAS Constant
3	27111 du 07-10-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.109,82m2	QUARTIER 2 NGAMBIO (KINTELE)	POOL	OBAKA ESSELE Nadia Armelle Gladys
4	27743 du 15-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 115,66m2	5BIS, RUE ENGONDO (QUARTIER STADE LA CONCORDE)	POOL	BOKONDAS Constant
5	27676 du 24-09-21	Sect P1, bloc 51 ; Plle 4 (ex.3) ; Sup : 207,22m2	4, RUE HAOUSSAS	3-BZV	FOUNDOUX MIAKANDA Jeo Pépin
6	27501 du 03-08-21	Sect AP3, bloc 91 ; Plle 5 ; Sup : 350,05m2	4, RUE LOUALOU	7-BZV	BOUKORO Edouard
7	26764 du 28-01-21	Sect CH, bloc 100 ; Plle 16 ; Sup : 200,00m2	78, RUE 3 MARTYS	7-BZV	POATHY née EFFENGUE Beigel Noelly
8	27638 du 14-09-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 454,78m2	AVENUE PROPHETE WILLIAM (QUARTIER BILOLO)	9-BZV	AMONA Fructueux Modeste
9	26967 du 29-03-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200.000,00m2 soit 20ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	N'GATALI Jean Clément
10	27755 du 19-10-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 17.771,00m2 soit 1ha77a71ca	VILLAGE MATY	POOL	NGOUELONDELE Hugues
11	27753 du 19-10-21	Sect -, bloc - ; Plle 4 ; Sup : 400,00m2	TERRE IBINA (VILLAGE IMPANI)	POOL	HABYARIMANA Jean
12	27691 du 01-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 401,58m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	AKOUALA MATONDO Welcome Cielht
13	27692 du 01-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	AKOUALA MATONDO Welcome Cielht
14	27666 du 23-09-21	Sect P13C (ex.P13), bloc 28 (ex.91) ; Plles 3 et 4 (ex.2519-2521); Sup : 800,00m2	RUE ABIA (QUARTIER CITE DES 17)	7-BZV	OBA APOUNOU Gabriel
15	27564 du 25-08-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 397,85m2	QUARTIER NGAMBIO (KINTELE)	POOL	KOMBO Armandine Clarisse
16	27565 du 25-08-21	Sect P14, bloc 124 ; Plle 17 ; Sup : 218,04m2	17, RUE BAS KOUILOU	6-BZV	M'BAN Bevostel Christese
17	27461 du 23-07-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.611,37m2	VILLAGE IMBIMI	POOL	BETHO François Edmond Mederic Thierry
18	27712 du 07-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 384,32m2	QUARTIER BILOLO-ACADEMIE	9-BZV	IKANI née ONDONGO Patricia Isabelle
19	27353 du 05-07-21	Sect P5, bloc 8 ; Plle 10 (ex. 7) ; Sup : 205,82m2	137BIS, RUE MASSOUKOU (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	AMBIERO Alain Georges Max
20	27630 du 13-09-21	Sect P7, bloc 125 ; Plle 16 ; Sup : 327,72m2	1026, RUE NDOUO (PLATEAU DES 15 ANS CQ43)	4-BZV	MALILA Blandine Julienne
21	20480 du 05-08-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 50.000,00m2 soit 5ha00a00ca	YIE	POOL	DILOU TAWENAKOU Régis Sylvère
22	27677 du 27-09-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.135,50m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NGANKOU Alhod Friedman
23	19730 du 07-12-18	Sect D, bloc R9 ; Plle 1 ; Sup : 13.095,44m2 soit 1ha30a95ca	QUARTIER OHADE (AVENUE MARIEN NGOUABI)	CUVETTE	La Société MARINE IMMO SARL
24	19543 du 05-06-18	Sect P13C, bloc 26 ; Plle 3 ; Sup : 400,00m2	CITE DES 17 (MOUKONDO)	4-BZV	BOUENDE-BOUENDE Lydine Carole
25	27719 du 11-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.000,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	NGONDO Harold Evrard
26	27462 du 23-07-21	Sect P10, bloc 112 ; Plle 10BIS ; Sup : 327,76m2	55, RUE NKOUMA	4-BZV	EOUSSANGONGO Martial Ghislain
27	21137 du 26-12-19	Sect P13, bloc 152 ; Plle 25 ; Sup : 288,49m2	79, RUE TELE (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	EYONGO Jeannette
28	27733 du 14-10-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE D'ODZIBA (TERRE OMBION)	POOL	LYSIAS Joan Eddy Marie
29	27107 du 06-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 371,10m2	19, RUE JEAN NGOUABI (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	NGOMA BAYISSI Jeanine
30	27791 du 27-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.128,24m2	QUARTIER NGAKOUBA (PK45)	POOL	BANGANA Bétou
31	27695 du 04-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 999,83m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	Enfants TEDRICK SITA
32	27623 du 10-09-21	Sect néant, bloc néant ; Plle néant ; Sup : 279,02m2	QUARTIER N°7 ISSOULI	POOL	MAPOUALA née ANGA OBOUENE
33	27698 du 04-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 559,84m2	KINTELE (QUARTIER STADE LA CONCORDE)	POOL	BOYOKO IDEFI Eunice Victoria
34	27189 du 21-05-21	Sect C, bloc 66 ; Plles 1bis et 12bis ; Sup : 900,00m2	QUARTIER NGATSUENE, EN FACE DU STADE	DJAMBALA	ONFOUENENE Enzo Thibault et ONFOUENENE B.
35	20999 du 19-11-19	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1480,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK 45KM)	POOL	NGATSE Xavier Michel
36	21013 du 21-11-19	Sect P7suite, bloc 26 ; Plle 07 ; Sup : 368,60m2	2039, RUE BANGOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GATSE-YOHANN Julmich
37	27513 du 05-08-21	Sect P16, bloc 137 ; Plle 10 ; Sup : 351,51m2	87, RUE OBOYA	6-BZV	MOUSSA IBARA Geraldine Jessica
38	27722 du 10-10-21	Sect P10, bloc 36 ; Plle 15 (ex. 11) ; Sup : 254,27m2	90, RUE CONGO	5-BZV	BACKOBI Josiah Ulrich
39	27728 du 04-11-21	Sect A, bloc - ; Plles 1 à 10 ; Sup : 4.014,11m2	QUARTIER DIETE, VILLAGE LEKETY	CUVETTE-OUEST	MOLOMBA Léopold
40	27790 du 26-10-21	Sect P1, bloc 18 ; Plle 07 (ex.11) ; Sup : 278,91m2	45BIS, RUE YAKOMAS	3-BZV	MBEMBA née OBIANG Fatou A. et N'DOYE Mustapha
41	27804 du 02-11-21	Sect P6, bloc 31 ; Plle 01 ; Sup : 378,37m2	56, RUE M'VOUTI	5-BZV	IBARA-NGALA ETEMBET
42	27427 du 19-07-21	Sect -, bloc - ; Plles 1 et 2 ; Sup : 6.680,19m2	NGOLODOUA (BORDURE RIVIERE ALIMA) OYO	CUVETTE	SG. ISSONGO Julienne Olga
43	27429 du 19-07-21	Sect -, bloc 29 ; Plle 1 ; Sup : 2.890,00m2	NGOLODOUA (OYO)	CUVETTE	JOHSON Ingrid Sharon
44	27428 du 19-07-21	Sect -, bloc 2 ; Plles 1 et 4 ; Sup : 4.604,18m2	NGOLODOUA (OYO)	CUVETTE	NGOUELONDELE née S. NG A. N.
45	27453 du 22-07-21	Sect P8, bloc 111 ; Plle 14 (ex.9) ; Sup : 352,80m2	13BIS , RUE KELLE (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	AWE Virginie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville, le 23 novembre 2021

LIVRES: «TUEZ-LE-NOUS! LE COULOIR DE LA MORT» DE JAMES GASSONGO

Roman à l'honneur de la ''Rencontre littéraire'' à l'IFC

Les férus de littérature avaient rendez-vous le mercredi 17 novembre 2021, dans la salle André Gide de l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville. A l'occasion de la ''Rencontre littéraire'' qui a mis à l'honneur le coup d'essai romanesque de James Gassongo: «Tuez-le-nous! Le couloir de la mort», paru cette année, à Saint Honoré Editions (Paris, France).

De d. à dr.:James Gassongo, Aubin Banzouzi et Alexis Bongo, le modérateur de la cérémonie

Livre stupéfiant et émouvant à la fois, «Tuez-le-nous! Le couloir de la mort», fâche et désole par les pratiques d'un autre âge qu'il met en exergue, lesquelles, hélas, hantent encore certains esprits.

Ce livre de 325 pages a pour personnage principal Ekela, un jeune qui, comme tous les autres vivant sous les tropiques dans des conditions difficiles, va connaître une ascension sociale. Malheureusement, il va finir par devenir la cible de gens mal intentionnés.

Parlant du roman de James Gassongo, Aubin Banzouzi, écrivain et critique littéraire, a relevé que le langage du récit est limpide et varié selon les contextes intradiégiétiques. *«C'est un roman fleuve de 324 pages au texte aéré, donc favorable à la lecture. La tonalité générale du récit est tragique avec un champ lexicosémantique renvoyant à la mort. Le narrateur qui, dans l'incipit, utilise le «nous» collectif, se voit utilisé la première personne dans les autres séquences. Il est quelquefois un référentiel dans les différentes constructions dialogales du récit. L'art narratif de James Gassongo est épisodique, chronologique et visiblement marqué d'imbrication. On a l'impression de lire à la fois, du point de vue stylistique, ''L'Antépeuple'' de Sony Labou Tansi, ''Le Pleurer-Rire'' de Henri Lopez, ''Jazz et Vin de palme'' d'Emmanuel Dongala, ou ''Verre Cassé'' d'Alain Mabanckou. Et pourtant, l'intrigue et les tournures phrastiques sont originales»*, a-t-il affirmé. Avant de faire l'étude onomastique de l'œuvre, d'en dégager l'intérêt philosophique ou anthropologique, et d'énumérer les figures rhétoriques utilisées par le néo-auteur.

Dans son mot de circonstance, James Gassongo a précisé que son livre ne fait pas l'apologie du crime. *«Il est plutôt une dénonciation de ce que deviennent certaines sociétés… On parle d'une société, d'un pays imaginaire, mais les faits décrits dans ce roman sont ceux qu'on vit dans certains pays… Lorsque j'ai eu l'occasion de présenter ce roman un peu partout, notamment en France, j'ai pu comprendre que des frères africains, d'autres pays aussi, se retrouvaient dans ce qui est dit dans ce roman. C'est pourquoi je ne voudrais pas qu'on puisse l'enfermer dans le Congo, en disant que c'est une réalité congolo-congolaise et qu'on cherche à comprendre qui est quoi, non! En réalité, ce n'est pas l'apologie du crime. C'est plutôt une incitation, une dénonciation (…) J'ai voulu faire parler les sans-voix, comme on le dit. Lorsqu'on me pose la question de savoir pourquoi j'ai écrit, je dis, tout simplement, que c'était l'occasion qui m'était donnée de faire parler les sans-voix. C'était aussi une occasion qui m'était donné de raconter l'imaginaire et qui parfois se marie ou rencontre la réalité...»*, a affirmé l'auteur.

Né en 1966, James Gassongo a fait ses études au Congo.

Après l'obtention du baccalauréat série B (économie), il se rend en France où il suit une formation en comptabilité. Avant de poursuivre la formation en comptabilité anglo-saxonne en Angleterre où il commence également sa carrière de cadre comptable bilingue anglais français à Londres. Il occupera les fonctions de comptable, chef comptable et manager dans plusieurs structures en Angleterre. En 2002, il décide de quitter sa fonction de comptable au Parlement anglais pour rentrer dans son pays, où, depuis 2004, il évolue comme cadre financier comptable dans une société pétrolière.

Le livre est vendu à 17 000 F. CFA, à la FNAC et à la librairie Les Dépêches de Brazzaville.

Véran Carrhol YANGA

SOUVENIR

Matondo ''National'', un artiste au genre et au look assez particuliers!

Décédé le 1er novembre 2011, et inhumé au cimetière Wayako (Brazzaville), Matondo ''National'', Raphaël Mbiki à l'état-civil était un musicien, griot, amuseur des foules au genre assez particulier qu'on ne retrouve plus de nos jours. Il aura marqué à sa manière de nombreuses générations par son style de musique et son look particulier. Les Congolais étaient nombreux à se poser des questions sur celui qui comptait une fourchette de sobriquets : ''National'', ''International'', ''Frère en Christ'', etc.

Raphaël Mbiki Matondo ''National''

Qui était donc ce personnage particulier ?

Matondo ''National'' avait une particularité, il se promenait souvent le long des rues de Brazzaville et d'autres localités du pays chantant et dansant à la demande des curieux moyennant des pécules. Pour certains, il était un malade mental, pour d'autres un artiste trop zélé. Il était né le 9 novembre 1949 à Dolisie, dans le Département du Niari. Il était célibataire et sans enfants. Le sobriquet de Matondo lui fut attribué à Makabana lorsqu'il fonda le groupe vocal ''Les Impeccables d'Afrique''. A l'époque, un musicien de l'orchestre Super Comirail de cette localité, séduit par ses compositions, le félicita en disant ''matondo, matondo'' (merci). C'est ainsi que s'était répandit le nom Matondo ''National'' avant qu'il ne soit généralisé en ''International''.

Il était arrivé à la musique par le groupe traditionnel ''Zanga-Zanga'', avec le grand Texas, avant de prendre le chemin de Brazzaville. Il va intégrer le groupe vocal ''Les Archanges'' de l'arrondissement 5 Ouenzé avec Maître Eva, et il en deviendra par la suite le chef. Peu avant, il avait créé le groupe vocal ''Les Impeccables'' à Dolisie, groupe qu'il relancera à Brazzaville. L'inspiration de ses compositions lui venait de façon intelligente ; il exploitait les œuvres de certains artistes. *«Les gens me cherchaient des poux dans les cheveux, en me qualifiant de pasteur, alors que je ne l'avais jamais été»*, expliquait Matondo ''National''. Ajoutant que l'un des grands problèmes auquel il fut confronté durant sa carrière était celui de la production. De ce côté, il était toujours négligé. *«Il y a des musiciens qui étaient venus dans ce monde de la musique après lui, qui avaient émergé bien après qui avaient été épaulés par le Gouvernement et les personnalités du pays »,* mais pas lui, se plaignait-il.

En 1977, il fut le premier musicien Congolais à se produire à l'émission ''Kin Show'' de l'époque sur Télé-Zaïre en 1977, avec l'accompagnement de l'orchestre Kossa-Kossa, se vantait-il. En tant qu'artiste, il n'avait jamais été aidé. Sa participation à la deuxième édition du FESPAM n'était qu'un simple bénévolat. *«Les artistes-musiciens étrangers avaient reçu un cachet plus consistant que les Congolais».* Et comme certaines mauvaises langues affirmaient qu'il était un homme riche, il rétorquait souvent qu'il n'avait pas de richesse et qu'il n'avait jamais construit des immeubles, ni réalisé des affaires, ni disposé de comptes bancaires, etc. Il se disait handicapé par un manque d'argent, abandonné à lui-même et souffrant énormément d'un manque de soutien.

Il répondait à ses détracteurs qu'il n'était pas un fou ; il portait simplement des tenues de scène pour attirer l'attention des admirateurs. Mais, il avait fini par s'en débarrasser sur les conseils de papa Bantsimba à Mpassa (une localité du Pool), ce qui l'avait poussé à devenir Frère en Christ Matondo. Il disposait de plusieurs œuvres non produites par manque de producteurs. Il n'y a qu'Edmond Nkayi qui a produit sa cassette en 1998.

Matondo ''National'' aimait son travail. Il demandait aux Congolais de ne pas le juger par son apparence, en croyant qu'en dehors du chant et de la danse, il ne pouvait pas faire autre chose comme travail. Son père fut un grand agriculteur et rien ne pouvait l'empêcher de faire comme lui. Il compta plus de trente années au service de la musique sans un petit souvenir.

Alain-Patrick MASSAMBA

TELEVISION

Canal+ Congo lance la campagne «Noël ensemble»

Au cours d'une conférence de presse atypique animée par Léger Ossombi Dira, jeudi 18 novembre dernier à Brazzaville, la société Canal+ Congo a procédé au lancement d'une promotion dénommée «Noël ensemble». Au-delà du fait que cette société de télédistribution innove pour procurer à ses abonnés le meilleur de la télévision satellitaire à travers, entre autres, les chaînes Canal+ Première, Canal+ Pop, débaptisée 100% pop (qui a remplacé la chaîne Canal+ comédie), Canal+ Original, Canal+ sports, la chaîne scolaire Nathan TV, une combinaison du savoir-faire pédagogique de la maison d'édition Nathan et Canal+ constituant un complément scolaire de manière ludique du CE1 au CM2, la chaîne Maboké TV qui est à 100% lingala, mais aussi EASY TV, un des produits Canal+, comme à l'accoutumée, chaque fin d'année, Canal+ procède aussi à des offres. D'où le lancement de la campagne promotionnelle «Noël ensemble».

Les animateurs de la conférence de presse

Les participants

Selon Boris Agbélé, responsable des réabonnements chez Canal+ Congo, le concept «Noël ensemble» voudrait dire *«un rassemblement de personnes. L'esprit de Noël, c'est de se retrouver en famille, de célébrer la fin de l'année ensemble. On passe souvent 12 mois très occupé…et c'est le moment de retrouver la famille, partager le repas, offrir des cadeaux, etc.»* Par ailleurs, *«Noël ensemble, parce que, sans nos clients, sans nos abonnés, nous ne sommes rien…Depuis le début de l'année, nous avons eu à leur proposer des contenus, mais ce sont plutôt eux qui sont restés assez fidèles. Ils ont continué à consommer Canal+. Il y en a parmi eux qui ont continué à partager leurs émotions avec leurs amis, leurs familles… Et c'est le moment de leur dire merci pour cette confiance là tout au long de l'année, merci pour cette fidélité…et il y a leur retour qui nous permet de nous améliorer...»*, a-t-il souligné.

Pour le directeur de vente, la promotion qui a commencé depuis le 19 novembre dernier, dans les différents lieux de vente, s'étentra jusqu'à la fin du mois de décembre. Elle concerne aussi bien Canal+ et EASY TV. Durant cette promotion, le prix du décodeur Canal+ HD est à 5000 F. CFA, au lieu de 10 000F. CFA, à partir de la formule Access, celui d'EASY TV revient à 4000 F. CFA, au lieu de 4500 F. CFA. Avec 10500 F. CFA, l'abonné peut avoir son kit constitué d'une antenne, d'un décodeur, etc. Mais, il vaudrait mieux se faire installer par un technicien Canal+ pour assurer une «garantie quasi irréprochable de la qualité des images», a rappelé le communicateur de Canal+ Congo.

Enfin, pour tout réabonnement dès le 19 novembre, pendant 15 jours, l'abonné bénéficiera de la formule «Tout Canal+». Et pour EASY TV, il fallait 11000 F. CFA avant, pour avoir le kit complet. Mais à partir du 18 novembre, l'acquisition de ce kit et un mois d'abonnement sont à 9000 F. CFA, seulement.

Marcellin MOUZITA

FOOTBALL

Pour la relance du ballon rond congolais bien malade!

Mauvais résultat après mauvais résultat, le football congolais, qui a clôturé sa campagne des qualifications pour le Mondial 2022 par une défaite somme toute logique devant le Sénégal à Thiès, semble frappé par la fatalité de l'échec. Que faut-il faire pour enrayer cette dramatique spirale et permettre enfin au merveilleux public congolais, qui se passionne pour le ballon rond de regoûter aux joies de la victoire ? Le Gouvernement et la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) devraient sérieusement se pencher sur la question et adopter un plan de relance.

Une certaine légèreté a, semble-t-il, frôlé des responsables et des médias qui ont tenté de réduire cet énième échec des Diables-Rouges, durement ressenti par tout le monde, à un simple problème d'entraîneur qui ne serait pas à la hauteur des attentes de son employeur. Sans éluder ses responsabilités dans l'élimination des Diables-Rouges, en tant que responsable technique direct, c'est ignorer que Paul Put a eu quatre prédécesseurs (Les Français Pierre Lechantre et Sébastien Migné, le Brésilien Candido Valdo, le Congolais Barthélemy Ngatsono) depuis le départ de Claude Le Roy en 2015.

Les mauvais résultats du football congolais ne sont pas un fait nouveau. Depuis le coup de tonnerre de l'AC Léopards en Coupe de la Confédération en 2012, aucun club n'a plus remporté une compétition africaine. Tout comme depuis 2015, les Diables-Rouges n'ont plus obtenu une qualification pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations. Et depuis plusieurs années, le championnat national de Ligue 1 est insipide ; les mordus du ballon n'ont d'autres choix que de jeter leur dévolu sur les matches de la Champion's League européenne, des championnats d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre ou de France pour certains, d'aller à la pêche ou de remplir les débits de boisson pour d'autres. Et pourtant tout le monde sait, en théorie, que le succès est au bout d'une bonne organisation, qui fera du développement à la base une priorité.

Le monde s'extasie devant les prouesses des footballeurs sénégalais, ghanéens, nigérians, ivoiriens, etc. Or ceux qui suivent attentivement l'évolution du football dans ces pays respectifs sont d'avis qu'un travail de fond s'y fait. Leurs dirigeants ont divorcé d'avec l'amateurisme irresponsable. Aujourd'hui, leurs résultats reflètent une véritable prise de conscience et une recherche hardie des voies et moyens pour conjurer des pesanteurs. Cela touche aussi les catégories mineures pour déboucher sur le football de représentation dont on admire et envie les performances.

Si donc, les responsables nationaux et fédéraux congolais veulent réussir, ils doivent tirer leçon de leurs échecs et des succès des autres, puis se mettre résolument au travail.

La joie des Diabes-Rouges sous l'ère Claude Le Roy

Pour cela, il leur faudra trouver les moyens pour investir dans le championnat national de Ligue 1 et les championnats de petites catégories. Toutes les équipes fédérales en ont parlé mais presque rien n'a été fait dans ce sens. Il faut rayer le disque des difficultés de financement. Si on a une vision pour le football congolais, si on veut que les clubs et les Diables-Rouges soient à nouveau redoutés, il est possible de dénicher des mécènes. Et c'est à ce niveau que l'Etat doit intervenir par des exonérations fiscales sur les mécénats.

En Afrique, il y a de nombreux cas de sociétés de pétrole, de téléphonie mobile, de paris sportifs ou de loteries, par exemple, finançant abondamment des championnats de football. Au Congo, si leur apport peut permettre de changer la physionomie du championnat de Ligue 1 afin qu'il ne soit plus insipide, de nombreuses entreprises n'hésiteront pas à associer leur image à celle des clubs parce qu'elles auront retrouvé le succès. Investir aussi dans les championnats de petites catégories doit aller de pair avec la redynamisation du sport scolaire et universitaire qui vivote faute d'organisation efficiente. A ce propos, les différents ministères de l'Education sont interpellés en ce sens qu'ils doivent travailler à remettre le sport au cœur de la formation des enfants et des étudiants. Le réveil de l'ONSSU doit prendre aussi en compte la construction des infrastructures, car on ne peut pratiquer le football, par exemple, si les terrains sont inexistants dans les établissements scolaires et les universités.

Un dernier volet : les centres de formation de football. Il faut encourager ceux qui prennent l'initiative de leur donner naissance. L'Etat et la FECOFOOT ont le devoir de faire un peu plus pour qu'ils servent à quelque chose. Cela s'appelle subvention. Normalement, ces initiatives devraient compléter les écoles de formation des clubs comme cela se voit sous plusieurs cieux. Ce secteur a besoin d'être réorganiser au Congo, afin que les jeunes talents soient bien encadrés et soient le vivier d'un championnat qui carbure. Et c'est possible, pour peu que les acteurs aient de la vision!

Jean ZENGABIO

PROMOTION DE L'EPS DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Coup de pouce de la CONFEJES et de la CONFEMEN à l'école congolaise

La CONFEJES et la CONFEMEN, deux institutions de la Francophonie, ont, lundi 22 novembre 2021, équipé plusieurs établissements scolaires du pays en matériels didactiques d'éducation physique et sportive (EPS), afin que cette discipline puisse retrouver sa place d'autrefois à l'école.

Ce don a été réceptionné par les ministres Hugues Ngouelondélé, de la Jeunesse et des sports, et Jean-Luc Mouthou, de l'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Il entre dans le cadre du programme d'appui à la relance et au développement de l'EPS à l'école; une façon de mettre en œuvre la ''Déclaration de Cotonou'' sur la relance de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les différents ordres d'enseignement des Etats et Gouvernements membres.

Les bénéficiaire de ce matériel sont 10 établissements scolaires de Brazzaville et du département des Plateaux: Lycée Chaminade, Lycée Pierre Savorgnan De Brazza, Ecole militaire préparatoire Général Leclerc, Lycée de la Réconciliation de Mfilou, Lycée Thomas Sankara, Lycée technique du 1er Mai, Lycée du 5 Février, CEG Nganga Edouard, CEG Angola Libre, pour Brazzaville, et CEG de Gamboma, pour les Plateaux.

La secrétaire générale de la CONFEJES remettant un échantillon du don au ministre Hugues Ngouelondélé

Le lot de matériels d'EPS est composé pour chaque établissement de: 150 ballons de volley-ball, 150 ballons de basket-ball, 150 ballons de handball, 100 chronomètres, 100 sifflets, 100 plots, des filets porte-ballons.

Dans son discours, la secrétaire générale de la CONFEJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports de la Francophonie), Louisette Renée Toby Etadé, a tenu à préciser que cet appui aux établissements scolaires est l'un des axes d'intervention de la Convention tripartite CONFEJES/CONFEMEN/ISF (Fédération internationale du sport scolaire) dans les Etats et Gouvernements membres, dont l'objectif est d'inciter les plus hautes autorités des Etats et des Gouvernements membres à opérationnaliser les recommandations de la Conférence de Cotonou sur la relance de l'EPS dans les différents ordres d'enseignement surtout au primaire; d'impliquer les fédérations internationales et nationales dans la vulgarisation des disciplines sportives dans les différents cycles de l'enseignement, particulièrement au primaire; de poursuivre le plaidoyer des bienfaits et les valeurs de l'EPS dans l'éducation des enfants et des jeunes; d'accompagner les établissements scolaires et universitaire dans l'acquisition des matériels didactiques et des infrastructures sportives.

Le secrétaire général de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la Francophonie), Abdourahamane Baba Moussa, a tenu à insister sur l'intérêt de l'EPS. *«La CONFEMEN accorde une place de choix à l'EPS pour la paix, la citoyenneté et le développement durable. C'est le gage d'une citoyenneté responsable et du développement de l'excellence humaine dans toutes ses dimensions, notamment artistique, culturelle et sportive»*, a-t-il déclaré.

Le ministre de la Jeunesse et des sports a exprimé la reconnaissance du Gouvernement congolais à l'endroit de ces deux institutions pour le choix du Congo et assuré que ce don aura un impact certain sur la relance de l'EPS dans nos écoles. *«Cet appui facilitera, à coup sûr, la programmation des sports collectifs dans les trames didactiques d'EPS des établissements scolaires de notre pays, le Congo»*, a-t-il précisé.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

JEAN-MICHEL MBONO ''SORCIER'' REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono ''Sorcier'', véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

Quel a été votre secret de buteur inégalé?

****J.-M. Mbono**: Je savais où les joueurs aiment faire leurs passes je ne courais pas n'importe où; j'anticipais, je ne devinais pas ; je ne savais pas où va la balle mais je sentais où elle va; j'avais un don, je l'ai cultivé; j'imaginais l'endroit où la balle va et je m'efforçais à y être.

Marquer n'est facile que lorsque le ballon est au fond des filets. Mon travail était de marquer des buts. A chaque fois que je pensais en avoir l'opportunité, je tentais ma chance. Ma priorité, c'était de marquer. Quand j'attaquais, je n'avais que le but en tête. Mon univers, c'était le but avec le gardien dedans. Je me sentais chez moi dans la surface de réparation. Je connaissais cet endroit. Je ne paniquais pas quand j'y étais. Je gardais mon sang-froid. Mon plus gros point faible était mon jeu de tête. Je n'avais pas le désir d'organiser le jeu comme Gavod ou Ongagna ''Excellent'' ou dribbler comme Dzabana ''Jadot'' qui était un génie. Ma force était de rester en place.

Quelles étude et analyse faites-vous à travers chaque composante du mouvement sportif, en particulier le football : des équipes (dirigeants, entraîneurs, joueurs), des arbitres, des commissaires de match, des médias, du public et des forces du maintien de l'ordre?

***J.-M. Mbono :**

Des dirigeants: très volontiers financièrement pour la plupart, mais manquant de formation, ce qui conduit souvent à des conflits inutiles dus à une ignorance de la matière footballistiques.

Encadrement technique et joueurs: Ceux-ci n'ont pas les fondamentaux des lois de jeu universelle qui régissent le football et beaucoup se donnent le titre d'entraîneurs, mais très peu ont une formation de base en arbitrage.

Les médias: leur rôle ô combien important d'agent d'information et d'éducation est banalisé parce que la plupart des journalistes dits sportifs manquent de formation appropriée, les reportages sont faits avec une connotation subjective évidente. Ceux-ci se comportent en ''donneurs de leçons'', leçons qu'ils ne maîtrisent pas. Leur comportement déteint négativement sur les arbitres.

Du public: celui-ci se caractérise essentiellement par sa constitution très tribale et son incivisme d'où l'appréciation des décisions qui est des plus subjective.

Les forces de maintien de l'ordre: l'on verra les éléments d'un corps de maintien de l'ordre surtout prendre fait et cause pour une équipe et intervenir en cas de désordre public en fonction des intérêts de cette équipe.

Les commissaires de match: ils sont pour la plupart choisis pour leur lien d'amitié avec certains dirigeants sportifs. Aucune formation de base tant des lois de jeu que des règlements des compétitions n'est préalablement donné à ceux-ci. Et dire qu'il revient à ces derniers d'apprécier et de noter des arbitres pour faciliter la tâche à la commission centrale des arbitres, et mieux confectionner un bon fichier du suivi des arbitres (l'un des nœuds du problème).

Arbitres: Ils sont formés avec hâte et les relations extra-sportives sont privilégiées par rapport aux qualités techniques et morales. Ceci conduit à des effectifs pléthoriques. Les promotions sont souvent fantaisistes. Cette situation conduit à un clientélisme outrageant qui ne peut qu'encourager la promotion de plusieurs médiocres, sans formation adéquate. Conséquence, la délinquance du corps arbitral dans les stades africains.

(A suivre)

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

Lancement d'un deuxième emprunt obligataire de 100 milliards de F. CFA

Dans le cadre son programme triennal initié en 2020 et qui devra s'achever au cours de l'exercice 2022, la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) a lancé une deuxième opération de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommé «BDEAC 5,60 % net 2021-2028», pour la période du 15 au 25 novembre 2021, après celle émise du 21 au 29 décembre 2020. La cérémonie relative au lancement de cet emprunt obligataire a eu lieu à l'hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, jeudi 18 novembre 2021, sous la présidence de Ludovic Ngatsé, ministre délégué au budget. C'était en présence de Fortunato-Ofa Mbo Nchama, président de la BDEAC. On a, également, noté la présence de plusieurs cadres de cette institution financière, du directeur général du Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA), de la directrice générale de l'Agence pour la promotion des investissements, des directeurs généraux des banques, des établissements de microfinance, des organismes financiers et des opérateurs économiques. Cette opération vise lever une somme de 100 milliards de francs Cfa. L'emprunt obligataire permettra à la BDEAC la mobilisation des fonds destinés à financer les projets des secteurs privé et public de la sous-région de l'Afrique centrale, notamment dans les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), pour impacter un grand nombre de secteurs comme l'éducation, les services, le tourisme, l'agro-industrie, l'agro pastoral, les finances, la santé, le transport, l'énergie, les télécommunications, l'eau et l'assainissement.

Vue de la tribune à la cérémonie du lancement et de présentation de l'emprunt obligataire

Cet emprunt obligataire soumis aux ménages, aux sociétés privées et publiques, ainsi qu'aux investisseurs institutionnels, constitue la deuxième phase du programme triennal de la BDEAC. Le montant de l'émission est de 100 milliards de francs CFA. La valeur nominale d'une obligation étant de 10.000 francs CFA, et la durée de l'emprunt est de sept ans. Le taux d'intérêt est de 5,60 % net d'impôts et taxes par an.

Toute personne physique ou morale résidante ou non de la CEMAC peut souscrire à cette opération.

Ludovic Ngatsé, ministre délégué au budget

Les invités et les souscripteurs

Fortunato-Ofa Mbo Nchama, président de la BDEAC

Le lancement de l'opération a été couplé à la présentation d'une manière générale et détaillée des enjeux de l'emprunt obligataire. Cette présentation a été couronnée par une séance des questions-réponses sur les enjeux et les avantages de cet emprunt qui constitue une opportunité pour tous.

Le Président de la BDEAC a rassuré les souscripteurs: *«Pour sécuriser vos remboursements, nous avons ouvert un compte séquestre à la BGFIBANK, ici à Brazzaville. Il est alimenté mensuellement, conformément à nos engagements et vous pouvez, à tout moment, demander à consulter son alimentation et son fonctionnement. Toutefois, je voudrais donc profiter de l'occasion, pour vous renouveler toute la reconnaissance de la communauté, pour votre contribution déterminante au financement du développement dans notre sous-région ; car, en investissant dans notre institution financière, vous apportez directement votre pierre à l'émergence de nos économies et à l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Le recours à l'épargne locale pour financer le développement social et économique des pays de la CEMAC est un véritable changement de paradigme dans notre philosophie de financement du développement».*

Fortunato-Ofa Mbo NCHAMA a rappelé la première phase du programme triennal concernant l'emprunt obligataire. *« Les 17 agents placeurs disséminés dans les six pays de la CEMAC avaient collecté les souscriptions qui avaient, finalement, porté sur un montant total de 107 milliards de francs CFA, soit 7 milliards de plus par rapport au montant recherché. Au Congo, les ressources mobilisées s'étaient élevées à 9,2 milliards de francs CFA, soit 8,6 % du montant total des souscriptions. Nous avons foi donc que le financement de nos économies sera encore plus dynamique et déterminant. Nous n'avons aucun doute que les niveaux de souscriptions seront nettement meilleurs que l'année dernière».*

Photo de famille à la fin de la cérémonie

Pour montrer l'intérêt de cet emprunt obligataire, le Président de la BDEAC a relevé que *«nos économies sont fragiles et cloisonnées. Nous devons donc les déconfiner pour dégager toute la puissance dont regorge notre sous-région. Vos souscriptions à l'emprunt obligataire «BDEAC 5,6 % net 2021-2028» constitueront une réponse collective à la cause communautaire; une mouvance populaire pour le développement de l'Afrique centrale».*

Pour sa part, Ludovic Ngatsé, ministre délégué au Budget, au nom du ministre des finances, lançant l'opération, a invité les souscripteurs à ne pas hésiter à mettre leur argent à la disposition de la BDEAC. *«Comme l'a dit le Président de la BDEAC, notre banque a connu le développement heureux, ces cinq dernières années, notamment en améliorant ses performances financières et opérationnelles. Nous pouvons, à ce stade, vous invitez tous à y mettre votre argent, parce que notre banque est vraiment solide. La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale est un maillon important de développement de notre sous-région. Elle apporte des financements longs aux Etats pour financer des infrastructures même au secteur privé».*

D'après les spécialistes, l'emprunt obligataire est une opération exceptionnelle qui permet à une banque de faire appel à l'extérieur pour avoir un financement. C'est une opération rapide et toutes les règles sont déjà définies. L'emprunt obligataire est un moyen de mobiliser de l'argent pour faire fonctionner l'économie.

Depuis sa création, la BDEAC œuvre au cœur de la croissance et l'intégration économique des Etats de la sous-région, pour financer les secteurs clés, les infrastructures de développement et les projets innovants visant à diversifier leurs économies.

MINISTERE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION

NOTE D'INFORMATION

L'Exposition universelle «Expo 2020 Dubaï» se tient aux Emirats Arabes Unis, pour une durée de six (6) mois, du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022.

Le thème général de l'exposition est : ***«Connecter les esprits, construire le futur».*** Il s'articule autour de trois sous-thèmes : Durabilité, Mobilité et Opportunité.
Le Congo participe à cette exposition. Il y dispose d'un pavillon situé à environ 500 mètres de l'entrée principale du côté droit, à proximité des pavillons de la Norvège, de la Suisse, des Nations Unies, de la Chine, de l'Egypte, de l'Afrique du Sud, etc.

La République du Congo a choisi le district thématique «Opportunity», afin de mettre en avant son potentiel dans différents secteurs.

L'Expo 2020 Dubaï est l'occasion, pour le Congo ainsi que pour les autres pays participants, de s'ouvrir au monde. C'est un haut lieu de rencontres, d'échanges, de concertation. Une occasion unique d'augmenter la visibilité du Congo, afin de vendre l'image de notre pays au monde entier et ainsi attirer les investisseurs.

L'Expo 2020 Dubaï abrite cent quatre-vingt-douze (192) participants. Le Congo va saisir cette opportunité pour faire connaître ses multiples richesses dans tous les domaines, notamment sa culture, ses minerais, sa faune, sa forêt avec ses multiples essences de bois et les nombreux avantages accordés aux investisseurs dans notre pays.

Pour les opérateurs économiques, les artisans et les artistes congolais, cette exposition est une opportunité formidable pour nouer des liens commerciaux rentables et solides.

Le gouvernement les encourage à participer à cet évènement international.
Il convient de préciser que le pavillon ne sera pas un endroit de vente.

Un espace dédié à la vente est réservé à chaque pays participant au niveau du marché mondial à l'intérieur du site de l'exposition.
Les opérateurs économiques, les artisans et les artistes congolais pourront exposer des échantillons de leurs produits dans le pavillon congolais. Ceux-ci devront cependant être accompagnés d'un QR Code indiquant des informations complètes sur leurs produits notamment le lieu de production, comment les acquérir etc.

Toutes ces contraintes édictées par les organisateurs de l'expo 2020 Dubaï découlent des restrictions Covid.

Les opérateurs économiques, les artisans et les artistes congolais devront prendre en charge eux-mêmes le transport et le dédouanement de leurs marchandises à Dubaï ainsi que les autres charges inhérentes.

Chaque pays participant à l'expo 2020 Dubaï a une journée nationale qui lui est consacrée. Celle du Congo, initialement prévue le 23 décembre 2021 est reportée à une date qui sera communiquée ultérieurement.
Ces journées nationales sont le pilier de la programmation de l'organisateur et représentent un instant de festivités pour les participants.

Pendant toutes les festivités des journées nationales, l'Organisateur vise à promouvoir la philosophie de connexion de l'expo 2020 Dubaï en travaillant étroitement avec chaque participant afin de marquer cette occasion importante et d'assurer une réalisation sans accroc pour chacune de ces journées.

Pour toutes informations contactez :
Tel +242 050446034 / +242 055111010
aesaturnin@gmail.com
www.commerce.gouv.cg